



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Lysianne Paquin-Marseille
AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (criminology)
GRADE / DEGREE

Département de criminologie
FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**Le document télévisé en tant que stratégie de subjectivation au sein du gouvernement de soi :
Le cas des gangs de rue**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Martin Defresne
DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Patrice Corriveau

Dominique Robert

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

***LE DOCUMENTAIRE TÉLÉVISÉ EN TANT QUE
STRATÉGIE DE SUBJECTIVATION AU SEIN DU
GOUVERNEMENT DE SOI :
LE CAS DES GANGS DE RUE***

Lysiane Paquin-Marseille

Thèse présentée à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
Dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise ès arts en criminologie

Département de criminologie
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

© Lysiane Paquin-Marseille, Ottawa, Canada, 2008



Library and
Archives Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence
ISBN: 978-0-494-51853-3
Our file Notre référence
ISBN: 978-0-494-51853-3

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

SOMMAIRE

Cette thèse s'intéresse aux stratégies et techniques produites par notre société, une société du risque à l'ère néo-libérale, afin d'actualiser le gouvernement d'individus. À cet effet, nous nous sommes attardés à un terrain d'étude particulier, soit le documentaire télévisé, en tant que forme de média, sur le phénomène des gangs de rue. Nous avons analysé ce matériau afin de comprendre comment, au travers du discours qui le produit et qu'il produit en retour, il participe au gouvernement de soi et plus précisément, à la subjectivation des individus, voire de l'audience. Cette démarche s'est actualisée par l'identification des énoncés du discours dans lequel s'actualisent les documentaires, énoncés qui régissent les modalités relatives aux individus voulant devenir sujets de celui-ci. Ainsi, nous avons pu repérer les caractéristiques propres aux sujets produits par les documentaires télévisés en matière du phénomène des gangs de rue à la lumière du contexte d'une nouvelle rationalité politique dans laquelle ils émergent.

REMERCIEMENTS

Au long d'un parcours irrégulier, parsemé d'épreuves de l'être et du temps, le hasard des rencontres a placé sur ma route nombre d'individus ayant rendu le cheminement d'autant plus agréable et intéressant. Sans pouvoir faire mention de l'entièreté des gens qui ont su me voler un sourire au cours des trois dernières années, certains contacts méritent tout de même une reconnaissance particulière.

Je tiens d'abord à remercier mon directeur, Martin Dufresne, sans qui l'accomplissement de cette thèse n'aurait pu être possible. Merci pour le support, les précieux conseils et surtout pour les moments de délire intellectuel passager qui ont rendu le tout fort plus agréable. Je remercie également Dominique Robert et Patrice Corriveau, mes évaluateurs, qui ont pris le temps d'examiner et de commenter le fruit de mes labeurs.

J'aimerais bien évidemment remercier mes parents pour leur support financier tout au long de mes études, pour leurs constants mots d'encouragement et surtout, pour la fierté qu'ils ont su démontrer à mon égard.

Un remerciement tout spécial va à Mlle Guylaine Walker qui – vous me pardonnerez le cliché- comme un ange fit apparition dans ma vie à un moment crucial et a su m'encourager et me motiver jusqu'à la fin par tous moyens possibles.

Je remercie Geneviève Carrier pour être une amie hors paire, la meilleure que j'aie, une complice de vie, de même qu'une lectrice fort douée.

À ce sujet, je remercie également Marie-Lyne Vachon et Sophie Moreau, autres lecteurs qui, à titre de deuxième et troisième paires de yeux, ont su attraper les petites et grosses erreurs que j'avais laissées passer.

Enfin, je remercie tout ceux et celles qui, par leur présence divertissante, inspirante et stimulante, ont participé au maintien de ma santé mentale au cours du processus de rédaction de ma thèse : les consoeurs et confrères de maîtrise et de débauche intellectuelle/autre, les ami(e)s, la famille et les collègues de travail.

À tous encore, merci!

P.S. Un gros merci à tout le personnel, enseignant et de soutien, du Département de criminologie!

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES SUR LES GANGS : L'APPROCHE DU DOCUMENTAIRE	4
1.1 Diverses approches aux connaissances sur les gangs de rue.....	4
1.1.1 Les objets des connaissances scientifiques	4
1.1.2 Les limites professionnelles des connaissances policières.....	8
1.1.3 Les connaissances médiatiques : un amalgame	10
1.2 Les médias comme agents d'information; la nouvelle criminelle	12
1.2.1 Les valeurs médiatiques guidant la nouvelle criminelle	13
1.3 Le documentaire : un projet en transformation	18
1.3.1 Histoire du documentaire; une histoire de vérité	19
1.3.2 Évolution du genre documentaire	21
CHAPITRE II : LE DISCOURS DOCUMENTAIRE EN TANT QUE STRATÉGIE DE GOUVERNEMENT ET DE SUBJECTIVATION.....	29
2.1 Une analyse de discours du documentaire	29
2.1.1 Discours vs Idéologie : La vérité et sa connaissance	29
2.1.2 Le discours défini	32
2.2 Pouvoir et discours documentaire : une alliance.....	34
2.3 Le rôle du discours documentaire au sein du gouvernement et de la subjectivation	35
CHAPITRE III : UNE ANALYSE DU DISCOURS MÉDIATIQUE SUR LES GANGS DE RUE.....	43
3.1 Prémises de recherche : Nature, position épistémologique, statut des matériaux de recherche et position du chercheur.....	43
3.2 Matériaux de recherche et échantillon	45
3.3 Une méthode analytique éclectique	47
CHAPITRE IV : COMPOSITION ÉNONCIATIVE DU DISCOURS ET CONTEXTE DE PRODUCTION.....	57
4.1 Mise en lumière des modalités énonciatives du discours de nos matériaux	57
4.1.1 Qui parle? : Une classification en cinq groupes d'actants	57
4.1.2 Que dit-on? : Les thèmes de l'énonciation discursive.....	64
4.1.2.1 L'établissement d'un problème social	64
4.1.2.2 La description des facettes du problème social.....	68
4.1.2.3 La nécessité d'agir sur le problème social	82
4.1.3 Comment le dit-on?: Techniques de l'établissement de la vérité	86
4.2 Répétition, familiarité et simplification	92
4.2.1 Plus on le dit, plus c'est vrai... ..	92
4.2.2 La familiarité des schèmes narratifs.....	94
CHAPITRE V : LE DOCUMENTAIRE À L'ÈRE CONTEMPORAINE : LA CONSTRUCTION D'UN SUJET PARTICULIER	99
5.1 Statut et caractéristiques de la connaissance produite par les documentaires.....	99

5.2	Réflexion sur les résultats de recherche à la lumière de l'avènement concept de risque au sein d'une société néo-libérale	105
CONCLUSION		111
BIBLIOGRAPHIE		114
FILMOGRAPHIE		121
ANNEXES		122

LISTE DES TABLEAUX

1. Tableau I : Grille d'analyse des documentaires.....	50
2. Tableau II : Catégories d'actants.....	58

INTRODUCTION

« Les crimes violents liés aux gangs de rue ont augmenté à Montréal, alors que le taux de criminalité a globalement diminué dans l'île l'an dernier. Une situation "préoccupante", selon le Service de police de la Ville de Montréal (...) »

(Touzin, La Presse, 2008)

« Une alliance dans le crime ? La face cachée des gangs de rue. Perçues jadis comme une simple structure de socialisation des jeunes, elles sont devenues progressivement un problème d'ordre public. »

(Mourani, Le Devoir, 2004)

« Les gangs de rue n'ont pas élu domicile hier à Québec. Le service de police de la Ville a vite pris ce phénomène très au sérieux devant sa montée rapide. »

(Néron, Le Soleil, 2002)

Les médias le rapportent : depuis quelques années déjà se manifeste au sein des territoires nord-américains, urbains et ruraux, l'impressionnante montée d'un « phénomène nouveau » en matière de criminalité : les gangs de rue. Devant ce « fléau », autant chercheurs, journalistes, policiers, et institutions s'acharnent à produire des connaissances sur un phénomène qui semble prendre d'assaut notre société, que ce soit pour le prévenir, l'enrayer, le comprendre ou simplement nous en informer. Nombre de publications témoignent de cet effort : le Service correctionnel du Canada a publié en 2004 un rapport de recherche sur le phénomène; la Gendarmerie Royale du Canada a fait de même en 2006; divers chercheurs ont mis par écrit leurs connaissances en la matière, notamment Maria Mourani, criminologue québécoise et auteur de *La face cachée des gangs de rue* (2006). Sécurité publique Québec a tout récemment présenté son plan d'intervention québécois pour 2007-2010. Bref, la production de connaissances sur le phénomène afflue et quelque'en soit le format, il semble que tous s'entendent pour affirmer que les gangs de rue sont une nuisance sociale, une dangereuse menace qui nécessite notre intervention.

Devant cette abondance de connaissances au sujet du phénomène des gangs de rue, il nous a semblé pertinent de nous interroger plus longuement sur le discours qui est produit par une forme particulière de connaissance, soit celle des médias. À cet effet, notre recherche étudie le discours médiatique sur le phénomène des gangs de rue afin de mettre en lumière les diverses composantes, procédés et techniques impliqués dans sa production. Plus précisément, il s'agit ici de considérer le média à la fois comme une source créatrice du discours et également reproductrice du discours déjà existant. Le questionnement scientifique que nous avons entrepris s'applique à une forme médiatique particulière, soit le documentaire télévisé, tel qu'il est devenu de nos jours, et consiste donc en l'analyse discursive de trois cas pratiques : trois productions traitant du sujet des gangs de rue dans le contexte québécois et ce depuis les quelques dernières années, soient *Les gangs de rue* (2004) animé par Jocelyne Cazin dans le cadre de la série « Dans la mire »; *Auger enquête : Les maternelles du crime* (2004) animé par Michel Auger et; *Sex, drogue et territoire : l'enfer des gangs de rue* (2006), présenté par Jean-François Lépine dans le cadre de « Zone libre enquêtes ».

Notre étude, par l'analyse de discours, désire explorer le rôle du documentaire au sein du gouvernement des citoyens à l'ère néo-libérale d'une société du risque. Nous considérons les documentaires comme une stratégie participant à l'actualisation de ce gouvernement. Plus précisément, nous nous sommes penchés sur une forme de gouvernement particulier, soit le «gouvernement de soi», portant également l'appellation de «subjectivation». Ainsi, notre recherche s'attarde à la manière par laquelle le discours « médiatique » du documentaire sur les gangs de rue - soit le discours qui est produit par le média et qui en retour produit ce média, participe au gouvernement de soi et donc à la création de sujets gouvernés, voire d'individus subjectivés. Nous avons ainsi tenté de repérer les caractéristiques propres aux sujets produits par le discours des documentaires au sein d'une société telle que la nôtre, la société du risque à l'ère du néo-libéralisme.

Par ce cheminement, nous avons voulu répondre à la question de recherche suivante : *Comment le documentaire télévisé participe-t-il au gouvernement de soi, en tant que stratégie de subjectivation des individus au sein de la société québécoise, et ce par rapport à un objet de connaissance particulier : les gangs de rue?*

La présente étude se compose de cinq chapitres. Le premier présente les divers types de connaissances relatives au phénomène des gangs de rue qui produisent un savoir d'action, soit les connaissances scientifiques, policières et médiatiques, et s'attarde plus précisément aux connaissances produites par la forme médiatique du documentaire.

Dans un second chapitre, divers apports théoriques foucaldiens guidant notre analyse des matériaux à l'étude sont expliqués afin de permettre une meilleure compréhension de la logique globale de notre cheminement. Les notions de discours (et par conséquent d'idéologie, de vérité et de connaissance), de pouvoir, de gouvernement/subjectivation et de risque y sont conceptualisées.

Le troisième chapitre expose les modalités méthodologiques de la démarche scientifique que nous avons entreprise notamment en ce qui concerne les prémisses et les matériaux de recherche, les méthodes analytiques employées pour parvenir à nos fins, soit une analyse de discours éclectique combinant plusieurs techniques.

Un quatrième chapitre présente les constatations et interprétations pertinentes décelées du traitement analytique de nos trois documentaires. Il s'agit donc de la mise en lumière des modalités énonciatives du discours de nos matériaux.

Enfin, un dernier chapitre discute des divers énoncés discursifs repérés par notre analyse/interprétation des documentaires à la lueur des diverses connaissances présentées aux chapitres I et II. Une discussion est ensuite entamée relativement aux concepts de société néo-libérale et de société du risque en lien avec nos résultats de recherche.

CHAPITRE I : LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES SUR LES GANGS : L'APPROCHE DU DOCUMENTAIRE

Ce premier chapitre abordera les diverses sources institutionnelles de production de connaissances sur le phénomène des gangs de rue. Par la présentation de connaissances scientifiques orientées vers la prévention, de connaissances policières visant la légitimation de son intervention, et enfin de connaissances médiatiques qui, en amalgamant les deux formes précédentes, interpellent son public à s'inquiéter du phénomène, nous verrons comment l'ensemble des connaissances sur les gangs forment un savoir¹ qui se situe dans une perspective d'action. Nous nous attarderons ensuite plus longuement à la troisième forme de connaissance, celle médiatique. Plus précisément, et dans le but de définir notre objet de recherche, nous nous pencherons sur la connaissance produite par les médias télévisés que sont les documentaires, en s'interrogeant sur leur vocation d'informer l'audience au sein des transformations que subit actuellement le genre.

1.1 Diverses approches aux connaissances sur les gangs de rue

1.1.1 Les objets des connaissances scientifiques²

Bien que le phénomène des gangs de rue date d'il y a déjà fort longtemps – son existence documentée remontant au moins jusqu'au 14^e et 15^e siècle, en Europe – l'intérêt scientifique et social qu'il semble susciter est pour sa part beaucoup plus récent (Sheldon, Tracy & Brown, 1997; Service correctionnel du Canada, 2004). Les premières recherches à avoir été effectuées sur le sujet naquirent de la tradition américaine de l'École de Chicago, aux environs des années 1930, et s'inscrivaient principalement dans un courant théorique visant à expliquer le comportement délinquant des jeunes et la formation des gangs (Tichit, 2003). Diverses approches furent initiées. Parmi les pionnières, pour ne nommer que quelques-unes des plus influentes, se trouvent les études mettant de l'avant la théorie de la désorganisation sociale, telles que celles menées d'abord en 1918 par Thomas et Znaniecki, en 1927 par

¹ La distinction entre les termes *connaissance* et *savoir* au sens foucauldien sera abordée dans le second chapitre.

² L'ordre de présentation des études théoriques s'inspire de celle présentée dans les recensions des écrits du Service Correctionnel Canada (2004) et Tichit (2003).

Trasher et ensuite en 1942 par Shaw et McKay (Spergel, 1995; Oehme 1997; Tichit, 2003). D'autres études, dont celles de Merton en 1938 et Parsons en 1954, émanant de la deuxième phase de l'École de Chicago, soit au tournant des années 1950-1960, abordèrent les gangs via les théories de la « tension/contrainte ». Cohen en 1955, Miller en 1958 et Cloward et Ohlin en 1960 travaillèrent sur les théories des « sous-cultures » (Yablonsky, 1962; Oehme, 1997; Service correctionnel du Canada, 2004). Dans une optique plus constructiviste, des études menées par Becker en 1963 ont permis de comprendre la formation de gangs délinquants au moyen de la théorie interactionniste de l'étiquetage ou « Labelling theory » (Tichit, 2003; Service correctionnel du Canada, 2004). Enfin, une autre approche à la formation des gangs délinquants fut conçue sous l'appellation des théories de l'apprentissage social. Entre autres, Sutherland et Cressey, en 1939, abordèrent la problématique des gangs de rue sous la perspective de la théorie de l'association différentielle (Oehme, 1997; Service correctionnel du Canada, 2004). Bref, l'École de Chicago fut donc tout au long du 20^e siècle au cœur de maints efforts théoriques visant à comprendre la formation du gang. Malgré certaines divergences de ces études, il est possible d'y repérer un fil commun : le gang se devait d'être compris comme un système social en soi ayant ses propres règles, valeurs et logiques (Sandberg, 2008).

Suivant ces pas, diverses autres recherches et théories émanant de différents contextes et lieux géographiques vinrent également se greffer à l'explication du phénomène; certaines à caractère social, d'autres, plus psychologiques et individualisés. De nombreuses désignations s'inscrivent dans cette lignée, telles que celles abordées par Goldstein (1991) : la *théorie du développement social*, la *théorie de l'hyperadolescence*, la *théorie de la personnalité* et la *théorie de la dynamique des groupes*, etc. (Cité par Service Correctionnel du Canada, 2004).

À partir des années 1970, il y eu un regain particulier d'intérêt scientifique pour le phénomène et les recherches entament un tout nouveau tournant. S'attardant moins aux processus de formation du gang, les chercheurs se concentrent davantage sur les stratégies d'intervention et d'information du public, initiative qui fut amorcée par le gouvernement fédéral des États-Unis qui, à ce moment, était alarmé par la situation problématique dans certaines villes (Tichit, 2003; Service correctionnel du Canada, 2004; Sécurité publique

Québec, 2007). Ce changement fut amorcé par nombre de chercheurs qui ont évalué et critiqué les programmes « anti-gangs » de l'époque fondés sur les théories précédemment énumérées qui ne semblaient plus être à propos. Depuis, une série d'études ont vu le jour se donnant pour vocation la prévention du phénomène (Service correctionnel du Canada, 2004).

De nos jours, la plupart des œuvres scientifiques traitant du phénomène des gangs de rue s'inscrivent dans une logique descriptive et préventive; les auteurs tentent d'exposer dans leur grand ensemble les multiples facettes des gangs, d'une part pour en saisir l'ampleur et pour ensuite agir sur le phénomène (Tichit, 2003). Les études contemporaines, autant qualitatives que quantitatives, redéfinissent l'image des gangs, entre autres par les caractéristiques des membres qui les composent en terme de genre, d'ethnicité, de démographie, de nombre, de provenance sociale/économique et géographique/territoriale, de valeurs, de tendances et même d'apparence physique (Spergel, 1995; Oehme, 1997; Landre, Miller & Porter, 1997; Sheldon, Tracey & Brown, 1997 ; Mourani, 2006). D'autres viennent également catégoriser les gangs et leur organisation au moyen de diverses typologies classant les membres (masculins ou féminins) selon leur degré d'implication dans le gang et leur rôle/statut au sein de la hiérarchie, selon le type d'activités criminelles pratiquées ou encore, selon leurs motivations et motifs d'adhésion (Sheldon, Tracey & Brown, 1997 ; Dorais & Corriveau, 2006).

L'activité criminelle des gangs se voit aussi, dans la littérature scientifique, scrupuleusement étudiée pour être articulée autour de divers marchés lucratifs et illicites, dont trois en particulier; celui de la drogue, de la prostitution et des armes (Spergel, 1995, Mourani, 2006). Nombre de recherches ont abordé le sujet rendant ainsi la notion de gang, à tort ou à raison, presque indissociable de ses pratiques illégales, violentes, instables et désorganisées (Tichit, 2003 ; Mourani, 2006). Parmi celles-ci, certaines activités rarement vues auparavant et témoignant de la spontanéité et de la gratuité des gangs ont suscité une intrigue particulière ; les actes de violence extrêmes, qu'ils soient individuels ou de groupe, tels que l'« initiation de gang », le « drive by shooting » et le « gang bang », ont vite été perçus comme des conséquences inévitables de la brutale réalité des gangs (Spergel, 1995 ; Lalande, Miller & Porter, 1997 ; Tichit, 2003).

En ce qui a trait à l'explication contemporaine de la formation des gangs, les théories "écologiques" élaborées au cours du 20^e siècle semblent toujours être valides (Kontos, Brotherton & Barrios : 2003). Effectivement, les chercheurs identifient divers facteurs au sein de l'environnement de l'individu le rendant plus propice à se joindre aux gangs. Parmi ceux-ci figurent notamment les facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, le manque d'opportunité et l'appartenance ethnique; les facteurs familiaux, soit la dysfonction, la violence; les facteurs scolaires tels que les échecs, la non-intégration et le décrochage; et les facteurs communautaires/politiques, soit une désorganisation au niveau des structures politiques, effritement des liens sociaux, haut taux de criminalité, etc. (Spergel, 1995; Gendarmerie Royale du Canada, 2006).

Malgré ce portrait sombre qui a été dressé des gangs, d'autres études, quoique demeurant marginales dans l'arène scientifique, ont toutefois tenté de dévoiler les facettes plus positives ou simplement plus neutres (non teintées par l'aspect normatif du système pénal) du phénomène, tout comme l'avait entrepris la toute première étude de Trasher dès le début du siècle, soit en 1903 (Jankowski, 1991 ; Moore, 1993). Selon Monti (1993), les recherches de Shuttles (1968), Moore (1978), Vigil (1988), et Jankowski (1991), en collaboration avec les membres de gangs même, ont voulu aborder les gangs dans leur ensemble, en s'intéressant à la somme de leurs activités, qu'elles soient criminelles ou non. Ils se sont penchés sur le quotidien des gangs, sur leur fonctionnement et sur le rôle qu'ils peuvent jouer au sein de leur communauté, à titre d'organisation ou encore d'agent de rapprochement. Bien qu'innovatrices, ces recherches visant l'interaction directe avec les gangs demeurent toujours minoritaires dans le bien grand bassin de connaissances scientifiques et populaires qui puisent pour la plupart leurs informations de bases de données officielles souvent empreintes des stéréotypes les plus communs sur les gangs (Moore, 1993).

Ainsi, alors qu'un ensemble de connaissances sans cesse grandissant et diversifié sur le phénomène s'accumule au fil du temps, on dénote toujours au sein des recherches et écrits scientifiques une certaine incertitude et une absence de consensus. Plusieurs débats surgissent quant aux méthodes d'intervention et de prévention efficaces pour contrer le phénomène. En

fait, pas même la définition du terme « gang de rue » n'échappe au problème ; la multiplicité de ses sens et dimensions ont jusqu'à présent permis de modeler la définition au gré des besoins changeants, qu'ils soient politiques, sociaux, académiques/scientifiques, médiatiques ou autres, sans jamais apporter l'unanimité, laissant entrevoir par le fait même la réelle complexité du phénomène (Spergel, 1995; Tichit, 1993 ; Oehme, 1997). Or, malgré toute cette incertitude, les recherches semblent tout de même se rejoindre au niveau de la nécessité d'agir et prévenir le phénomène. Conséquemment, les connaissances scientifiques qui sont produites est orientées vers les actions à prendre pour contrer les gangs de rue.

1.1.2 Les limites professionnelles des connaissances policières

En ce qui a trait aux connaissances policières concernant le phénomène des gangs de rue, il importe d'abord de mentionner que la principale source de la connaissance policière relève plutôt du domaine de la statistique et de l'expérience professionnelle que de la science sociale. Chaque intervention est notée, enregistrée et compilée dans une base de données qui offre un aperçu global de la situation. Selon Cummings & Monti (1993), ces données du système de justice pénale sont donc le socle sur lequel repose l'ensemble des décisions et interventions/programmes policiers en matière de gangs de rue. Les statistiques cumulées par les expériences policières fournissent une information aussi variée que le nombre de gangs et de membres présents sur le territoire, leur genre/démographie, leur appartenance raciale et socio-économique, le type d'infractions commises - violence, drogue, armes, etc. (Sécurité publique Canada, 2007). Bref, la connaissance qu'ont les policiers du phénomène émane nécessairement du système pénal/criminel et est donc teintée par celui-ci qui est axé sur des questions liées à l'application des lois (Moore, 1993). Devant cette connaissance statistique des gangs de rue, on dénote chez les organisations policières une tendance à vouloir classer leurs connaissances du sujet par catégories pour ensuite établir diverses typologies des gangs et de leur activités – ce qu'on nomme « analyse policière »- et par ce fait même, tenter d'en arriver à une meilleure compréhension de la situation (Tichit, 2003 : 4).

Ainsi, si la communauté scientifique est prudente et nuancée en se prononçant sur l'évolution et la propagation des gangs de rue, la police quant à elle semble plus convaincue : selon diverses statistiques policières, le phénomène aurait connu depuis les 30 dernières années une importante prolifération –dans la société, les écoles, les prisons, etc.- et mérite de faire l'urgent objet de leurs préoccupations (Spergel, 1995, Service correctionnel du Canada, 2004). Effectivement, selon Cummings & Monti (1993), nombre de lois et programmes d'intervention et de lutte contre les gangs ont été élaborés depuis les années 1970-80, laissant sous-entendre l'ampleur des inquiétudes dans les milieux policiers et connexes (Cité par Tichit, 2003).

Cependant, cette situation présente certains problèmes à un niveau plus pratique : les policiers, n'étant pas sociologues et ayant une connaissance limitée du phénomène, en viennent parfois à identifier de façon erronée des individus en tant que membres de gangs. Ceci, en retour vient donc fausser les statistiques policières et par conséquent, leur connaissance du phénomène et possiblement leurs justifications et fondements d'intervention (Moore, 1993 : 30).

Effectivement, en guise d'exemple, bien qu'aucune définition du phénomène ne fasse l'unanimité chez l'ensemble des intervenants, les services de police se voient contraints, par nécessité fonctionnelle et légale, d'adhérer à la désignation du terme tel qu'il est entendu dans le Code criminel (2008) qui, au Canada notamment, définit le gang – ou l'organisation criminelle en l'occurrence- comme suit:

- a. composé d'au moins trois personnes se trouvant au Canada ou à l'étranger;
- b. dont un des objets principaux ou une des activités principales est de commettre ou de faciliter une ou plusieurs infractions graves qui, si elles étaient commises, pourraient lui procurer - ou procurer à une personne qui en fait partie -, directement ou indirectement, un avantage matériel, notamment financier (paragraphe 467.1(1)).

Bien que cette dernière définition soit adoptée par plusieurs ministères et organisations gouvernementales, il demeure que certains services de police se sont également dotés d'une définition qui leur est propre et qui répond mieux à leurs besoins particuliers (Service correctionnel du Canada, 2004). L'initiative fut engendrée au Québec par le Service de

police de Montréal qui élaborera une définition qui fut depuis reprise par plusieurs autres villes et municipalités québécoises. Selon celle-ci, le gang de jeunes est un :

Regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégie la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels, dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives (Service de police de la ville de Montréal, 2004).

Ainsi, suivant ces définitions qui demeurent quelque peu vagues et générales, les policiers sont professionnellement tenus d'agir sur le phénomène qui prend la forme d'un crime devant alors être enrayé ou du moins contrôlé. Pour ce faire, la connaissance policière et même scientifique sur le sujet les amène à privilégier une approche combinée qui est jugée plus efficace, soit une intervention qui unit certaines formes de prévention et inévitablement, la répression (Klein, 2004, Sécurité publique Québec, 2007). Or, comme mentionné précédemment, la connaissance policière est teintée des limites propres à la profession et engendre une intervention auprès d'un phénomène que les policiers ne peuvent entièrement comprendre (Moore, 1993).

1.1.3 Les connaissances médiatiques : un amalgame

Il serait impensable d'aborder les connaissances médiatiques en matière de gang de rue sans devoir se référer à nouveau aux connaissances policières pour la simple raison que ces deux groupes entretiennent entre eux une liaison quasi-incestueuse. Effectivement, l'un et l'autre se nourrissent mutuellement en termes d'information (Ferrell, 1999 : 397). Ainsi, les renseignements que nous présentent les médias sur les gangs de rue proviennent le plus souvent des policiers; les médias entretenant très peu de contacts directs avec les gangs et leurs membres (Jankowski, 1991).

La couverture que font les médias du phénomène des gangs de rue, tout comme l'intérêt scientifique et l'inquiétude policière, a connu depuis les années 1970 et particulièrement entre 1980 et 1990 une hausse spectaculaire (Jankowski, 1991 ; Landre, Miller & Porter,

1997). Selon Jankowski (1991), le format dans lequel l'information médiatique sur les gangs est livrée au public semble prendre trois formes : le reportage, la compréhension et le divertissement. La première, le reportage, est probablement la plus fréquemment utilisée. Les journalistes abordent le sujet des gangs de rue comme une somme d'événements routiniers, le plus souvent à connotation négative, mettant en scène violence et crime : meurtres, agressions armées, vols, drogues, etc. (Landre, Miller & Porter : 1997). Rarement verrons-nous une analyse et compréhension très approfondie du phénomène s'insérer dans ce format de présentation puisque tel n'est simplement pas le but : on ne vise pas à connaître le phénomène par l'entremise de contact direct avec celui-ci ; on désire simplement attirer l'auditeur/lecteur, lui donner soif en espérant qu'il en demande davantage. (Jankowski, 1991 : 285-288).

D'autres médias adoptent une approche compréhensive du phénomène des gangs. On peut penser ici au documentaire ou au programme instructif qui tente d'aller chercher une information plus globale et complète sur la nature des gangs et de leur fonctionnement. Or, en raison de diverses limitations techniques, organisationnelles et professionnelles, les intentions sont souvent déçues par les résultats ; la plupart de ces œuvres finissent par s'en tenir à la simple étude de cas particuliers à partir desquels sont généralisées certaines caractéristiques, toujours teintées d'une négativité sordide à l'ensemble du phénomène des gangs. Ceci a conséquemment pour effet de perpétuer malgré tout les stéréotypes les plus répandus sur le sujet (Jankowski, 1991 : 289-298).

Enfin, un autre format fort intéressant pour dépeindre les gangs dans les médias est celui du divertissement. Voulant parvenir à plus qu'un simple exercice d'information sur le phénomène, ce format a recours au sensationnalisme en présentant les différentes facettes émotionnelles et morales de divers personnages impliqués (membres, parents et familles, communauté), entrelacé d'opinions d'« experts » en la matière pour soutenir le tout, tout en amusant l'audience (Jankowski, 1991 : 298-301). Or, en exécutant la manœuvre, plusieurs exploitent divers stéréotypes et imageries populaires :

This is done by describing the violent incidents associated with gangs, reporting the experts' estimates of the magnitude of the problem, and stressing the seriousness of the situation (Jankowski, 1991: 298).

Ainsi, peu importe le format employé pour dépeindre le portrait des gangs, les médias en arrivent au même résultat : une représentation négative et sélective. Tout compte fait, les membres de gangs sont issus de milieux pauvres, raciaux et désorganisés (Jankowski, 1991 ; Landre, Miller & Porter, 1997 ; White, 2004). Ils sont immoraux et vivent dans le vice et la luxure acquise illégalement. Leur style de vie de « ganster » vient entacher notre société et corrompre notre progéniture; plusieurs jeunes tentent d'imiter ce qu'ils voient dans les médias et vidéos de « gansta rap », soit pouvoir, fortune et célébrité, sans nécessairement en comprendre l'impact (Landre, Miller & Porter, 1997). Leur violence primitive cause la victimisation de citoyens innocents de tous âges, sexes et classes. Les gangs sont donc dangereux, anti-sociaux, imprévisibles et doivent être arrêtés. Cette conception tient en grande partie au fait que les médias entretiennent un contact le plus souvent limité avec les membres de gangs de rue et puisent leur information des types de connaissances précédemment énumérés, soit des scientifiques et policiers (Jankowski, 1991 ; Landre, Miller & Porter, 1997 ; White, 2004).

Bref, nous pouvons constater que les connaissances médiatiques produites sur le phénomène des gangs de rue, amalgamant les connaissances scientifiques et policières en la matière, s'inscrivent également dans une logique interventionniste en ce sens qu'elles incitent, par le portrait négatif et dangereux qu'elles présentent des gangs, à l'action.

1.2 Les médias comme agents d'information; la nouvelle criminelle

Devant ces diverses connaissances sur le phénomène des gangs de rue, notre recherche, tel que mentionné dans l'introduction, s'attardera plus précisément à l'une des trois sphères abordées ci-haut, soit les médias.

Cette dernière notion, bien que courante dans le langage populaire, est toutefois complexe à définir en raison des perpétuelles transformations qu'elle subit. Effectivement, continuellement en changement, les médias se composent au sein de nombreux déterminants,

autant sociaux, politiques, économiques que technologiques, qui les modèlent et remodelent. Tout dépendant des perspectives, divers auteurs en sont venus à les percevoir soit comme une fenêtre sur le monde, comme conducteurs, comme forme de langage ou comme un environnement en soi. Ceci dit, parmi la masse d'interprétation, une majorité plus traditionnelle s'accorde pour dire qu'une certaine définition de base demeure nécessaire : par médias, il serait donc généralement entendu à la fois «the media industry and the communication technologies involved in transmitting information and entertainment between senders and receivers across space and time» (O'Shaughnessy & Stadler, 2005 : 3). Il s'agirait alors essentiellement d'un système de communication qui englobe un large éventail de médiums, que ce soit « le cinéma, la télévision, les journaux, les magazines, la publicité, la radio, et les multimédias interactifs, de même que les jeux vidéos, les ordinateurs, les téléphones mobiles, les pagettes, les messageries textes et finalement l'Internet » (O'Shaughnessy & Stadler, 2005 : 3 Traduction libre). Les médias agissent ainsi comme intermédiaires, ils assurent une médiation entre deux corps pour assurer la communication. Cette dernière peut être initiée de façon publique ou privée et peut s'adresser à des individus et des auditoires (micro) ou à des groupes et sociétés (macro) (O'Shaughnessy & Stadler, 2005 : 3).

1.2.1 Les valeurs médiatiques guidant la nouvelle criminelle

Au-delà des connaissances médiatiques sur le phénomène criminel spécifique que sont les gangs de rue, plusieurs études ont été plus largement menées sur la connaissance médiatique relative au crime. Celles-ci, soulevant de nombreux aspects et thèmes, nous permettent de mieux comprendre certaines particularités de la connaissance médiatique du crime dans laquelle s'insère la connaissance sur les gangs de rue. Effectivement, ces études nous renseignent sur les modalités de fonctionnement de la nouvelle criminelle, à savoir quelle information se trouve dans celle-ci, comment et pourquoi? Comme la présente recherche vise une portée restreinte, nous passerons rapidement ci-dessous en revue les plus pertinentes trouvailles.

D'abord, bien que la nouvelle criminelle ait toujours occupée une forte proportion parmi l'information relatée dans les médias, on observe, depuis les environs des années 1960, une croissance fulgurante (Brown, 2003). De manière générale, l'ensemble des auteurs semble unanimement s'entendre sur le fait que le crime présenté dans les médias est dépeint comme un phénomène essentiellement négatif et sans cesse grandissant (McNair, 1998; Brown : 2003, Reiner, Livingstone & Allen, 2003 ; Jewkes, 2004). Effectivement, les médias sont particulièrement reconnus pour générer certains stéréotypes des plus communs sur le crime et le criminel. Parmi les reportages les plus fréquents se trouvent évidemment les histoires de meurtres et de violence (Brown, 2003). Le « parfait criminel » - celui faisant l'objet du regard médiatique - s'identifie usuellement comme suit : la plupart du temps un homme, relativement jeune (20-40 ans) provenant d'un milieu socio-économique défavorisé, d'une minorité raciale, religieuse et culturelle, étant immoral, anormal et dangereux (Brown, 2003; Jewkes, 2004). La victime, quant à elle, est la plupart du temps ordinaire, innocente et vulnérable, bien que certaines exceptions à la règle se faussent à l'occasion. Dans ces cas, la victime sera présentée comme un peu plus méritante de son sort (Brown, 2003).

Cette constance dans la présentation médiatique du crime ne relève pas tant du sadisme des journalistes/reporters, mais découle plutôt d'un critère que toute nouvelle digne de ce nom doit posséder, soit le « newsworthiness », ou autrement dit, la qualité d'être suffisamment intéressante pour figurer dans les médias. Effectivement, toutes les nouvelles ne jouissent pas de la même attention médiatique; une sélection s'impose (Gans, 1980; Lotz, 1991; Jewkes, 2004; O'Shaughnessy & Stadler, 2005). Il devient donc vite nécessaire de s'interroger sur ce qui peut constituer une nouvelle intéressante? En fait, selon Jewkes (2004), ce concept est changeant selon l'époque, le lieu et les circonstances. Cependant, on peut mesurer le « newsworthiness » des nouvelles criminelles en se rapportant à un ensemble de valeurs médiatiques qui façonnent le schème de pensée de cette industrie. Maintes études ont porté sur l'identification et la catégorisation de ces valeurs. S'inspirant de ces travaux, Jewkes (2004) a repéré une série de 12 valeurs constituant des nouvelles criminelles contemporaines soit: « threshold; predictability; simplification; individualism; risk; sex; celebrity or high status persons; proximity; violence; spectacle or graphic imagery; children, conservative ideology» (40). Vu la complétude et la pertinence de celles-ci, elles serviront ci-

dessous de gabarit pour présenter les principales caractéristiques des nouvelles criminelles et donc de la représentation médiatique du crime.

Dans un premier temps, le « threshold » d'une nouvelle, ou si traduit, le seuil de la nouvelle, renvoie à l'idée de la nécessité qu'une histoire potentielle atteigne un certain niveau d'importance, de gravité ou de drame afin de figurer dans les médias (Greer, 2003; Jewkes, 2004). Chose certaine, plus une situation évoquera la nouveauté, voire la rareté, plus il sera probable qu'elle soit rapportée (Lotz, 1991 ; Jewkes, 2004).

En ce qui concerne la valeur de prévisibilité d'une nouvelle, selon Jewkes (2004) toujours, il ne s'agit pas qu'un incident soit routinier et ordinaire pour être retenu. Au contraire, la prévisibilité ne se rattache pas à l'ampleur de la nouvelle, mais plutôt aux séquences de son déroulement. Une nouvelle prévisible sera publiée grâce à la continuité et la certitude du reportage qu'elle offrira aux médias :

Put simply, if the media expect something to happen, it will happen, and journalists will usually have decided on the angle they are going to report a story from before they even arrive at the scene (Jewkes, 2004 : 42).

Ainsi, la nouvelle se doit de respecter le schème événementiel habituel présenté dans les médias, telle une carte mentale de significations pré-établie par les discours qui traversent ceux-ci (Hall, Critcher, Jefferson, Clarke & Roberts, 1978).

Troisièmement, la valeur de simplification réfère à diverses caractéristiques essentielles de la nouvelle criminelle, notamment sa brièveté, sa clarté et sa non-ambiguïté (Lotz, 1991; Jewkes, 2004). Les médias se limitent souvent aux faits superficiels d'un incident ignorant ou délaissant volontairement d'importants détails sous-jacents pour supprimer toute dimension de profondeur (Lotz, 1991 : 58). Une nouvelle simple sera celle qui ne requiert pas de réflexion ou d'analyse critique de la part du public, celle à laquelle un seul sens pourra être attribué. Cette tendance à la simplicité aura aussi pour effet de situer la nouvelle criminelle dans des oppositions binaires (noir/blanc; coupable/innocent; bon/mauvais) de sorte à évacuer toute zone grise. Bref, les médias tentent de diriger la pensée de leur auditoire de manière linéaire et univoque (Lotz, 1991; Jewkes, 2004).

Suivant une logique analogue au concept de simplification, la valeur de l'individualisme consiste en la tendance qu'ont les médias à occulter certains problèmes sociaux, politiques et économiques en s'attardant uniquement à la dimension factuelle des conflits interpersonnels qui en résultent (Burrows, 1977; Greer, 2003; Jewkes, 2004, Machill, Köhler & Waldhauser, 2007). On procède à la fragmentation des événements médiatisés afin d'éviter de formuler des liens entre eux et de les replacer dans un contexte plus large (Lotz, 1991). Ainsi, on amène le public à percevoir l'agresseur et l'agressé sur une base purement individuelle. L'agresseur est dépeint comme présentant une pathologie individuelle ou comme étant socialement mésadapté et dangereux; l'agressé comme une victime innocente et vulnérable, que le système social a failli de protéger (Greer, 2003; Jewkes, 2004). Le crime n'est donc pas présenté comme un phénomène social.

Ensuite, tout comme notre société est devenue, depuis quelques décennies, obsédée par la notion de risque et de sa gestion, les valeurs médiatiques s'en sont également imprégnées (Greer, 2003; Jewkes 2004). Effectivement, les médias véhiculent un important message par rapport à la gestion du risque en lien avec la criminalité. Toutefois, ce message n'a rien d'une prévention alerte et éclairée, dirigée vers les groupes socio-économiques et géographiques particulièrement à risque (Jewkes, 2004). Au contraire, les nouvelles criminelles semblent suggérer à leur audience générale l'omniprésence d'une menace, souvent étrangère, qui peut atteindre n'importe qui, n'importe où et à n'importe quel moment. Les médias inculquent ainsi aux auditeurs la nécessité d'une constante vigilance face aux dangers du crime, vigilance qui frôle la peur démesurée face à leur sécurité personnelle (Greer, 2003; Jewkes, 2004).

Une autre valeur d'importance dans les médias se réfère au sexe. Effectivement, nombre d'études soulignent la sur-représentation médiatique des crimes de nature sexuelle et particulièrement ceux liés à la violence (Cameron & Frazer, 1987; Carter, 1998; Greer, 2003; Jewkes, 2004). De plus, la sélection du type d'incidents reportés est davantage axée sur les crimes commis envers des femmes considérées comme « bonnes et innocentes » et dont l'agresseur est un étranger inconnu, alors que les crimes envers les femmes « moins pures » (i.e. prostituées), de même que ceux commis par des agresseurs connus par la victime, crimes

qui sont généralement considérés comme étant plus routiniers, sont très peu représentés dans les médias, bien que communs dans les statistiques officielles (Jewkes, 2004; Carter 1998; Cameron & Frazer, 1987).

En ce qui concerne la valeur médiatique de la célébrité, le concept est fort simple : tout crime commis par un individu muni d'un certain statut reconnaissable est « newsworthy » (Greer, 2003; Jewkes, 2004; O'Shaughnessy, 2005). Le seuil d'intérêt nécessaire dans ces cas est considérablement moins élevé qu'il le serait pour la criminalité de « monsieur et madame tout le monde », uniquement en raison du statut de la célébrité de ces premiers (Greer, 2003).

La proximité, qu'elle soit géographique ou culturelle, est une autre valeur médiatique qui influence la criminalité apparaissant dans les médias (Greer, 2003; Jewkes, 2004, O'Shaughnessy & Stadler, 2005). Ceux-ci choisiront des histoires et événements qui se produisent localement et dont le contenu se rapproche des valeurs et croyances de leur public, en tenant compte de l'ensemble des contextes (social, politique, économique, culturel et géographique) prévalant à ce moment donné (Jewkes, 2004).

Hors de tout doute, la valeur de la violence semble la plus influente au sein des médias (Hall et al., 1978; Jewkes, 2004). Ce recours à la nouvelle violente pour satisfaire les désirs sensationnalistes du public est si fortement exploité que la majorité des études démontrent que la proportion d'espace alloué à la couverture médiatique de crimes à caractère violent est exagérément sur-représenté si comparée aux statistiques policières officielles (Jewkes, 2004; Williams & Dickinson, 1993; Dilton & Duffy, 1983). Pas surprenant si l'on se réfère au très populaire dicton anglais : « If it bleeds, it leads » (Hiebert & Gibbons, 2000 : 247).

Le spectacle et les imageries figurent également parmi les valeurs médiatiques présentement en vogue (Greer, 2003; Jewkes, 2004). Autrement dit, ce sont les crimes spectaculaires dont le pouvoir d'attraction visuelle laisse une forte impression qui font la une des nouvelles et non les incidents qui se produisent dans les sphères plus privées (abus d'enfants, violence envers les personnes âgées, crimes de col blanc, etc.) malgré le fait que ces derniers sont indéniablement socialement plus coûteux (Jewkes, 2004). Cette tendance médiatique a pour

effet de confondre la réalité et le divertissement rendant ainsi l'un ou l'autre difficilement discernable (Jewkes, 2004). Ce phénomène s'est mérité le nom de « infotainment », un mélange entre l'information et l'« entertainment », notion que nous aborderons davantage plus loin.

Les enfants, particulièrement depuis les dernières décennies, sont également devenus un puissant centre d'intérêt médiatique. Qu'ils soient victimes ou agresseurs, leur valeur en terme de « newsworthiness » est indiscutable (Jewkes, 2004). Les médias viennent donc jouer au niveau du sentiment de moralité des auditeurs en ce qui a trait à l'idée traditionnelle que l'on se conçoit de l'enfance et de la jeunesse pure et innocente (Jewkes, 2004).

Enfin, une dernière valeur médiatique influente est celle de l'idéologie conservatrice (Jewkes, 2004). Effectivement, les médias, par l'ensemble des valeurs ci-haut énumérées, en viennent à véhiculer un message particulier concernant la criminalité : le crime nécessite d'être dissuadé et réprimé, que ce soit par l'augmentation de la présence policière, du nombre de prisons ou de la sévérité du système pénal (Greer, 2003; Jewkes, 2004).

Ainsi, en tenant compte de l'ensemble des valeurs constituant une bonne nouvelle criminelle, le traitement sélectif de l'information sur le phénomène des gangs de rue tel qu'effectué par les médias prend tout son sens. La connaissance produite par ceux-ci est guidée par des facteurs extérieurs au phénomène, soit, entre autres, l'économie et la politique, ou plutôt, ce sont ces facteurs qui guident la construction de la connaissance médiatique du phénomène et non une volonté d'information pure et neutre sur le sujet. Cette constatation doit donc être prise en considération en étudiant une quelconque forme de média.

1.3 Le documentaire : un projet en transformation

La présente recherche visant l'étude du discours médiatique, nous avons choisi de nous attarder à une forme particulière de média, soit le documentaire télévisé. Celui-ci, ayant l'objectif fondamental d'informer, objectif que l'on dénote à même ses racines latines (*deceo*

signifiant avertir ou aviser (O'Shaughnessy & Stadler, 2005)), serait une forme de média qui produit une connaissance d'abord et avant tout informative. Effectivement, le projet documentaire, malgré les nombreuses transformations qu'il a subi au cours du dernier siècle, a toujours tenté de produire une vérité par rapport aux objets qu'il aborde. La section suivante présentera un survol, en partie historique, de l'évolution de cette visée informative du documentaire au travers des différentes mutations qu'il a vécues.

1.3.1 Histoire du documentaire; une histoire de vérité

Le style cinématographique documentaire, bien qu'ayant fait son apparition sous des formes plus primitives longtemps avant le 20^e siècle, s'est plus officiellement développé au début des années 1900, parallèlement et en contraste au style narratif fictif, pour n'acquérir une reconnaissance officielle que lors des années 1920-1930 (Nichols, 2001 : 88). Ce ne fut en fait qu'en 1926 que le terme fut employé pour la toute première fois, dans un article publié par le critique John Grierson commentant la réalisation *Nanouk l'Esquimau* en 1922 du cinéaste britannique Robert Flaherty qui, à cette époque, travaillait dans une optique anthropologique et exploratoire des peuples dits primitifs (Barnouw, 1983 : 48-50). Le terme documentaire voulait désigner toute production qui documente la réalité (O'Shaughnessy & Stadler, 2005). Ainsi, la combinaison des réalisations de Flaherty soutenues par les talents de marketing de Grierson ont alors permis d'établir ce qui allait devenir le film documentaire. Robert Flaherty fut depuis désigné comme le « Père du documentaire » (Nichols, 2001 : 84).

Le documentaire voulait dès ses débuts être non fictif. Contrairement aux productions fictives qui existaient depuis quelque temps déjà, ce nouveau genre avait la prétention d'entretenir un lien direct avec la réalité. Selon Rotha (1952), Grierson définissait la notion de documentaire comme étant «the creative treatment of actuality » (Cité par Bruzzi, 2000 : 5). On ne reproduisait plus des histoires, ni des scénarios relevant de l'imaginaire, mais bel et bien l'« Histoire », la réalité à son état pur. Les premiers réalisateurs se lancèrent ainsi dans une éternelle quête de méthodes authentiques de reproduction de la réalité afin d'assurer la plus grande fidélité, la plus grande vérité (Bruzzi, 2000 : 2-3).

Or, bien que les premiers documentaristes ont longtemps prétendu que leurs productions tenaient objectivement de la réalité, de nos jours, rares sont ceux qui maintiennent encore aussi fermement ce point vue. « Documentary is not a reproduction of reality, it is a representation of the world we already occupy. It stands for a particular view of the world » (Nichols, 2001: 29). Ce qui est mis en scène n'est donc pas le monde absent de toute intervention extérieure.

Même à l'époque naïve et enfantine du documentaire, les pionniers de ce genre effectuaient quelques manipulations d'images et de scènes pour les besoins de la cause. En effet, en guise d'exemple, Robert Flaherty, dans son film *Nanouk l'Esquimau*, obligeait ses sujets à chasser avec des harpons et non des fusils, comme ils le faisaient régulièrement, afin de ne pas atteindre la sensibilité du public. Ainsi, malgré les efforts et intentions, la tradition du documentaire n'a jamais été purement authentique ; elle en donne simplement l'impression et c'est cette impression qui est encore aujourd'hui particulière au genre (Nichols, 2001; O'Shaughnessy & Stadler, 2005).

Ce que témoigne entre autres un tel changement de perspective relative à la nature du documentaire est que le genre, au fil du temps, n'a pas toujours eu le même dessein et encore moins le même gabarit. Effectivement, plusieurs productions d'une diversité marquante se sont méritées la même étiquette de « documentaire ». De toute évidence, la subjectivité des différents auteurs a joué un rôle déterminant dans cette variété. Mais l'hétérogénéité du documentaire ne se réduit pas à cette unique dimension.

Documentary as a concept or practice occupies no fixed territory. It mobilizes no finite inventory of techniques, addresses no set number of issues, and adopts no completely known taxonomy of forms, styles, or modes (Nichols, 1991: 12).

Il n'existe donc pas de formule préétablie à suivre pour produire un documentaire. Chacun étant en quelque sorte laissé à lui-même. Toutefois, malgré l'asymétrie des productions, il demeure possible de repérer certaines similitudes chez nombre de documentaires permettant ainsi de tracer un fil conducteur entre eux et d'établir une classification des différents genres et modes.

1.3.2 Évolution du genre documentaire

Parmi la masse d'auteurs s'étant prononcés sur le genre documentaire, la classification établie par Bill Nichols (2001) semble s'être méritée le plus d'éloges pour son principe d'organisation, comme en témoignent les constantes références qui y sont faites par divers autres auteurs lui ayant emboîté le pas. Conséquemment, notre présentation des différentes catégories de documentaires s'inspirera fortement du travail de Nichols.

Un premier mode typique du documentaire est le genre *expositoire*. Étant une des premières formes à avoir été élaborée, celle-ci s'adresse directement au public, à l'aide de commentaires vocaux ou de sous-titres, tel un narrateur omniscient qui explique ce qui est présenté à l'auditeur (Nichols, 2001 : 105 ; O'Shaughnessy & Stadler, 2005). Visant à proposer une perspective, une argumentation ou simplement à relater l'histoire sous forme de rhétorique, ce type de production est idéal pour informer l'audience et la mobiliser à l'intérieur d'un schème de pensée préexistant en le renforçant et généralisant sa portée (Nichols, 2001 : 105). Effectivement, et particulièrement durant les années 1930 avec l'avènement de la notion de « masse » non simplement conçue comme unité de manœuvre, mais également comme sujet du politique, le documentaire fut employé comme moyen d'éducation et de reconstruction sociale pour différentes visées idéologiques (Niney, 2002 : 70). Bref, ce mode fait appel au sens commun et aux valeurs en vogue en soulignant l'évident par l'entremise d'une approche essentiellement didactique. Il dicte à l'audience une façon de penser (Nichols, 2001 : 105-109).

Un second format documentaire, souvent celui auquel se réfère notre imaginaire lorsque le terme est évoqué, est le mode *observatoire*, également connu comme le cinéma vérité et même cinéma-sincérité (Nichols, 2001 : 109). S'étant développé plus particulièrement au Canada, en Europe et aux États-Unis durant les années suivant la Seconde Guerre et donc dans un climat plutôt critique (Nichols, 2001 : 109, O'Shaughnessy & Stadler, 2005), il s'agit en fait d'un style « mouche sur le mur » qui se résume comme suit :

Capter la vie telle qu'elle est, sans scénario et sans apprêt ; enregistrer le son sur place, sans savants montages ; montrer le film de façon à créer l'émotion, le rire

et les pleurs, et de préférence les deux à la fois ; le montrer à la télévision à des millions de gens, et changer le monde en leur faisant voir que la vie est vraie, belle et chargée de sens (Niney, 2002 : 135).

Le mode *observatoire* a atteint son apogée aux environs des années 1960, avec l'arrivée des caméras 16 millimètres qui ont permis de sortir des studios pour aller observer les expériences spontanées de la réalité, sans la moindre intervention ou reconstitution externe – du moins, à ce qu'on croyait (Nichols, 2001 : 109, O'Shaughnessy et Stadler, 2005 ; Bruzzi, 2006). En se situant en tant qu'observateur, l'auteur invita le public à participer dans le processus d'inférence au réel en attribuant lui-même des significations aux comportements et agirs qu'il observait (Nichols, 2001 : 109-111). Bref, le mode *observatoire* se traduit par la recherche de la vie « sur le vif » avec le moins de manipulation possible de la part des cinéastes. On pourrait croire qu'il est l'ancêtre de la télé-réalité telle que nous la connaissons aujourd'hui, concept qui sera abordé plus loin.

Autre mode documentaire ayant connu un essor dans l'après-guerre, bien qu'il existe depuis déjà quelques temps, s'inscrit dans une lignée *poétique*. Ce type de documentaire, s'inspirant de la fiction, s'est d'abord voulu une alternative aux méthodes plus conventionnelles de présenter et transmettre la connaissance et la réalité (Barnouw, 1983). Y sont mis en scène divers personnages d'une psychologie fort complexe, dans tous leurs humeurs et affects pour créer un spectacle duquel découle inévitablement une vision particulière du monde, ce que l'auteur tente de présenter à son public (Nichols, 2001). Le mode *poétique* permet au producteur d'expérimenter avec des moyens originaux pour livrer une connaissance (Nichols, 2001 : 102-103).

Apparu durant les années 1960 comme nouveauté critique en matière de traitement du documentaire figure aussi le mode *participatif* (Nichols, 2001 : 115). Visant à replacer le sujet documenté dans son contexte, celui-ci permet au documentariste de quitter la caméra pour s'intégrer lui-même au terrain de recherche au sens ethnographique du terme (Niney, 2002 : 160). Ce type de documentaire permet alors au public de percevoir le monde à travers l'interaction entre le sujet même et l'auteur. Ce dernier pose un geste d'engagement envers ses sujets et devient ainsi un acteur social parmi les autres, mais bien évidemment pas au

même titre puisqu'il demeure documentariste. Il a la possibilité d'agir en tant que mentor, critique, interrogateur, collaborateur et même provocateur (Nichols, 2001 : 115-119).

Ensuite, il existe également le mode *réflexif* qui invite son audience à prendre conscience et à questionner les processus de construction de la connaissance propres au genre (O'Shaughnessy & Stadler, 2005 : 279). Le documentariste, souvent présent dans son œuvre, s'engage envers son public à représenter non seulement le monde historique en soi, mais également les différents problèmes inhérents à cette représentation (Nichols, 2001 : 125). Le mode *réflexif* pose donc diverses questions relatives à l'influence de la présence de la caméra sur la représentation ou « mal-représentation » du sujet, à l'ambiguïté des notions de réalisme/réalité et des dites techniques qui les produisent. (Nichols, 2001 ; O'Shaughnessy & Stadler, 2005).

Enfin, issu des années 1980, le mode *performant* se penche également sur la notion de connaissance, plus particulièrement à savoir qu'est-ce qui constitue cette dernière, voire de quoi se compose notre connaissance du monde au-delà des simples critères factuels et objectifs de notre compréhension du monde ? Ce mode tentera ainsi de mettre en lumière les facettes subjective et affective de l'expérience humaine afin de comprendre davantage notre rapport au monde (Nichols, 2001 : 130). Ces films s'adressent alors directement au public par l'intermédiaire de l'expression émotionnelle, sans recourir à la dimension factuelle et rhétorique des choses ; on invite les auditeurs à vivre l'expérience de ce qui est représenté (Nichols, 2001).

Ces divers types documentaires tels que regroupés par Nichols ont connu leur essor à des moments variés tout au long du 20^e siècle. Au fil des nouvelles tendances en matière de production télévisée, certains modes se sont glissés en arrière-plan pour assister aux gains et chutes de popularité des autres. Cependant, ces productions ont toujours eu en commun de s'articuler autour des notions de citoyenneté et de société. De nos jours, certains soutiendront même que les documentaires plus traditionnels tel le style observatoire se voient progressivement anéantis pour laisser place aux modes plus interactifs et réflexifs de productions non fictives. Or, tel ne serait pas nécessairement le cas.

Instead what has occurred is an evolution from within the parameters of observational documentary, so that the form, in all its permutations, remains recognisably 'observational', whilst incorporating many of the tactics and devices of its so-called interactive, reflexive and performative successors (Bruzzi, 2006: 120).

Effectivement, depuis la fin du dernier siècle, et plus particulièrement aux alentours des années 1990, l'émergence d'un phénomène nouveau est venu marquer un tournant dans la production documentaire, voire la production télévisée et médiatisée dans son ensemble : les frontières qui autrefois délimitaient le plus souvent les genres – documentaires/films fictifs, télévision/cinéma, information/divertissement, etc.- se sont considérablement brouillées. Les producteurs ont amalgamé les techniques des uns et des autres pour créer un produit dont la définition ne semble plus aussi claire (Surette & Otto, 2002 ; O'Shaughnessy & Stadler, 2005 ; Bruzzi, 2006).

Une des résultantes de cette mutation, bien qu'elle avait techniquement fait son apparition longtemps avant, prit le nom d'*infotainment*, manifestation par laquelle la nouvelle ou l'information devient divertissement – « entertainment » de la langue anglaise - et vice versa (Cohen-Almagor, 2002). En guise d'exemple, plus particulièrement dans la sphère criminologique, par souci de « newsworthiness » et de cotes d'écoute, on a voulu faire intervenir les connaissances scientifiques pour venir décortiquer faits et fictions des « histoires criminelles » quotidiennes (Buckingham, 2004). Inversement, on a également tenté de rendre plus intrigants certains sujets documentés en y insérant une touche de sensationnalisme que ce soit au niveau des nouvelles et journaux, des émissions de télé-réalité sur le crime ou des émissions de cour et de procès (Surette et Otto, 2002).

À cet effet, de nouveaux types de production documentaire émanèrent des phénomènes d'hybridité et d'*infotainment*. Parmi ceux-ci figure, entre autres, le *docudrama* duquel découle une panoplie de dérivés: *documentary-drama*, *dramadoc*, *mock-documentary*. S'inspirant des traditions investigatrices du journalisme et des techniques documentaires expositives critiques (Biressi et Nunn, 2005), ce type de production

(...) uses the sequence of events from real historical occurrence or situation, and the identities of its principal protagonists, to underline a film script intended

to provoke debate about the significance of the events/occurrence (Rhodes et Springer, 2006 : 15).

Un exemple typique auquel ce genre nous réfère est la reconstruction d'une enquête de crime, où l'on voit tour à tour des scènes fictives de l'événement et des témoignages réels des gens qui l'ont subi (des témoins, les policiers, la famille de la victime, etc.). On emploie ici la fiction pour rejouer une réalité ou du moins une version de celle-ci - ce que l'on croit s'être passé (Rhodes & Springer, 2006). La caméra dans ce contexte ne cherche pas à être dissimulée pour laisser une impression de pure vérité. L'objectif de cet exercice est plutôt de réviser l'évènement, le souligner et même provoquer la réflexion par rapport aux situations abordées (Thornham & Purvis, 2005). Les sujets soulevés par le docudrama sont certes empreints d'un caractère social, mais d'une manière qui est plus souvent centrée sur des histoires individuelles. On y présente des vies normales et quotidiennes, mais parsemées de drames et d'intrigues. Cette mise en scène des gens ordinaires est un phénomène qui découle en fait d'un mouvement qu'a entrepris la production télévisée dans les années 1970 afin d'inclure davantage les visions et opinions des classes populaires dans les programmations, question de permettre à la télévision de s'actualiser en tant qu'extension de la sphère publique (Biressi & Nunn, 2005).

Autre dérivé de l'hybridité des productions télévisées, dont la venue fut accueillie à bras plus que grands ouverts par le public, est le *docu-soap*, un mélange des techniques du documentaire traditionnel observatoire et des lignes narratives du soap-opera. Celui-ci, n'ayant pas comme objectif de se prononcer sur des questions sociales de grande envergure, met le plus souvent en scène des personnages qui oeuvrent quotidiennement au sein d'un milieu professionnel quelconque, i.e. : école, hôpital, clinique de pratique, etc (Kilborn, 2000 ; Bruzzi 2006).

The core attraction of docu-soaps is, namely, that viewers will be given the chance of witnessing ordinary folk operating in familiar environments and thus, supposedly, of becoming privy to the everyday challenges they confront. (Kilborn, 2000 : 112).

Ce type de production permet donc à l'audience d'acquérir d'une part une connaissance, quoique limitée, du milieu abordé par le *docu-soap*. Toutefois, l'intérêt principal de celui-ci demeure les différentes interactions entre personnages professionnels, de même que leurs

traits de personnalité émergeant au sein de situations quotidiennes et surtout de crise (Kilborn, 2000 : 112).

Ces derniers genres néo-documentaires frôlent dangereusement - pour ne pas dire enjambent- les frontières d'un phénomène au nom de *télé-réalité*, autre tendance populaire qu'a prise la production télévisée durant ces dernières années et ce, de manière phénoménale. Effectivement, selon Dempset (1991),

(...) sheer volume of reality TV shows has multiplied exponentially over the last few years to the point where the shows now saturate network prime-time, first-run syndication and cable TV schedules. There are nearly two dozen reality-bases shows on TV and over a dozen waiting in the wings (Cité par Palmer, 2003: 21).

Par ce terme, on entendrait en fait un vaste ensemble de réalisations n'ayant parfois peu en commun autre que de lier la télévision et la réalité pour y présenter des événements réels absents de toute intervention et manipulation, sorte de vérité ontologique où la télévision serait uniquement le canal de diffusion, ni plus, ni moins (Palmer, 2003 ; Wangermée, 2004). Il s'agirait alors, en quelque sorte, d'une tentative pour redonner un nouveau souffle au statut de vérité du style documentaire. Or, cette conception utopique n'a cependant que très peu d'adeptes. Plus humblement, voire pratiquement, l'objectif de la *télé-réalité* se veut donc de présenter le plus fidèlement et authentiquement possible la réalité qu'elle tente de mettre en scène, un «réel» reconstruit en minimisant la « contamination » (Wangermée, 2004).

Malgré l'hétérogénéité des productions de *télé-réalité*, il est tout de même possible de dégager certains points communs de la masse qui différencient celles-ci des documentaires traditionnels. D'abord, il s'agit de productions qui ne sont pas conçues – outre le format global qui est présenté principalement sous la forme d'un concours– par une équipe d'experts qui tentent d'exposer une problématique ou réalité sociale quelconque. Les analyses et discours critiques sont plus souvent absents de la *télé-réalité* (Palmer, 2003 ; Wangermée, 2004). Également, ces productions sont dépourvues d'une narration experte extérieure qui nous guide et aide à comprendre ce qui nous est présenté. Le rôle de narrateur, s'il y a, est plutôt limité à souligner les faits divertissants qui sont présentés (Palmer, 2003). Ce sont donc majoritairement des non-acteurs au sens professionnel qui, par leur conduite,

influencent la progression de la ligne narrative du récit, ce qui apporte une originalité et spontanéité particulière au genre (O'Shaughnessy & Stadler, 2005).

Ceci a pour résultat de produire un matériel peu complexe. On y observe parfois des gens qui vivent simplement : ils dorment, se lèvent, se douchent, mangent, discutent, rient et parfois ne font rien du tout (Wangermée, 2004). D'autre fois, on y examine des gens aux conduites dites anormales et anti-sociales: violence, stupidité, criminalité, etc. (Palmer, 2003). Bref, on observe des comportements des gens plus ou moins ordinaires au quotidien. On en vient à s'attarder aux seuls aspects de leur vie qui sont présentés à l'écran, sans leur donner le droit de parole au-delà de la production télévisée et sans porter attention à leur existence en dehors du « reality show » (Palmer, 2003). Certains soutiennent que ce type de production, par son manque de contenu informatif et son abondance de divertissement gratuit, apporte un abaissement du niveau culturel de notre société, symptomatique de son déclin ('cultural dumbing down') (Biressi & Nunn, 2005). D'autres y verront plutôt une sorte d'échappatoire face à la banalité de nos propres vies (O'Shaughnessy & Stadler : 2005). Le parcours de la présente étude nous mènera à y attribuer une signification autre, résultant de transformations plus profondes de la société, qui sera plus loin expliquée.

Cela dit, ces émissions n'exigent pas uniquement un effort d'observation de la part de l'audience ; elles visent également à susciter une interaction avec le public. Celui-ci, au-delà de la simple contemplation des comportements des personnages, est à nouveau invité à adopter un rôle actif au sein du documentaire, mais cette fois, par des actions bien précises : en appelant, en votant, en émettant son opinion, etc. On nous demande alors de se mobiliser en tant que citoyen face à ce qui nous est présenté, en tant que témoins et non comme observateur distant, et de s'impliquer en prenant position par rapport aux diverses situations et ultimement, de choisir le gagnant et le perdant (Palmer, 2003 ; Wangermée, 2004 ; Biressi & Nunn, 2005). Ainsi, par les valeurs et thèmes qui émanent des nouvelles tendances en termes de productions télévisées, soit l'expérience de la quotidienneté, la gestion des relations humaines, les notions de communauté et d'individu, l'apprentissage, le dépassement de soi, etc. (Wangermée, 2004), les auditeurs se voient dorénavant attribuer un nouveau rôle en tant qu'audience participante à l'expérience médiatique et, par extension,

comme nous allons l'explorer dans la présente recherche, à l'expérience du style documentaire contemporain (Palmer, 2003).

À la lumière des nouveaux phénomènes qui sont venus, au cours des dernières décennies, transformer la production télévisée et notamment le documentaire, la notion de média, telle qu'elle est traditionnellement entendue et comme nous l'avons décrite précédemment devient en quelque sorte problématique et inadéquate pour refléter l'entièreté de ce changement. Effectivement, le fait de considérer les médias uniquement sous l'angle d'une communication, voire d'une transmission unidirectionnelle d'information entre deux acteurs, l'un émetteur et l'autre récepteur, sans précision quant à la nature de cette communication sous-entend presque implicitement une connotation passive de la part de l'auditeur dont le rôle serait de capter l'information qui lui est fournie, ni plus, ni moins. Or, comme en témoigne les diverses transformations qu'a subi le monde de la production télévisée au cours des dernières décennies, tel que le phénomène de la *télé-réalité* et autres changements connexes, l'audience de nos jours semble de plus en plus être invitée à occuper un rôle actif au sein de la communication médiatique, dimension que néglige d'abord la conception ci-haut mentionnée du terme « média ». Face à ce manquement, nous suggérons, par notre recherche, d'envisager les médias autrement. Le chapitre suivant nous éclairera sur cette redéfinition du concept.

CHAPITRE II : LE DISCOURS DOCUMENTAIRE EN TANT QUE STRATÉGIE DE GOUVERNEMENT ET DE SUBJECTIVATION

Dans ce chapitre, nous exposerons les divers apports théoriques foucaaldiens qui guideront notre analyse des matériaux étudiés. L'objectif de notre parcours scientifique consiste d'une part à cerner et analyser le discours relatif aux gangs de rue qui émane de la production médiatique des documentaires, pour ensuite l'insérer dans le cadre du gouvernement à l'ère d'une société néo-libérale du risque. Nous présenterons ci-dessous quatre concepts ou groupes concepts fondamentaux de la pensée de Michel Foucault et de ses successeurs qui permettront une meilleure compréhension de la logique globale de notre cheminement, soit celui de discours (regroupant au passant les notions d'idéologie, de vérité et de connaissance), de pouvoir, de gouvernement/subjectivation et de société de risque.

2.1 Une analyse de discours du documentaire

La notion de discours dans la présente recherche a un double statut, soit à la fois produit et producteur des documentaires. Ces derniers sont donc perçus comme une source créatrice d'un certain discours sur les gangs de rue, de même que la résultante d'un discours préexistant.

2.1.1 Discours vs Idéologie : La vérité et sa connaissance

Le terme discours, au sens foucaaldien, n'est de toute évidence aucunement entendu comme le veut sa désignation plus traditionnelle, soit la linguistique, le langage. « Le discours ne doit pas être pris comme l'ensemble des choses qu'on dit, ni comme la manière de les dire » (Foucault, 1994a: 123). Foucault, en se référant au terme « discours », s'oppose en fait à la notion d'« idéologie » telle qu'employée par la perspective des théories critiques, parmi lesquelles figure notamment le marxisme (1980 : 118). Les partisans des théories critiques perçoivent l'idéologie comme :

(...) un système d'idées et de jugements, explicite et généralement organisé, qui sert à décrire, expliquer, interpréter ou justifier la situation d'un groupe ou d'une collectivité et qui, s'inspirant largement de valeurs, propose une orientation précise à l'action historique de ce groupe ou de cette collectivité (Rocher, 1969 :127 dans).

Autrement articulée, l'idéologie est une représentation de la réalité propre à un groupe donné qui permet à ce dernier d'attribuer un sens à son organisation, ses structures et à ses relations au monde matériel (Thornham & Purvis, 2005). Plus particulièrement, selon la pensée marxiste, l'idéologie est une forme de pouvoir dont bénéficient les groupes dominants d'une société, en l'occurrence la société de production capitaliste, en leur permettant d'exercer un contrôle sur les classes dominées. Elle est considérée comme :

(...) une espèce d'élément négatif à travers lequel se traduit le fait que la relation du sujet à la vérité, ou simplement la relation de connaissance, est troublée, obscurcie, voilée par les conditions d'existence, par les relations sociales ou par les formes politiques qui s'imposent de l'extérieur au sujet de la connaissance (Foucault, 1994b : 1420).

Grosso modo, le groupe dominé se trouve dans une telle situation du fait qu'il n'est pas conscient de la réalité. L'idéologie est alors perçue comme une représentation déformée de celle-ci (Sheridan, 1985). À la lumière de ce concept, le fondement des théories critiques consiste alors à exposer les lacunes et manquements au sein de la société, en soulevant le voile sur l'idéologie dominante et oppressante, afin d'y remédier, et ce, en proposant une alternative respectant les intérêts du groupe dominé (Spurk, 2006). La critique est donc essentiellement négative et vise, par la prise de conscience, un passage à la positivité. Elle est « un engagement public pour détruire le faux, les mensonges et la surface apparente des phénomènes pour construire le vrai et donne sa place à l'essentiel » (Spurk, 2006 : 94).

À ce niveau, la notion de discours de Foucault, et donc la nôtre, critique le concept d'idéologie en raison de sa supposition de l'existence du vrai. Tout projet idéologique engendre nécessairement la recherche, et idéalement l'atteinte, d'une réalité meilleure, sous-jacente à la souffrance actuellement vécue. On oppose conséquemment l'idéologie à quelque chose qui est tenu pour vrai (Foucault, 1980 ; Palmer, 2003). Or, Foucault réfute cette référence explicite au « vrai » et à la réalité indépendante des actants qui la constituent. Effectivement, l'auteur soutient plutôt que la vérité a une histoire qui lui est propre. La

vérité, loin d'exister en soi, apparaît à un moment donné. Pour mieux illustrer sa pensée, Foucault nous renvoie à la distinction que Nietzsche établie entre les termes « invention » - ou *Erfindung* en allemand- et « origine » - *Ursprung*, l'un et l'autre étant bien entendu opposés. « Quand il dit « invention », c'est pour ne pas dire « origine » » souligne Foucault (1994b : 1411). L'invention fait ici référence à la fabrication, alors que l'origine désigne la préexistence de l'objet avant son entrée dans la conscience de l'humain. Ainsi, l'histoire de la vérité débiterait par l'invention et n'aurait pas d'origine à proprement parler. Elle a été produite. Elle est une construction qui surgit d'un contexte particulier, d'un rapport de forces et de pouvoirs et non découverte à l'état naturel par un heureux hasard (Foucault, 1994b).

À cet effet, nous considérerons le documentaire non comme une production mettant en scène des vérités absolues observées par rapport aux diverses réalités de ce monde, mais bien comme une production tout court de la réalité, propre à des individus ou sociétés donnés. Conséquemment, la connaissance émanant de cette production aura donc été construite, plutôt que découverte. Bref, entre la connaissance documentaire et les choses à connaître qui y figurent, il y a rupture.

Cette rupture se traduit en fait sous la forme de relations de domination entre humains et choses qui s'affrontent et luttent pour conquérir l'une et l'autre. Le seul lien qui unit la connaissance à son objet en est un de pouvoir, comme nous en discuterons davantage au point 2.2. Ainsi, pour connaître quelque chose, il s'agit de s'attarder aux relations de pouvoir qui la sous-tendent. Seulement à ce moment sera-t-il possible de comprendre les relations stratégiques qui s'insèrent dans la construction de la connaissance et par conséquent d'en déduire les effets de pouvoir qui s'en dégagent (Foucault, 1994b). Le problème foucaldien de la connaissance ne se pose donc pas en terme de distinction entre ce qui est vrai/scientifique et ce qui est autre, mais plutôt au niveau des « effets de vérité » qui sont produits par celle-ci, au travers des relations de pouvoir, à même les discours, qui eux ne sont ni vrais, ni faux en soi (Foucault, 1980).

Voilà ce que notre projet de recherche tente de faire. En nous inspirant de la démarche de Palmer (2003), nous désirons nous pencher sur les « effets de vérité » des discours et connaissances traversant les documentaires sur le phénomène de gangs de rue plutôt que de

tenter de découvrir l'idéologie dominante émanant de ces productions et d'en faire la part du vrai et du faux. Il s'agit de considérer comment, au travers des luttes de pouvoir, les « productions documentaires », en tant qu'unités à la fois productrices et reproductrices du discours et de vérité, construisent un type particulier de réalité, duquel découle un type particulier de sujet-citoyen. Bref, par l'analyse des documentaires nous ne cherchons pas à découvrir la vérité, mais seulement à cerner les implications de ce qu'on prétend être vrai pour la réalité produite et son sujet. C'est donc dans ce contexte que la notion de discours telle qu'entendue chez Foucault trouve sa pertinence pour cette étude.

2.1.2 Le discours défini

Plus concrètement, le discours au sens foucaldien est « l'ensemble des significations contraintes et contraignantes qui passent à travers les rapports sociaux » (Foucault, 1994a : 123) ou, en autres termes, « un ensemble d'*énoncés* hautement régulés qui délimitent un champs de connaissance particulier et constitue par conséquent des *objets* de savoir » (Palmer, 2003 : 4 Traduction libre). Ainsi, les diverses connaissances produites par rapport à un objet donné et ce, par diverses sources institutionnelles ou autres, constituent le savoir sur celui-ci. Pour notre part, nous nous attarderons plus particulièrement à la seconde définition. Deux termes méritent ici d'être plus longuement commentés. D'abord, selon Sheridan (1985), par *énoncé*, il n'est entendu ni une proposition, ni une phrase. Effectivement, une phrase composée des mêmes mots n'induit pas nécessairement le même énoncé; tout dépendant du contexte dans lequel elle est émise. L'énoncé est défini par la formation discursive. Il ne peut fonctionner isolément, il ne peut être « énoncé » qu'à l'intérieur d'un domaine, « d'un tout complexe formé de toutes les autres formulations parmi lesquelles cet énoncé apparaît et dont il est un élément » (Sheridan, 1985 : 125). Mais l'énoncé ne représente toutefois pas l'unité constitutive du discours en ce sens que le discours n'est pas que la somme des énoncés; il présente, sous diverses formes (mots, gestes, attitudes, comportements, etc.), la position que doit adopter tout individu qui désire en être le sujet ou de quiconque voulant s'insérer dans le discours en question (Sheridan, 1985). L'énoncé est

régi par ce que Foucault appelle les « modalités énonciatives », soient les lois sous-jacentes à la formation des choses, telles que le statut de la personne parlante, l'emplacement du discours, la position des sujets, etc. Enfin, l'énoncé présente un caractère événementiel et une réalité matérielle particulière. Lorsqu'un énoncé est prononcé, il en vient à exister et se répercuter matériellement (Sheridan, 1985).

Le second terme, celui d'*objet*, renvoie aux domaines de connaissance. Selon l'interprétation foucauldienne de Fairclough (1992), il s'agit d'entités reconnues au sein des diverses disciplines comme étant constitutives de leur champ d'intérêt et sur lesquelles est centré le processus de recherche et d'investigation de cette discipline. Foucault en abordera trois principaux au cours de son œuvre, soit la folie, la sexualité et le crime. Pour notre part, il sera question de nous pencher sur l'objet que sont les gangs de rue. Nous devons préciser que l'objet de savoir n'est pas antérieur et indépendant au discours, il est produit, transformé et reproduit à l'intérieur même de celui-ci. Le discours ne parle pas des objets, il les constitue. Il s'insère ainsi dans un rapport actif avec la réalité au sens où il emploie le langage pour construire la signification des objets et non pour simplement les relater de façon passive (Fairclough, 1992).

Ainsi, selon Foucault, l'accès au discours passe par l'identification de l'ensemble des énoncés ou d'« événements discursifs » qui le composent et en régissent les connaissances. De cette façon seulement se dessine l'image de vérité qui est véhiculée par rapport à un objet donné. Sans prétendre reproduire l'exacte démarche de l'auteur, la nôtre, consistant en l'identification du discours médiatique dans lequel s'insèrent nos documentaires, s'inspire grandement de celle de Foucault. Nous tentons de cerner les divers énoncés qui se trouvent dans les documentaires et qui en structurent le discours.

Le discours est effectivement un phénomène qui structure, qui ordonne. « Le discours est dans l'ordre des lois » (Foucault, 1971 : 9). Il dicte ce qui peut être dit ou non à propos d'un objet de connaissance donné. Toutefois, il n'impose pas aux individus à en être sujet; le discours les entoure, les englobe. Il est environnant aux individus qui eux en retour le constituent. Effectivement, l'individu social qui produit un énoncé est partie intégrante du

discours, il n'y est pas externe, ni indépendant. En prononçant le dit énoncé, l'individu devient un élément fonctionnel du discours en se positionnant par rapport à celui-ci, en le reproduisant (Foucault, 1971; Sheridan, 1985).

À cet effet, nous accordons un rôle primordial au discours dans la formation du sujet social, ou ce que l'on nomme la subjectivation ou encore, le gouvernement de soi. Au sein du discours s'insère inévitablement une forme de pouvoir qui vise à modeler l'individu dans un but précis, à le rendre utile et fonctionnel, socialement et politiquement parlant, et donc à le gouverner (Foucault, 1994c). Dans cette optique, nous désirons explorer le documentaire télévisé contemporain, élément constituant et constitutif du discours, en tant que stratégie fonctionnelle du gouvernement des individus et de soi (subjectivation).

2.2 Pouvoir et discours documentaire : une alliance

Comme mentionné précédemment, on ne peut penser que la production de vérités et de discours, notamment ceux émanant des réalisations documentaires, apparaît innocemment et entièrement par hasard. Effectivement, elle est intimement liée au pouvoir qui non seulement la limite, mais également la produit.

On produit la vérité. Ces productions de vérités ne peuvent pas être dissociées du pouvoir et de mécanismes de pouvoir, à la fois parce que ces mécanismes de pouvoirs rendent possible, induisent ces productions de vérités et que ces productions de vérités ont elles-mêmes des effets de pouvoir qui nous lient, nous attachent (Foucault, 1994d : 404).

Or, le concept de pouvoir, au sens où notre recherche l'entend, c'est à dire au sens foucauldien toujours, nécessite toutefois plus de précisions. Celui-ci, contrairement à la conception classique du terme, ne fonctionne pas négativement. Il n'a rien d'une relation verticalement imposée, de haut en bas, par un groupe social dominant sur un ensemble d'individus dominés, comme le laisse entendre les théories critiques, voire marxistes. Plutôt, il émerge de la base de la masse sociale. Il est « l'effet de l'exercice des relations sociales entre groupes et entre individus » (Sheridan, 1985 : 251). Il est dans chaque rapport social; chaque individu, à la fois, exerce et se soumet au pouvoir, chacun en est sujet et objet. Bref,

le pouvoir n'est pas un bien ou un privilège qui puisse être possédé; on ne peut l'acquérir, ni le perdre puisqu'il est partout à la fois (Foucault, 1975; Foucault, 1982; Sheridan, 1985; Fairclough, 1992).

Le pouvoir a de toute évidence une fonction de répression certes, mais il est également productif. Il produit des individus, des corps dociles qui, une fois lui étant soumis, sont disciplinés à l'aide de procédés particuliers, soient la surveillance hiérarchique, la sanction normalisante et l'examen, et qui en viendront par la suite à reproduire eux-même le pouvoir. Il s'agit ici de ce que Foucault nomme le « pouvoir disciplinaire », un pouvoir individualisant qui se rend invisible par ses mécanismes qui s'insèrent à l'intérieur même de son objet, l'individu. (Foucault, 1975; Foucault, 1982; Sheridan, 1985; Fairclough, 1992)

Pour en revenir à la relation entre discours et pouvoir, les deux semblent unis par un lien de co-production : le discours génère le pouvoir qui en retour génère le discours. En effet, ce dernier ne peut être produit que dans un contexte de pouvoir et de lutte. Mais le discours, loin d'être un simple produit, engendre également un effet de régulation, de discipline et de gouvernement des masses, des populations, des individus. Il parvient à modeler ceux-ci dans leurs comportements, dans leurs raisonnements et leurs croyances. Le discours, par le pouvoir qui s'y insère et s'en dégage, devient donc un élément essentiel des mécanismes de gouvernement d'une société.

2.3 Le rôle du discours documentaire au sein du gouvernement et de la subjectivation

En nous référant au concept de gouvernement, nous n'entendons toujours pas ce terme au sens traditionnel d'institution gouvernementale, mais plutôt tel qu'entendu, encore, par Michel Foucault : « l'activité qui consiste à régir la conduite des hommes dans un cadre et avec des instruments étatiques » (1994e : 819). Par ce terme, l'auteur ne fait bien évidemment pas allusion au moyen par lequel on impose un pouvoir souverain linéairement et verticalement pour des fins de domination des populations. En fait, la notion de

gouvernement au sens foucaldien s'oppose à celle de souveraineté que l'on peut définir en parallèle avec le Prince de Machiavel : cette forme de pouvoir où le Prince est unique dans sa principauté, extérieur et transcendant à celle-ci; où il y a discontinuité entre « son pouvoir » et toutes les autres formes; où l'objet de ce pouvoir est le territoire et les habitants et donc où il s'agit de protéger la principauté du Prince sur ceux-ci et non ceux-ci comme tel. Bref, il s'agit d'un pouvoir dont la finalité est par conséquent l'obéissance, voire la soumission à la loi, celle du Prince ou par extension, celle du Souverain (Foucault, 1994c).

Foucault voit plutôt le gouvernement comme la manifestation d'une nouvelle forme de pouvoir, ci-haut abordée, qui s'est manifestée de concert avec l'apparition des problèmes que posait la gestion des grandes populations au XVIII^e siècle (Foucault, 1982). Selon celui-ci, le gouvernement opère au travers de ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés. Comme le souligne Palmer (2003), la source du « pouvoir gouvernemental » n'est pas véhiculée par un appareil central d'État, mais par une variété d'autorités, d'acteurs et d'agences (3). Les pratiques du gouvernement sont donc multiples, plusieurs individus gouvernent et sous plusieurs formes. Ces pratiques, ces gouvernements, sont internes à la société; ils existent à même l'État (Foucault, 1994b).

En citant une définition énoncée par La Perrière (1555), Foucault affirme que « gouverner est droite disposition des choses, desquelles l'on prend charge pour les conduire jusqu'à fin convenable » (Cité par Foucault, 1994b :643). Or par le terme « chose », il ne s'agit pas des objets et territoires. Le gouvernement prend en charge des individus,

(...) dans leurs rapports, dans leurs liens, dans leurs intrications avec ces choses que sont la richesses, les ressources, les subsistances, le territoire bien sur, dans ses frontière, avec ses qualités, son climat, sa sécheresse, sa fécondité (Foucault, 1994c :643).

Selon Foucault, gouverner est donc la prise en charge des individus dans les plus infimes interstices de leur quotidien en ayant pour but de régulation des conduites et des comportements qui émergent de ces espaces, ces rapports et interactions.

Cette particularité du pouvoir gouvernemental de réguler ainsi des populations trouve sa source dans ce que Foucault nomme le « biopouvoir », voire la « biopolitique », cette prise en compte de la vie par le pouvoir. Il s'agit d'un pouvoir qui est propre au gouvernement contemporain (Foucault, 1994f).

La « biopolitique », en tant qu'elle est — littéralement — une politique de la vie, c'est-à-dire une politique qui a le vivant pour objet et les vivants pour sujets, il l'a au fond déplacée pour en faire essentiellement une politique des populations, celle qui mesure et régule, construit et produit des collectivités humaines (..) (Fassin, 2006 : 36).

La « biopolitique » régule le corps social créé par le pouvoir disciplinaire en le soumettant à un ensemble de règles et de normalités, sujet sur lequel nous reviendrons sous peu. Le « biopouvoir » et le pouvoir disciplinaire sont donc complémentaires dans notre société au sens où le premier est la continuation du second afin de faire régner la discipline d'individus au multiple (Fassin, 2006). Effectivement, tel que mentionné précédemment, le pouvoir disciplinaire a pour fonction de dresser et produire des individus. Il s'exerce sur les corps pour orienter leur comportement en leur attribuant une spécificité. Il individualise pour éventuellement homogénéiser et produire un corps social. Il n'est ni grandiose, ni opprimant, mais modeste, discret et calculé. Il amène les individus à s'y assujettir, par les mécanismes énumérés plus haut (surveillance hiérarchique, sanction normalisante et examen), et à le reproduire par eux-même. Les individus deviennent alors à la fois objets et instruments du pouvoir (Foucault, 1975 : 200). Or, le pouvoir disciplinaire se montre insuffisant pour soumettre le corps social produit à un ensemble fixe et uniforme de règles. C'est à ce niveau que le « biopouvoir » entre en jeu. Alors que la discipline s'adresse à des individus, le « biopouvoir » vise des masses désindividualisées en tant que stratégie de gouvernement.

Pour en revenir à la seconde moitié de la définition reprise par Foucault, « (...) pour les conduire jusqu'à fin convenable » (Foucault, 1994c : 643), le gouvernement opère en fonction d'une finalité précise, voire des finalités pour chacune de ces choses qu'il gouverne. Celles-ci demeurent changeantes au gré des époques et des tendances. Pour atteindre ces fins convenables, il est nécessaire de disposer de ces choses, de les rendre utilisables. C'est pourquoi on dira que la finalité du gouvernement est dans les choses mêmes qu'il dirige, à

même les populations et non pas dans la loi, comme il en est le cas pour la souveraineté (Foucault, 1994c).

Or, comme le laisse entendre la notion de pouvoir abordée précédemment, pour disposer des choses, le gouvernement n'a pas recours au pouvoir dirigé et explicite; il n'ordonne pas aux individus d'adopter tel ou tel comportement. Au contraire, témoignant de l'avènement d'une rationalité politique libérale au tournant du XIXe siècle (O'Malley, 2004) et plus récemment sous sa troisième phase, néo-libérale³, le gouvernement laisse jouir ses sujets d'une autonomie et d'une liberté de décision.

When one defines the exercise of power as a mode of action upon the actions of others, when one characterizes these actions by the government of men by other men (...) one includes an important element: freedom. Power is exercised only over free subjects, and only insofar as they are free (Foucault, 1982: 221)

Le gouvernement n'opère pas par la force, mais par le choix; il permet aux individus, en tant que sujets libres et responsables, de choisir leur conduite parmi une vastitude de possibilités. L'art de gouverner ne passe non pas par la simple objectivation des individus au pouvoir des gouverneurs, mais également par la subjectivation de ceux-ci (Foucault, 1982; Rose, 1999). En effet, contrairement au régime souverain, « le gouvernement ne supprime pas la subjectivité des individus gouvernés, mais la cultive sous diverses formes particulières convenables aux différentes visées gouvernementales » (Garland, 1997 : 195 Traduction libre). Les individus deviennent sujets du pouvoir en étant actifs dans leur gouvernement et donc de leur propre subjectivation. Ils ne subissent pas passivement les effets du pouvoir, mais y participent en s'auto régulant. Il s'agit ici de ce que Foucault a nommé le gouvernement de soi (Garland, 1997).

Le processus de choix découlant du gouvernement de soi est toutefois encadré par un ensemble de valeurs et techniques contraignantes qui se rapportent directement aux notions de normalité et de norme qui elles, à leur tour, sont dictées par la connaissance scientifique des choses à gouverner (Palmer, 2003). Effectivement,

³ Les notions de *libéralisme* et de *néo-libéralisme* seront plus longuement abordées au chapitre V.

To rule properly, it is necessary to rule in a light of knowledge of the specific characteristics that are taken to be immanent to that over which rule is to be exercised: the characteristics of a land with its peculiar geography, fertility, climate; of a population with its rates of birth, illness, death; of a society with its classes, interests, conflicts; of an economy with its laws of circulation, of supply and demand; of individuals with their passions, interests, and propensities to good and evil (Rose, 1999 :7).

Le gouvernement fait donc connaître ce qu'il gouverne. Cette relation entre pouvoir et savoir est fondamentale pour assurer un bon gouvernement puisque l'un engendre l'autre et vice versa. La connaissance est alors produite par une série de stratégies/techniques comptables et statistiques qui recensent, dénombrent et classent les objets/sujets du pouvoir afin de les réguler. En ce qui concerne le gouvernement de soi, la connaissance scientifique acquise devient une technique/pratique participant à la subjectivation de l'individu du moment qu'elle lui est parvenue, souvent sous la forme d'informations émises par l'entremise d'opinions d'experts, de conseils, de statistiques, etc. Elle offre ainsi aux individus des normes et lignes directrices - à la lumière des vérités jugées pertinentes au sein du discours - quant aux choix de conduites qu'il leur est permis et recommandé de prendre afin de demeurer dans les limites morales et sécuritaires de la société (Palmer, 2003).

La notion de risque devient ici centrale à la compréhension du gouvernement qui s'opère par le choix des individus. Effectivement, l'avènement de cette nouvelle forme de gouvernement à l'ère du libéralisme et plus précisément du néo-libéralisme s'est actualisée de concert avec l'apparition de la notion de risque au sein de notre société ; le risque non plus perçu comme un acte objectif hors de la nature humaine, un acte divin face auquel l'individu était impuissant, sans faute et non responsable, mais en tant que menace évitable puisque intérieure à la nature humaine et par conséquent gérable par celle-ci. Selon Ewald (1993),

It [is] no longer located exclusively in nature but [is] 'also in human beings, in their conducts, in their liberty, in their relations between them, in the fact of their association, in society' (Cité par Lupton, 1999: 6).

Suivant la logique d'un néo-libéralisme, l'individu, par l'entremise de sa capacité à effectuer des choix libres et rationnels et en tant qu'être actif dans son gouvernement de soi, est responsable de sa propre gestion de risques, sous l'ère d'un nouveau « prudentialisme »

(O'Malley, 1992). Il est donc dorénavant de son devoir de se protéger des divers maux qui peuvent l'atteindre dans sa sécurité et ce, en étant informé de ceux-ci.

Le rôle de la connaissance produite par les institutions/agences gouvernementales et leurs experts, inspirée par une logique actuarielle et prenant la forme d'une série de calculs, de techniques, de routines et de commodités du risque pour prévenir son occurrence au quotidien (O'Malley, 2004 : 73), est donc d'informer la population des divers risques auxquels elle peut être soumise au sein de notre société et ce, toujours dans l'optique de la guider dans sa liberté de choix (Lupton, 1999; Rose, 2000).

À l'aide de cette information, les individus, libres et responsables de leur propre gestion de risques, doivent alors choisir le cours de leurs actions, à savoir s'ils adhèrent ou non aux comportements anti-risques qui leur sont présentés par le discours, s'ils s'incluent ou s'excluent de la société de risque (Lupton, 1999). L'inclusion se présente comme étant la bonne voie, la voie responsable, morale et sécuritaire. L'envers de la médaille, l'exclusion, est perçue comme la violation des responsabilités d'un sujet/citoyen envers les autres (Rose, 2000). Rationnellement désireux d'être intégré à la norme sociale, et par conséquent, à la société, l'individu, devenant sujet, doit alors réguler sa propre conduite en fonction des connaissances qui lui sont présentées (Lupton, 1999).

Ainsi, il est possible d'affirmer que le sujet du gouvernement ne précède pas le discours; il en résulte. Le sujet d'un gouvernement est produit (Biressi, 2001). Cette production n'implique évidemment pas une fabrication de la masse corporelle et matérielle des individus, mais bien la production de sujets aux caractéristiques spécifiques, qui répondent à certaines attentes que la société actuelle, la société de risques, puisse avoir à leur égard afin de se perpétuer.

C'est donc sous l'angle de cette perspective que nous envisageons le documentaire télévisé comme instrument participant au gouvernement à l'ère néo-libérale de la société du risque. Il ne s'agit pas d'un médium qui véhicule unidirectionnellement l'idéologie dominante en s'imposant à l'audience comme étant l'unique source de vérité. Plutôt, le documentaire est

perçu comme une stratégie/technique exprimant le discours, soit une conception particulière d'un objet de connaissance donné portant en soi les visées gouvernementales et les lignes directrices devant guider la conduite de ses sujets. Comme le mentionne Biressi (2001), le documentaire, par les énoncés discursifs qui le composent, présente un modèle comportemental moral et sécuritaire – et en contre partie, un modèle de ce qui ne l'est pas – relatif à l'objet de connaissance en question, soit le phénomène des gangs de rue dans le cas présent. Ce modèle, empreint des caractéristiques et des attentes particulières à la forme de gouvernement élaborée ci-haut, devient alors un schème comportemental normatif pour l'audience (Palmer, 2003). Il présente les limites et caractéristiques de tous sujets pouvant être constitutifs du discours. L'audience, étant composée d'individus libres et rationnels, en vient à juger et réguler sa propre conduite à la lumière de ce qui se dégage du documentaire. La fabrication des sujets du documentaire s'actualise ainsi et l'individu, par la consommation de la production télévisée, entres autres, devient citoyen-sujet en bonne et due forme. Les documentaires ne s'adressent donc pas à une audience pré-existante qui reçoit une communication par rapport à un objet donné. La communication produit l'audience; elle produit des sujets moraux du discours (Biressi, 2001).

Il importe toutefois ici de rappeler qu'on trouve dans le documentaire contemporain une nouveauté particulière quant à son format de présentation. Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre précédant, les phénomènes d'*infotainment* et de *télé-réalité* sont venus modifier les paramètres de la production documentaire. Le rôle des narrateurs et des experts ayant été considérablement modifié, on semble avoir détourné le focus pour venir le placer sur les activités et les comportements des acteurs tels que vécus « réellement », sur le vif (Palmer, 2003; Wangermée, 2004). Cette spontanéité s'étant répercutée par une diminution de la richesse de l'analyse du contenu présenté, il va sans dire que les comportements figurant à l'écran s'associent le plus souvent à une stupidité et frivolité d'une évidence monstrueuse; on y met en scène des individus se comportant de façon frivole, irréfléchie et irresponsable (Palmer, 2003; Wangermée, 2004). Ainsi, les formes et sous-formes de documentaires modernes n'offrent plus nécessairement de lignes directrices explicitement énoncées quant à l'opinion ou à la conduite devant être retenue et intégrée par l'auditeur. Plutôt, il offre une fenêtre voyeuriste sur la « simplicité » des comportements

d'individus, de co-citoyens qui agissent parfois de manière douteuse et d'autres fois, exemplairement. Il incite l'audience à observer et juger l'autre qui est son semblable et à elle-même tracer la ligne entre le bon et le mauvais citoyen-sujet par déduction de ce qui lui est présenté (Palmer, 2003; Wangermée, 2004). Bref, c'est en tenant compte de ces transformations de la production documentaire que nous nous attarderons à exposer les mécanismes de gouvernement qui prennent encore place de nos jours, de manière légèrement différente, avec certaines particularités, mais toujours avec autant de force et d'efficacité.

Ainsi, de ce qui se dégage de la problématique de recherche jusqu'à présent élaborée, nous formulerons alors notre question de recherche comme suit : *Comment le documentaire télévisé participe-t-il au gouvernement de soi, en tant que stratégie de subjectivation des individus au sein de la société québécoise, et ce par rapport à un objet de connaissance particulier : les gangs de rue?* Autrement dit, dans quel contexte et par quels moyens les documentaires télévisés informatifs sur des gangs de rue participent-ils à la construction d'un sujet particulier reflétant les caractéristiques précises de la société actuelle? À cette fin, la mise en lumière du contexte et des moyens impliqués dans le gouvernement passera inévitablement par l'analyse du discours émanant de ces productions. Cette méthode particulière sera matière du prochain chapitre.

CHAPITRE III : UNE ANALYSE DU DISCOURS MÉDIATIQUE SUR LES GANGS DE RUE

Dans ce chapitre, nous exposerons les différentes modalités de la démarche scientifique que nous avons entreprise afin de répondre à notre question de recherche : *Comment le documentaire télévisé participe-t-il au gouvernement de soi, en tant que stratégie de subjectivation des individus au sein de la société québécoise, et ce par rapport à un objet de connaissance particulier : les gangs de rue?* Dans les pages qui suivent, nous nous élaborerons sur les prémisses et les matériaux de recherche, de même que sur les méthodes et techniques analytiques employées pour parvenir à nos fins.

3.1 Prémisses de recherche : Nature, position épistémologique, statut des matériaux de recherche et position du chercheur

Notre recherche consiste en l'examen discursif d'une forme particulière de médias, soit le documentaire télévisé, en lien avec le phénomène des gangs de rue, dans le but de comprendre ou plutôt d'élaborer des pistes de réflexion sur le rôle de celui-ci au sein du gouvernement et donc de construction du sujet-citoyen. Nous avons alors opté pour une méthodologie de type qualitative. Cette approche nous a semblé essentielle à notre parcours en raison de son positionnement au cœur des méthodologies dites "constructivistes"(Mucchielli, 2005). Effectivement,

les méthodes qualitatives apparaissent tout à fait pertinentes pour répondre aux différentes exigences du constructivisme scientifique en sciences humaines et sociales, notamment parce que ces méthodes peuvent être utilisées soit pour construire des "contextes scientifiques" d'analyse, soit pour décrire les processus d'interprétation nécessaires pour comprendre les phénomènes sociaux à l'intérieur des contextes construits et formuler, *in fine*, les significations "en couche" que l'on peut attacher à ces phénomènes. (Mucchielli, 2005 : 1)

Alors, le choix d'une méthodologie qualitative nous permet un traitement descriptif et analytique du discours médiatique relatif au phénomène des gangs de rue tout en permettant la prise en compte du contexte socio-historique et politique dans lequel celui-ci a été produit pour comprendre en retour comment ce discours produit le sujet-citoyen.

Ainsi, notre recherche, par la conception et la nature qu'elle confère au « monde » et sa connaissance, comme nous l'avons élaboré dans le chapitre précédent, s'inscrit inévitablement dans la perspective du paradigme constructiviste. Selon Guba et Lincoln (2004), celui-ci conçoit la notion de réalité en tant que la somme de représentations mentales, socialement et localement produites et dont le sens et la signification dépendent des individus qui les tiennent (28).

Dans cette optique, et nous le répétons, l'objectif de notre recherche n'est donc pas de vérifier la véracité des propos tenus dans nos matériaux empiriques puisqu'ils sont vrais dans la mesure où ils sont énoncés à l'intérieur d'un discours. Plutôt, il s'agit de se questionner sur la manière par laquelle ces énoncés sont produits, sur comment ils participent à la formation du discours et de son sujet. Il importe alors de concevoir le documentaire comme un produit, une représentation, voire une manifestation de l'ordre des choses telles qu'elles sont établies par divers acteurs dans un contexte particulier. « It is a work (...) And in the ordinary way of things, products are produced- they are produced by humankind in socially organised circumstances » (Prior, 2003: 4). Cela dit, les acteurs sociaux, voire les actants⁴ figurants dans nos matériaux sont conséquemment compris comme des éléments actifs dans la production de ceux-ci (matériaux) et de leur objet de connaissance et non comme de simples données dont il suffit d'analyser les gestes et paroles bruts pour leur attribuer un sens.

De même, notre propre activité de recherche sera aussi considérée comme une construction du phénomène étudié. Cette activité présente donc des limites inhérentes au contexte d'existence de la chercheuse, étant une jeune femme blanche de classe moyenne, étudiant aux cycles supérieurs en criminologie, plus particulièrement à l'Université d'Ottawa. Notre étude tiendra son statut de vérité du processus de recherche que nous aurons accompli (Kvale, 2002). La validité et la qualité de ce processus relèvera non pas de critères externes pré-énoncés, ce qui supposerait par le fait même l'existence d'une réalité objective, mais plutôt de la complétude de la description et de la justification que nous en ferons ci-dessous,

⁴ Nous nous référerons dorénavant aux personnages dans les documentaires en termes d'actants, un concept souvent employé par l'analyse de récit, « c'est à dire des personnages qui agissent, interviennent, jouent un rôle dans le récit » (Demazière et Dubar, 2004 : 113), plutôt qu'en termes d'acteurs, mot qui, selon nous, dénote une connotation de fiction.

assurant ainsi la transparence de notre démarche. La complétude de notre analyse relèvera entre autres de la triangulation (Tuckett, 2005), méthode consistant à regrouper nombre de techniques analytiques afin d'assurer une lecture multiple des matériaux en les interrogeant sous divers angles.

3.2 Matériaux de recherche et échantillon

Le corpus empirique de notre recherche est constitué de trois documentaires dont le sujet principal est le phénomène des gangs de rue, soit *Les gangs de rue* (2004) animé par Jocelyne Cazin dans le cadre de l'émission *Dans la mire*; *Auger enquête : Les maternelles du crime* (2004) animé par Michel Auger; et *Les gangs de rue : De la délinquance au crime organisé* (2006), présenté par Jean-François Lépine dans le cadre de *Zone libre enquêtes*.⁵ Par souci d'alléger la lecture du chapitre suivant, nous avons choisi de numéroter nos matériaux plutôt que de conserver leur appellation à proprement dite, soit le nom de la série ou le titre. Ainsi, nous nous référerons à la production *Dans la Mire* comme étant le documentaire #1, à *Auger Enquête* comme le documentaire #2 et à *Zone libre enquêtes* comme le documentaire #3.

Ces documentaires sont tous d'origine québécoise récente, donc produits au Québec depuis les cinq dernières années et traitant principalement du phénomène tel qu'il existe dans la province, avec quelques allusions à la situation ailleurs. De plus, ils ont tous été diffusés par des chaînes télévisées québécoises francophones populaires – TQS, Radio-Canada et TVA – à titre de productions informatives destinées pour le public général. Le format de ces documentaires est relativement semblable, soit une présentation d'environ 45 minutes à une heure, recherchée et animée, mettant en scène un amalgame de témoignages, opinions publiques et opinions d'experts sur le sujet. Il est toutefois possible de repérer certaines différences plus ou moins significatives entre les productions : D'abord, contrairement aux documentaires #2 et #3 qui se présentent sous la forme d'un montage de tournages qui ont été effectués sur une période de temps préalable et dans des lieux variés, le documentaire #1

⁵ Pour plus de détails concernant les modalités de production et de diffusion des documentaires, des fiches identitaires ont été placées en annexes (1, 2 et 3) pour chacun.

prend plutôt la forme d'un documentaire tourné en direct, sur un plateau en studio, et qui incorpore à ce format quelques montages pré-enregistrés. Également, alors que les documentaires #1 et #2 exposent la situation relative aux gangs de rue telle qu'actuellement vécue au Québec, avec quelques allusions à la situation ailleurs, le documentaire #3 fait de même, mais se rend sur place, à l'étranger, pour y constater la situation plutôt que de simplement la relater. Or, après avoir analysé nos matériaux, nous constatons que ces distinctions relèvent plutôt d'un choix du producteur et d'une question de budget que d'une variante fondamentale dans la profondeur des informations présentées.

Le choix de ces documentaires précis -ou l'échantillon- fut établi par commodité et disponibilité. D'abord, nous avons limité notre « population » d'étude au contexte de production québécoise par souci de conserver une certaine homogénéité du phénomène observé considérant que l'étiquette de « gangs de rue » est accolée à divers phénomènes présentant maintes particularités propres aux régions et contextes desquels ils émanent. Ainsi, après avoir dressé une liste des chaînes télévisées les plus populaires au Québec –donc accessibles par câble régulier- et les avoir contactées à savoir si elles avaient diffusé un programme de type documentaire sur le phénomène des gangs de rue, seul un nombre restreint de possibilités demeurait, soit 5 chaînes télévisées : TQS, Radio-Canada, TVA, Télé-Québec et CBC. Par la suite, après avoir entrepris les démarches pour nous procurer ces productions, nous en sommes venus à la conclusion que dans les limites raisonnables du possible, seuls ces trois documentaires nous étaient disponibles (et suffisants pour l'atteinte de l'objectif de notre recherche). Il importe ici de mentionner que les documentaires qui furent sujets de notre étude sont, pour quelques-uns, produits et distribués par des producteurs indépendants des chaînes télévisées par lesquelles ils sont diffusés. Ainsi, dans la majorité des cas, à l'exception du documentaire de Radio-Canada qui était disponible sur Internet, leur accès n'était possible que via la maison de production et non par la chaîne de diffusion. De ce fait, ces maisons étant des organisations à visée lucrative, il nous a fallu déboursé une somme d'argent pour obtenir les productions. En ce qui concerne les documentaires qui nous ont paru inaccessibles dans les limites du raisonnable, ce constat découlait du fait que la somme exigée pour se les procurer était trop élevée. D'autant plus, certains producteurs/distributeurs étaient réticents à revendre leurs productions en raison de

la nature sensible du contenu et de leur obligation de protéger les individus ayant témoigné dans les documentaires.

Ainsi, nous devons souligner que la constitution de notre échantillon présente certaines limites. Dû au nombre restreint de documentaires disponibles dans le contexte de la production télévisée québécoise, notre recherche ne peut avoir la prétention d'étendre la portée de ses résultats à l'ensemble des documentaires existant sur la problématique des gangs de rue. Toutefois, nos matériaux permettent tout de même d'illustrer la problématique soulevée aux deux premiers chapitres de cette recherche. En ce sens, ils apportent une validation empirique à la discussion théorique élaborée précédemment.

3.3 Une méthode analytique éclectique

Le terrain de recherche auquel nous nous intéressons sort quelque peu des sentiers battus en ce sens qu'une faible quantité de recherches s'y sont attardées et qu'aucune méthode d'analyse précise n'a été explicitement formulée. Ainsi, nous avons dû nous inspirer des uns et des autres pour trouver une recette méthodique qui nous permettait de lire nos matériaux de recherche à la lumière de la problématique élaborée aux chapitres précédents. La méthode d'analyse qualitative qui fut employée pour traiter nos matériaux empiriques relève de l'analyse de discours - le terme discours étant bien évidemment entendu au sens foucaldien tel qu'abordé dans le chapitre précédent, soit ce concept qui structure et limite ce qui peut être dit ou non dit à propos d'un objet à l'intérieur d'un champ de connaissances donné et qui donne un pouvoir à certains acteurs plutôt qu'à d'autres de se prononcer sur la question (Foucault, 1971; Sheridan, 1985) - et comporte deux volets. Dans un premier temps, nous avons procédé à l'analyse des règles énonciatives du contenu des documentaires pour nous permettre de cerner les modalités plus techniques et concrètes du discours. Par la suite, nous avons eu recours à une analyse plus contextualisante pour venir replacer le discours cerné dans le « grand ordre des choses », voire dans son contexte socio-historique.

D'abord, en voulant s'attarder au contenu des documentaires, comme notre corpus empirique se constitue de documents audio-visuels, ce qui présente un certain défi au niveau analytique en raison la multiplicité des formes d'information qu'ils nous fournissent, nous avons, préalablement à l'analyse, procédé à la retranscription intégrale des bandes audio des documentaires. Cette retranscription incluait les paroles des extraits musicaux qui furent jugées significatives, soit suite à leur répétition ou leur transcription à même le documentaire. Par souci de lisibilité, nous ne nous sommes point attardés aux détails d'élocution des actants et donc avons opté pour une graphie conventionnelle du français écrit, à l'exception de certaines liaisons et contractions, notamment entre sujets pronominaux et verbes (J'suis, tu m'faisais, etc.). Compte tenu que nous avons conservé l'accès aux bandes audio-visuelles tout au long de l'analyse, nous n'avons pas davantage pris en considération, pour la retranscription, la gestuelle et le non-verbal des actants qui comportent également des éléments significatifs de la communication. Les périodes de silence quant à elles furent notées à l'aide de points de suspension. À ce niveau, nous devons mentionner que les transcriptions des documentaires ne peuvent pas être considérées comme entièrement équivalentes aux bandes audio.

Analyse par segments

Une fois les bandes retranscrites, nous avons pu procéder plus aisément à l'examen de leur contenu. Pour entamer cette étape, nous sommes partis d'une définition de la notion foucaldienne du discours telle qu'énoncée par Palmer (2003): un ensemble d'énoncés qui délimitent un champ de connaissances particulier et constitue par conséquent des objets de savoir (Traduction libre)⁶. Suivant celle-ci, nous avons procédé au repérage des divers énoncés constituant nos documentaires pour comprendre, au travers des différentes interactions et verbalisations présentées, ce qui y était signifié par rapport à l'objet ou le domaine de connaissance que sont les gangs de rue, de même que par rapport à d'autres objets connexes (i.e. le crime en général) abordés dans les matériaux.

Le repérage des différents énoncés s'est d'abord actualisé par le découpage des bandes documentaires en divers segments de longueurs variables. Cette segmentation s'est effectuée

⁶ Voir chapitre II pour plus de précision sur la notion d'énoncés et d'objet de connaissance.

en fonction de la notion de « scène » au sens d'une séquence cinématographique. Ainsi le découpage des segments fut le plus souvent, dans la mesure du possible et lorsque logique, fidèles aux coupures propres aux documentaires (changements de scènes, pauses commerciales, musique, etc.). Lorsque deux séquences ou plus traitaient d'un même sujet et/ou présentaient les mêmes actants, celles-ci furent regroupées sans nécessairement tenir compte des coupures propres aux matériaux. En ce sens, la segmentation des documentaires fut établie sur la base de la production de connaissances; nous avons regroupé entre elles les séquences qui produisaient une connaissance commune, soit par rapport à un même objet (i.e. la violence dans les gangs) ou en fonction du type de connaissance (i.e. une connaissance d'expert, une connaissance vécue, etc.) Le nombre de segments par documentaire varie en raison des différences de formats de présentation influençant donc le volume d'information compris par segment : documentaire #1 : 14 segments, documentaire #2 : 27 segments, documentaire #3 : 23 segments.

Une fois les documentaires fragmentés, nous avons procédé au questionnement de ces différents segments à de multiples niveaux, tel qu'indiqué par le *tableau I*, soit selon trois catégories maîtresses : Qui parle?, Que dit-on? et Comment le dit-on? Le choix de ces trois catégories particulières est justifié du fait qu'elles nous permettent de repérer des informations sur l'ensemble des facettes constitutives du discours, notamment en ce qui concerne le sujet parlant et l'objet de connaissance, à savoir qui peut se prononcer dans les documentaires, dans quel contexte, sur quel type de connaissance et sous quel angle (Foucault, 1971; Sheridan, 1985)? Il importe de mentionner que ce questionnement avait pour but non de s'attarder à la dimension purement linguistique de ce qui est dit et comment, mais plutôt d'y saisir les positions et les interactions entre les divers actants marquées par « des gestes, des attitudes, des manières d'être, des schémas de comportement, des aménagements spatiaux » (Foucault, 1994a: 123), toutes des composantes constituant le discours. La question « À qui parle-t-on? », dimension également fondamentale à la compréhension du discours, n'a pas été posée directement aux matériaux de recherche puisque la réponse fut en fait décelée au cours de notre analyse par les trois premières questions.

Tableau I : Grille d'analyse des documentaires

Titre du documentaire (Année) Titre de la série #Segment		
Qui parle?	Nom	
	Titre/ Statut	
	Nom	
	Titre/ Statut	
Que dit-on?	Quels sont les thèmes abordés?	
	Quelle est la position du sujet parlant? Pour ou contre? - Paroles, mots - Expressions corporelles et faciales - Sentiments démontrés	
Comment le dit-on?	Quel est le format ou la structure du segment? - Entrevue - Présentation monologuée - etc.	
	Quel est le rôle des sujets parlants au sein du documentaire? - Apport de leur témoignage (expertise, vécu, opinion, etc.) - Thèmes abordés	
	Comment interagissent entre-eux les divers actants? - Cédé de la parole - Types de questions (ouvertes ou fermées, directives ou non) - Types de réponses/répliques (élaborées ou brèves) - Ton de la voix - Langage corporel	
	Y-a-t-il des répétitions/insistances dans l'information? - Information auditive (parole/ musique) et visuelle - Personnages	
	Présence d'images significatives?	
	Présence de musique significative?	
	Autre?	

Le questionnement des documentaires s'est d'abord opéré verticalement, soit à chaque segment individuellement. Une première lecture des segments s'est effectuée en écoutant la bande audio-visuelle, donc avec un apport informatif audio -verbal et musical- et visuel, et en annotant en marge de la copie papier des transcriptions, chaque passage, toujours selon les catégories contenues dans le *tableau I* (Qui parle?, Que dit-on? et Comment le dit-on?). Il est à noter que notre analyse, bien que tenant compte de l'ensemble des formes informatives présentes dans nos documentaires, soit l'information verbale, l'information musicale et l'information visuelle, s'est toutefois plus longuement attardée à la première forme en raison de la particularité du genre documentaire selon laquelle les formes visuelle et musicale d'information détiennent un statut complémentaire à la première, l'information verbale (Nichols, 2001 : 35). Autrement dit, le genre présuppose que les informations visuelles et musicales sont conformes à ce qui est montré ou énoncé dans la production.

En ce qui concerne la première catégorie de notre grille d'analyse, *Qui parle?* Après avoir repéré les divers actants présents dans nos documentaires, nous avons établie une classification de ceux-ci en fonction des divers rôles et statuts qu'ils détiennent dans les productions. Nous avons ainsi établie une catégorisation en cinq classes : présentateurs, experts; membres/ex-membres; victimes; citoyens/témoins. Nous tenons à préciser qu'un même actant peut se retrouver dans plus d'une classe en raison de la multiplicité de ses rôles.

Ensuite, en ce qui a trait à la seconde catégorie de la grille d'analyse, *Que dit-on?*, nous avons analysé le contenu de nos matériaux en nous inspirant des deux premières étapes de la méthode analytique de la théorisation ancrée telle que présentée par Paillé (1994). Nous avons d'abord découpé chacun des segments en différentes rubriques selon les diverses idées énoncées relativement à l'objet de connaissance que sont les gangs de rue. Ces rubriques furent identifiées en marge et résumées par l'idée centrale qui s'en dégage. Cette démarche s'apparente à l'étape de la *codification* de l'analyse par théorisation ancrée de Paillé (2004 : 154), mais en sectionnant à plus grands intervalles les passages à codifier. Par la suite, nous avons procédé à la catégorisation des divers passages codés en les conceptualisant par des thèmes plus larges, démarche qui s'apparente à la seconde étape de la théorisation ancrée telle que présentée par Pailler (1994 : 159), soit la *catégorisation*.

Il importe de mentionner que le choix des différents thèmes ne tient pas purement de notre imaginaire subjectif, mais provient des diverses facettes du phénomène des gangs de rue telles que présentées dans les connaissances scientifiques, policières et médiatiques relatives à ce sujet précis. Effectivement, nous avons tenté d'observer les divers thèmes soulevés par notre revue des types de connaissances sur le phénomène des gangs et des valeurs médiatiques guidant la connaissance particulière des médias à même nos matériaux, notamment en ce qui concerne les caractéristiques propres au phénomène des gangs et à leurs membres (genre, ethnicité, territoires/géographie, motifs d'affiliations et de désaffiliation, la violence, le commerce lucratif –drogue, prostitution, armes- etc.).

Un thème était considéré comme présent au sein d'un passage suite à sa mention explicite (du thème même ou d'un synonyme) ou suite à sa référence ou représentation dans le texte ou dans la bande visuelle (i.e. : le récit d'un homme se faisant poignarder à coups répétitif de machette = 'violence', 'victime' et 'arme'; une image de deux personnes effectuant une transaction de drogue = activité lucrative - drogue). Les catégories des thèmes se sont donc précisées et ajustées au fur et à mesure de l'analyse. Nous avons finalement repéré un ensemble de douze thèmes qui furent par la suite regroupés en trois catégories thématiques, tel que suit :

1- L'établissement d'un problème social

- Évolution des gangs de rue
- Inquiétude suscitée par les gangs
- Les victimes des gangs

2- La définition des facettes constitutives du problème social des gangs de rue.

- la définition explicite du problème
- les territoires et groupes
- la violence des gangs
- les armes dans les gangs
- les activités lucratives (drogue et prostitution)
- le cycle des gangs
- les filles dans les gangs
- l'ethnicité du phénomène

3- La nécessité d'agir face au problème social

- L'intervention et les solutions aux gangs

Ce repérage de thèmes s'est effectué dans l'intention de mettre en valeur ce qui peut être énoncé au sujet des gangs de rue dans le cadre de la production documentaire.

Une fois cet exercice terminé pour les trois transcriptions, l'information fut insérée dans la grille d'analyse au *tableau I*. Ce sont les divers thèmes qui se trouvent dans les grilles, de même que la codification des passages qui les composent, et non les extraits de texte intégraux des transcriptions. Après avoir rempli ces grilles, nous avons procédé à l'uniformisation des différents catégories de thèmes présents dans les documentaires afin d'établir une classification commune aux trois productions. Celle-ci a servi de charpente pour la présentation des résultats d'analyse au chapitre 4.

Analyse Chronologique

Une analyse horizontale des segments, soit en comparant les divers segments entre eux, nous a permis de nous attarder à la ligne chronologique et narrative des segments présentés. Nous avons dans un premier temps regroupé les segments afin d'avoir un aperçu de la chronologie des différents sujets et actants. Ainsi, pour chaque sujet donné, en respectant l'ordre d'apparition, nous avons identifié les actants s'y prononçant de même que la forme de l'apport informatif au sujet. Par exemple, dans le Documentaire #1, sur le thème de l'intervention auprès du phénomène, nous observons d'abord l'animatrice qui se prononce sur le sujet en guise d'introduction, un intervenant nous explique ensuite le type d'intervention préventive qu'il effectue; un agent de la police commente divers programmes mis en place pour contrer le phénomène; et enfin, une criminologue partage son opinion scientifique sur le sujet.

Analyse de récit

Comme la chronologie des segments ne fut pas en tout temps révélatrice d'une logique interne aux documentaires, cette technique de fractionnement de nos matériaux nous a parfois servi d'outil de défrichage pour effectuer une seconde lecture des documentaires, horizontale cette fois, en repérant les différentes lignes narratives ou les récits présents au sein des productions. En partant du postulat que le récit est fondamental chez l'être humain

afin d'attribuer une signification à son expérience, la narration se doit d'être comprise comme une construction.

Creating a narrative, as well as attending to one, is an active and constructive process- one that depends on both personal and cultural resources. Stories can provide a powerful medium for learning and gaining understanding about others by affording a context for insights into what one has not experienced. (Garro & Mattingly, 2000: 1)

Conséquemment, il existe un ensemble de pratiques narratives qui déterminent, au sein d'une communauté ou d'une culture particulière, qui peut conter une histoire, quand et comment, notions qui constitue le discours au sens foucauldien. Bref, en retraçant l'histoire véhiculée par un récit, ou dans notre cas, par un documentaire, cela nous permet de mettre en évidence une certaine logique structurelle de celui-ci, tout en mettant en lumière les ficelles qui la produisent, de même que celles qui en sont produites.

En nous inspirant d'une recherche menée par Ginsburg en 1989 telle que présentée par Kohler Riesman (1993), nous avons employé l'indicateur du temps pour effectuer une lecture chronologique des différents récits présents dans les documentaires. Par lecture chronologique, nous n'entendons pas le concept au sens où nous avons extrait les récits en respectant l'ordre d'apparition des segments, mais plutôt en ce sens que les récits présentaient une logique interne chronologique; ils se composaient d'un début, d'un corps et d'une fin, éléments que nous avons extrait des documentaires afin de recomposer et synthétiser les récits. Cette technique d'analyse fut d'une part appliquée aux récits d'expériences des membres/ex-membres filles et garçons selon une grille en trois temps toujours : avant l'entrée dans les gangs (Début), pendant les gang (corps) et enfin, après les gangs (fin). Une seconde lecture narrative fut effectuée à partir des récits de l'ensemble des actants selon une autre grille, également en trois temps : les gangs d'autrefois, les gangs d'aujourd'hui et les gangs à l'avenir. Les résultats de ces analyses nous ont permis d'identifier différents schèmes narratifs qui sont expliqués au chapitre suivant.

Ainsi, à travers ces divers questionnements des séquences des documentaires, nous avons tenté de cerner les énoncés du discours qui ont pu se conceptualiser sous la forme de dites « vérités » sur l'objet de connaissance des gangs de rue ou encore, sous la forme de propos

considérés comme étant des faits sur le phénomène étudié et comme étant les positions à adopter pour pouvoir en parler correctement. De plus, nous avons également procédé à l'identification de diverses règles et procédés relatifs à la manière de présenter et diffuser ces énoncés, soit toute particularité, intentionnelle ou non, qui concerne la nature et la portée des sujets parlants, l'ordre chronologique et la répétition des séquences et des thèmes, la ligne narrative, etc. Ainsi, au sein de cet amalgame de techniques et d'énoncés, nous avons pu retracer ce que nous nommons les modalités énonciatives du discours documentaire sur les gangs de rue.

Analyse de discours contextualisante

La première étape de notre processus analytique ayant été accomplie, nous avons ensuite entrepris une démarche plus contextualisante consistant à venir replacer le discours cerné par l'exercice décrit ci-haut dans un contexte plus large que celui des seuls documentaires. Pour y parvenir, nous nous sommes inspiré de la technique d'analyse de discours telle que présentée par Lindsay Prior (2004). Celle-ci, voulant se détacher des méthodes plus traditionnelles qui centrent leurs attentions uniquement sur le sujet/objet de connaissance, s'est inspirée des écrits de Foucault et notamment de son rejet de la notion d'« auteur » comme seule source d'attribution de l'origine des documents, pour élaborer une méthode analytique qui s'immisce dans une perspective beaucoup plus interactive.

Ainsi, lorsque vient le moment d'analyser un document, Prior propose de questionner celui-ci en fonction de comment il a été produit : sous quelles conditions, selon quelles règles et conventions et par quels types d'acteurs.

The task of the researcher is to disentangle the rules of association by means of which the representation is structured, the genealogy of the various elements contained in the text (...), and the image of 'reality' which the text projects.
(2004: 324)

Cette démarche, sans vouloir entreprendre le travail d'historien pur, vise plutôt un questionnement général par rapport aux conditions d'apparition des choses qu'une recherche des plus détaillées sur la chronologie et causalité des faits. Bref, l'idée centrale soutenue par Prior (2004) est que le document doit être d'abord et avant tout traité comme le résultat d'un

amalgame complexe de facteurs devant être mis au jour. Or, si Prior insiste autant sur la nécessité d'analyser un document comme un produit, il ne faut pas oublier que celui-ci est également utilisé, voire consommé. Les documents ont alors une fonction: « [They] serve as active agents and counter-agents in fields of social action [and are] not to be underestimated » (2003: 14). Cette deuxième dimension apparaît également essentielle à intégrer lors du traitement d'un texte.

Suivant cette méthode, nous avons exploré le contexte socio-historique dans lequel ont pu apparaître les documentaires étudiés et dans lequel ils remplissent une fonction précise. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur certaines transformations politiques et sociales qu'a subi notre société au cours des derniers siècles et plus particulièrement lors du XXe, notamment l'avènement d'une nouvelle philosophie politique en matière de gouvernement des populations reflétant l'apparition du pouvoir disciplinaire et du « biopouvoir », soit le libéralisme, et plus particulièrement de nos jours, le néo-libéralisme. Un regard fut également posé sur une conséquence sociale connexe apportée par l'adoption d'une telle rationalité : l'« apparition » de la société de gestion de risques. Nous avons ainsi tenter de comprendre comment nos résultats de recherche pouvaient prendre sens au sein de ces nouvelles rationalités politiques et sociales.

Ainsi, tel est le cheminement analytique que nous avons entrepris pour répondre à notre question de recherche. Les divers résultats et constatations observés par notre processus sont présentés et commentés au chapitre suivant.

CHAPITRE IV : COMPOSITION ÉNONCIATIVE DU DISCOURS ET CONTEXTE DE PRODUCTION

Dans ce chapitre, nous présenterons les constatations et interprétations pertinentes qui furent décelées de notre traitement analytique des trois documentaires à l'étude. Comme nos grilles d'analyse furent dans un premier temps segmentées en trois catégories principales pour répondre aux trois questions suivantes : *Qui parle?* *Que dit-on?* et *Comment le dit-on?*, la présentation des résultats de cette analyse suivra un format similaire pour ensuite enchaîner avec nos autres formes d'analyse. Nous nous permettrons de chevaucher les frontières des catégories lorsque jugé nécessaire et significatif pour un segment d'analyse donné.

4.1 Mise en lumière des modalités énonciatives du discours de nos matériaux

La mise en lumière des modalités énonciatives s'est effectuée en repérant dans les extraits des documentaires la présence de personnages, de paroles, de gestes, d'images, de musiques et de techniques de présentation qui indiquent qui peut se prononcer sur le phénomène des gangs de rue, comment il est permis ou non de le faire et dans quel contexte. Les énoncés sont donc ici repérés par des extraits auditifs et visuels des documentaires que nous avons synthétisés, résumés et thématisés comme suit.

4.1.1 Qui parle? : Une classification en cinq groupes d'actants

Nous avons pu repérer cinq catégories maîtresses d'actants présents dans chaque documentaire, soit les *présentateurs*, les *experts*, les *membres/ex-membres*, les *victimes* et les *témoins/citoyens*. Il importe de mentionner que certains actants peuvent se situer dans plus d'une catégorie en raison de la présence de caractéristiques qui les insèrent dans des rôles multiples. Pour fin d'une meilleure visualisation d'ensemble, un tableau résumant la classification des actants est présenté ci-dessous.

Tableau II : Catégories d'actants

CATÉGORIES D'ACTANTS	Présentateurs	<i>Narrateurs</i>
		<i>Animateurs</i>
		<i>Intervieweurs</i>
	Experts	<i>Intervenants sociaux</i>
		<i>Policiers</i>
		<i>Chercheurs</i>
		<i>Autres experts en matière criminelle</i>
	Membres ou ex-membres	<i>Ex-membres</i>
		<i>Membres/Affiliés</i>
	Victimes	<i>À l'intérieur des gangs</i>
		<i>Hors des gangs</i>
	Témoins/Citoyens	<i>Opinion</i>

Les présentateurs

D'abord, la catégorie des *présentateurs* regroupe en fait trois sous-catégories d'actants : les *narrateurs* – au sens traditionnel du terme- qui figurent dans deux des documentaires (#2 et #3) et dont le rôle consiste à présenter les sujets et thèmes, à résumer les divers extraits et à renchérir au besoin, à l'aide d'explications ou de faits supplémentaires. Ceux-ci ne sont jamais visuellement présent à l'écran. Seule leur voix se fait entendre; les *animateurs*, présents dans les trois documentaires et dont la tâche est également de présenter les mêmes informations que les narrateurs, mais de manière visible, devant la caméra à la manière d'un journaliste/reporteur; et enfin, les *intervieweurs*, également présents dans les trois documentaires, qui effectuent les entrevues – interrogation des différents autres actants sous forme de questions ouvertes et fermées - en attribuant en quelque sorte le droit de parole et déterminant le format de réponse permis. Il est à préciser que ces différents rôles ont pu être joués par un même actant, comme ce fut le cas dans les documentaires #1 et #2 où *l'animateur/trice* et *l'intervieweur* ne sont qu'une personne. De plus, un même rôle a pu être joué par deux actants différents, situation qui se trouve dans le documentaire #1 où les entrevues ont été effectuées par l'animatrice et une des expertes (intervenante). Bref, l'ensemble de ces actants ont la fonction de structurer et d'ordonner les extraits présentés en les unissant d'un fil conducteur et en limitant les dérogations à cette ligne de pensée présentée dans les documentaires. Par exemple, dans l'un de ceux-ci, soit le #1, l'animatrice interrompt un téléspectateur affilié au monde des gangs qui s'exprimait de façon trop

condescendante au sujet du rôle des jeunes filles dans leur propre recrutement en lui rétorquant : « Bien là écoutez, les filles ne courent jamais après le mal. Il faut faire attention à ce qu'on dit de ce côté là » (Animatrice, 2004). Cette intervention, présente seulement dans ce documentaire, tient probablement du fait qu'il a été tourné en direct, contrairement aux deux autres productions qui ont pu effectuer une sélection des scènes non appropriées.

Le rôle du présentateur/narrateur de nos matériaux, parfois omniscient, parfois devant la caméra, tient d'une certaine façon de la tradition du documentaire de type *expositoire* comme le nomme Nichols (2001) en ce sens qu'il dirige le schème de pensée présenté à l'audience en s'assurant que tous les morceaux de scènes (i.e. entrevues, témoignages, etc.) s'insèrent bel et bien dans un grand casse-tête logique présentant une certaine perspective. Or, contrairement à ce même type de documentaire, le présentateur/narrateur n'est toutefois pas l'unique actant dans la schématisation de cette perspective. Effectivement, comme nous le constaterons ci-dessous, divers autres acteurs participent également à la formation de celle-ci.

Les experts

La seconde catégorie, celle des experts, est constituée d'actants dont la profession et les connaissances/expériences qui en résultent leur attribuent une compétence en la matière. Leur témoignage est considéré comme étant représentatif de leur réalité professionnelle et donc une vérité en soi. Nous reviendrons ci-dessous sur l'apport de ceux-ci aux documentaires. Cette catégorie se divise en quatre sous-catégories : les *intervenants sociaux* provenant de divers milieux i.e. : intervenant(e)s pour femmes et jeunes filles, pour établissements scolaires, pour communautés haïtiennes, etc., et présentant différentes caractéristiques personnelles i.e. : genre (hommes et femmes), âge (30 à 60 ans approximativement), race (caucasienne, noire (haïtienne majoritairement), les *policiers*, tous masculins et caucasiens (à l'exception d'un policier en Haïti), issues d'endroits géographiques variés i.e. : Canada (Montréal, Toronto, Niagara) et Haïti (Port-au-Prince), et de niveaux hiérarchiques différents (patrouilleurs, enquêteurs/détectives, inspecteurs, commandants et directeurs), les *chercheurs*, soit une femme criminologue spécialisée dans le domaine des gangs de rue à Montréal dans chaque documentaire (#1, #2 et #3), en plus

d'un analyste de l'Université de Carleton ayant élaboré une étude sur le sujet pour le documentaire #3 et finalement, la sous-catégorie en quelque sorte résiduelle des *autres experts en matière criminelle* que nous pouvons repérer uniquement dans le documentaire #3 et qui se compose de différents acteurs de milieux liés à la sécurité publique ou à la justice i.e. spécialiste en balistique judiciaire pour le Ministère de la Sécurité publique, agent de sécurité, Premier vice-président au Syndicat des douanes Canada, Substitut du procureur général du Québec et agent au Bureau de lutte contre les stupéfiants en Haïti. Mentionnons brièvement que certains actants experts sont présents dans plus d'un documentaire, même si l'on peut constater la tendance à présenter des actants uniques à chaque production.

Tel que mentionné par Lupton (1999) et Rose (2000) dans notre 2^e chapitre, le rôle de ces *experts* au sein des documentaires vient prendre une importance marquée du fait que leur témoignage est considéré comme une validation des informations et arguments présentées tout au long des productions télévisées. Ainsi, les *experts*, de concert avec les *présentateurs/narrateurs*, deviennent des acteurs participant à la schématisation d'une perspective informative particulière sur les gangs.

Les membres/ex-membres

La catégorie des *membres/ex-membres* trouve sa constitution à même son titre, soient des actants faisant ou ayant jadis fait parti d'un gang de rue. Ceux-ci témoignent de leur expérience en tant que membres en racontant leur propre histoire et cheminement, et du même coup, par leur statut de vécu, valident certains faits sur le phénomène de gangs de rue tels que la présence d'armes, de drogues, de prostitution et de violence. Dans la catégorie des membres encore affiliés, seul le documentaire #3 nous présente deux de ces actants qui sont interviewés à même un centre d'incarcération (prison et centre jeunesse). Tous deux ont la figure et la voix brouillée afin de maintenir l'anonymat et bien évidemment, le documentaire ne fait aucune mention de leur nom. Un autre actant affilié au monde des gangs nous est aussi présenté dans cette même production : un étudiant d'origine latino-américaine d'une école multiethnique très réputée pour la présence de gangs à même l'établissement. Il est le sujet d'une intervention afin de minimiser les risques de violence liés aux conflits entre gangs. En ce qui concerne les ex-membres, ce sont des actants –filles et garçons, caucasiens,

latinos et noirs, jeunes et un peu plus vieux- qui, au cours de leur vie, ont été actifs dans le milieu des gangs, mais qui s'en sont d'une quelconque façon sortis. Parmi ceux-ci, nous trouvons certains actants qui sont sortis des gangs de force, tel qu'à suite d'une arrestation ou d'une mort, et d'autres en sont sortis par choix effectué également à la suite d'évènements violents, mais cette fois par amour ou par passion d'une autre activité, telle que la musique, la religion, etc. Dans ce second cas, le focus de l'histoire relatée est placée sur le dénouement heureux et épanoui de l'actant.

Les *membres/ex-membres* participent aux documentaires et à la formation d'une perspective particulière sur le phénomène des gangs par l'entremise de leur expérience et de leur parcours de vie. Ils partagent avec l'audience leur cheminement et les comportements qui les ont menés aux gangs et par conséquent, à subir une situation déplaisante. Il est alors possible de comprendre l'apport de leur témoignage aux documentaires par ce regard qui est posé sur leurs comportements, tendance qu'a prise la production télévisée s'apparentant à la télé-réalité depuis quelques décennies (Palmer, 2003).

Les victimes

En ce qui a trait à la catégorie des *victimes*, celle-ci peut à nouveau se sous-diviser en deux sections : les victimes à l'intérieur des gangs et les victimes hors des gangs. Dans la première sous-catégorie figurent d'une part les membres ou ex-membres de gangs, tous des hommes, qui ont subi des traitements violents et cruels infligés par les membres de leur propre gang ou des autres gangs. Ces actants se trouvent également dans la catégorie précédente des *membres/ex-membres* vu leur double classification. Les documentaires sont toutefois prudents en attribuant à un ex-membre le statut de victime puisqu'il s'agit de quelqu'un plus méritant de son sort (Brown, 2003). Par exemple, dans la production #1, l'animatrice commente: « Wo, là il y a des gens Patrick quand même, il y a des gens qui nous écoutent qui disent wo la victime là! » (Animatrice, documentaire #1). L'appellation « victime » est tout de même utilisée pour ce type d'actants et particulièrement s'ils ont réussi à se sortir des gangs et à se réintégrer en tant que membres actifs de la société, comme il en est le cas dans le documentaire #2.

Toujours dans le même sous-segment figurent également les jeunes filles ayant été recrutées pour fin de prostitution et de danse par des membres de gangs et qui ont été victimes d'abus physique, psychologique et sexuel. Dans tous les cas, celles-ci, se sont échappées de l'emprise des gangs malgré les nombreuses difficultés et sont parvenues à retrouver une vie normale, une vie calme. Leur anonymat est également maintenu à l'aide d'un pseudonyme et de l'embrouillement de leur visage et voix. Enfin, un autre exemple de victime à l'intérieur des gangs (présent uniquement dans le documentaire #3) est celui d'une fille qui fut naïvement utilisée pour le transport international de la drogue et fut arrêtée et croupie présentement en prison. Le témoignage de ces victimes présente donc un apport aux documentaires en ce qui concerne le partage de leur expérience de la violence et de la cruauté vécue à l'intérieur des gangs. Il apporte, en présentant leur cheminement particulier, une dimension de vécu humain, voire un visage aux concepts qui sont présentés par les experts et les animateurs/présentateurs.

Ensuite, nous constatons une seconde catégorie de victimes présentes dans les documentaires; celles étant extérieures aux gangs. Il s'agit de gens «normaux», hommes et femmes, n'ayant jamais eu de démêlés avec les gangs, qui furent approchés et/ou attaqués gratuitement, violemment et sans cause apparente, outre une possible initiation des gangs. Bref, comme le mentionne un présentateur, ils se sont trouvés «à la mauvaise place, au très mauvais moment» (Documentaire #2). Ceux-ci sont les victimes typiques : innocentes et ayant souffert inutilement (Jewkes, 2004). On présente alors le parcours très précis les ayant menés au pétrin.

Il est possible de comprendre l'apport des différents récits de victimes par la présentation d'un schème comportemental précis les ayant menées à être victimisées. Certaines d'entre-elles ont choisi des styles de vie ou ont pris des décisions qui les ont rendues plus sujettes à cette éventualité; d'autres se sont simplement trouvées au mauvais endroit, au mauvais moment, en raison d'une témérité ou d'un manque de connaissance des risques de l'environnement dans lequel elles se trouvaient. Bref, les témoignages des victimes nous renseignent sur des cheminements et des actions qui aboutissent à des situations fâcheuses et dangereuses desquelles il faut se déprendre ou tout simplement éviter.

Les témoins/citoyens

Finalement, la dernière catégorie d'actants participant aux documentaires étudiés est celle des *témoins/citoyens* qui regroupe des actants d'une grande diversité : jeunes étudiants d'origine multiethnique (filles et gars) d'une école secondaire reconnue pour ses problèmes de gangs et donc côtoyant le phénomène, gens dans la rue ou téléspectateurs, proches d'une victime (mère et père). Ceux-ci témoignent de leur vision des gangs en tant que personnes plus ou moins externes au phénomène, en partageant leurs opinions et conseils formulés sur la base de leurs observations et du «gros bon sens». Il s'agit d'une certaine manière de la participation du grand public à un échange ou une discussion sur le phénomène, caractéristique qui, comme le soulignent Palmer (2003,) Wangermée (2004) et O'Shaughnessy & Stadler (2005), vient définir le genre documentaire moderne à la lumière de l'avènement de la télé-réalité.

Bref, les cinq catégories ci-haut abordées constituent, dans le cadre du documentaire sur le phénomène des gangs de rue, le gabarit classificatoire d'actants pouvant se prononcer sur le sujet en question, et ce d'une manière définie par leur catégorie d'appartenance. Les moments d'apparition de ces actants sont éclatés dans tous les documentaires et chacun figure à l'écran ici et là, tout au long des documentaires. Une certaine tendance à l'entrelacement des types d'actants a été dénotée et sera plus loin abordée dans la section *Comment en parle-t-on?*

Nous pouvons constater la production de divers types de connaissances selon les catégories d'actants. D'une part, nous trouvons les experts qui produisent une connaissance scientifique et professionnelle sur le phénomène des gangs de rue, type de connaissance qui est également, à l'occasion, produite par les présentateurs qui désirent renchérir. Cette connaissance est ensuite validée par une connaissance plus personnelle qui nous est offerte entre autres par les membres/ex-membres qui viennent confirmer les informations relatées par les experts et présentateurs en partageant leurs expériences vécues à même les gangs. Ces deux pôles d'information, une d'expertise et l'autre de vécu, sont traditionnellement les deux composantes de la production de la connaissance informative traditionnelles telles que décrites par Nichols (2001). Or, à ces connaissances professionnelles et pratiques vient

s'ajouter une connaissance qui relève du vécu des victimes (particulièrement celles en dehors des gangs), de même qu'une connaissance commune des citoyens/témoins qui commentent le phénomène à la lumière de leurs observations. Ceux-ci valident toujours la connaissance experte en matière de gangs de rue, mais sous une toute autre dimension. Ils apportent à la connaissance un aspect émotionnel produisant une information qui, par sa composante anecdotique, relève plus de l'ordre du divertissement et du sensationnalisme que de l'information propre. Les documentaires étudiés sont donc empreints du phénomène d'« infotainment » tel que présenté par Surette et Otto (2002) au chapitre I.

4.1.2 Que dit-on? : Les thèmes de l'énonciation discursive

En posant la question *Que dit-on dans les documentaires?*, aux divers segments nous avons pu relever douze thèmes qui permettent de cerner ce qui peut et, en contre partie, ne peut pas être énoncé relativement à la problématique des gangs de rue, de même que comment. Ces thèmes sont en quelque sorte des catégories permettant de mieux observer et schématiser certains énoncés du discours des documentaires. Ils sont en fait les diverses facettes du problème social que constituent les gangs de rue telles qu'abordées au premier chapitre dans la connaissance scientifique, policière et médiatique. Il est à mentionner que même si ces thèmes figurent dans chacun des documentaires, l'ordre, la durée et la fréquence d'apparition varient d'une production à l'autre. Il est possible de regrouper ces thèmes en trois grandes catégories, soit 1) l'établissement d'un problème social; 2) la description des facettes du problème social; et 3) la nécessité d'agir sur le problème social.

4.1.2.1 L'établissement d'un problème social

La première catégorie thématique, *l'établissement d'un problème social*, se compose de trois thèmes présents dans tous les documentaires, soit l'évolution des gangs de rue, l'inquiétude suscitée par les gangs et les victimes des gangs.

L'Évolution des gangs de rue

Un premier thème abordé par nos documentaires afin d'établir l'existence d'un problème social est celui de l'évolution du phénomène des gangs de rue. Celui-ci est présent tout au long des productions, soit aux segments 1, 6, 7 et 9 du documentaire #1, aux segments 5, 10, 12 et 13 du documentaire #2 et segments 1, 2, 3, 4, 9, 11, 19 et 23 du documentaire #3. Cette évolution marquée par l'expansion et l'ampleur du phénomène. Effectivement,

«C'est plus comme avant où on voyait juste des petits jeunes qui vendaient de la drogue, qui cassaient des voitures, puis qui volaient des cartes de crédits... C'est plus ça. On constate maintenant que dans le phénomène de gangs de rue, il y a du crime organisé» (Experte, documentaire #3, segment 1)

Règle générale, le sujet de l'évolution du phénomène nous est expliqué par l'ensemble des experts, surtout criminologues et policiers, de même que par les présentateurs, qui nous étalent une série de faits, de concepts ou d'événements afin d'illustrer les différentes facettes de cette évolution. Ces présentations sont ensuite reprises par les animateurs/présentateurs qui interviennent pour en résumer le contenu : « Les membres de gangs sont (...) de plus en plus violents. » (documentaire #2, segment 5), « Et ces groupes là se seraient adonnés de plus en plus au proxénétisme, trafic de stupéfiants, ce que les policiers avaient jamais vu avant. » (documentaire #1, segment 7) et enfin « Ce qui veut dire qu'on trouverait des centaines de jeunes de plus en plus armés sur tout le territoire québécois. » (documentaire #3, segment 3). Ainsi, l'expansion des gangs dont on nous parle dans nos matériaux s'actualise sur plusieurs fronts, que ce soit en terme de nombre, d'ethnie, de géographie, de violence ou d'activités illicites et/ou lucratives (commerce de la drogue, de la prostitution, trafic d'armes). Bref, le phénomène des gangs prend de plus en plus d'ampleur dans l'ensemble de ce qu'il est et cette expansion nous est présentée comme étant inquiétante pour la population, autre thème présent dans les documentaires.

L'inquiétude suscitée par les gangs

Un second thème qui se dégage de la présentation de l'expansion du phénomène, toujours lié à l'établissement d'un problème social, est l'idée du sentiment d'inquiétude que suscitent les gangs de rue. Celui-ci est conséquemment évoqué par l'ensemble des documentaires, (documentaire #1, segments 1 et 5 à 12, documentaire #2, segments 1, 3, 5, 14, 15 et 25, et

documentaire #3, segments 1, 2, 4, 6, 7, 14 et 23) par divers actants, que ce soit les animateurs, les experts, les membres/ex-membres, les victimes ou même les citoyens qui se prononcent sur le sujet en partageant leurs angoisses et peurs face aux dangers des gangs, que ce soit textuellement énoncé ou grandement ressenti dans le ton de voix. À titre d'exemple, un sondage ouvert mené tout au long du documentaire #1, segments 1, 5, 6, 9 et 12, par l'animatrice nous rappelle constamment qu'à la question : « Le phénomène des gangs de rue vous inquiète-t-ils? », en moyenne 93 à 94% des répondants ont répondu à l'affirmative. Ce sentiment est donc prévalant au sein des documentaires; il est présenté comme une émotion essentielle à ressentir en ce qui concerne le phénomène des gangs de rue. Comme nous le soulignent Biressi et Nunn (2005), le public doit alors se mobiliser face à la situation et est invité à se positionner par rapport à celle-ci en vivant le même sentiment et en acceptant que le phénomène des gangs de rue est bel et bien un problème social inquiétant.

Les victimes des gangs

Enfin, le thème de la victimisation constitue une composante significative à l'établissement de l'existence du problème social que sont des gangs de rue, présent au documentaire #1, segments 2 à 6, documentaire #2, segments 20 à 23 et 25, et documentaire #3, segments 14 à 16 et 21. Tel que mentionné plus haut dans la première section d'analyse, les documentaires nous présentent deux grands types de victimes, soient les victimes internes aux gangs et les victimes hors gangs. Les premières, figurant aux segments 2 à 5 du documentaire #1, 20 et 22 du documentaire #2 et 15 et 21 du documentaire #3, sont étiquetés comme étant des victimes non-innocentes résultant de conflits inter et intra-gangs et sont moins méritantes de notre sympathie en raison de leur choix de vie. Dans ces cas, il ne sera aucunement mentionné que les traitements qu'elles ont subis sont horribles et inacceptables. Un actant insinue également qu'une de ces victimes ne devrait pas se plaindre de son sort puisqu'elle était bien plus agresseur que victime (documentaire #1, segment 2). La seule exception sera bien évidemment les jeunes filles qui ont été manipulées par les gangs pour des fins lucratives (documentaire #1, segments 3, 4, 5 et documentaire #3, segments 15, 16 et 21). Leur affiliation aux gangs sera ainsi considérée comme une erreur de parcours et rectifiée

dans la majorité des scénarios par la sortie des gangs et la réintégration dans la «société normale» (à l'exception du segment 21 du 3^e documentaire).

La seconde catégorie de victimes s'apparente au profil typique d'une victime selon Brown (2003) : innocente, honnête citoyenne et surtout extérieure aux gangs (documentaire #1, segment 6, documentaire#2, segments 20, 21, 23 et 25, et documentaire #3, segments 14 à 16 et 21). Plusieurs exemples de ce type de victimisation sont présentés dans les documentaires sous forme de récits d'expérience, de témoignage d'intervention et de narration de faits d'actualité. Certaines histoires de victimisation dévoilent un dénouement prévisible, en ce sens qu'elles ont été présentées dans les médias maintes et maintes fois auparavant, tel que le récit d'une jeune fille naïve manipulée par les gangs. D'autres laissent entrevoir un caractère inattendu et imprévisible :

Jeune homme victime : J'me suis ramassé à terre soudainement.

Intervieweur : Ok. (...)

Narrateur : Cédric Soucis aurait donc été attaqué par derrière par trois membres de gangs, un soir, rue St-Denis.

Jeune homme victime: Soit qu'ils suivent par en arrière. Ils repèrent une personne qui est seule ou l'autre chose qu'ils disaient aussi c'est souvent un char qui peut arriver et il y a une personne au volant, trois, quatre personnes derrière qui sortent de l'auto, qui cassent la gueule à quelqu'un et ensuite on rentre dans l'auto et on part comme si de rien était.

Narrateur : Le cas de Cédric Soucis n'est pas unique. On a même vu récemment des personnes âgées se faire attaquer par des gangs de rue lors de leur rite d'initiation. Et puis plusieurs de ces crimes ne sont pas rapportés car les gangs de rue savent imposer la loi du silence. (documentaire #3, segment 14)

Ces récits, attestant de la cruauté et de la spontanéité des gangs, suggèrent la possibilité d'être victimisé n'importe quand, n'importe où, et ce, peu importe qui on est. On évoque ici l'imagerie de la balle perdue dans la foule, exemple d'événement qui est véritablement cité dans le documentaire #3, segment 7, pour décrire le risque encouru par les citoyens et citoyennes lorsqu'il s'agit du phénomène de gangs de rue. Ainsi, et pour résumer le thème, peu importe le type de contact entretenu avec les gangs, ceux-ci semblent ne faire que des victimes et donc sont un problème social du fait qu'ils menacent la sécurité de notre société.

4.1.2.2 La description des facettes du problème social

Une seconde catégorie thématique permettant de repérer les énoncés du discours des documentaires concerne la description, voire la définition des facettes constitutives du problème social des gangs de rue. Celle-ci se compose de 8 thèmes qui définissent ce que sont et ce que font les gangs de rue, soit la *définition explicite du problème, les territoires et groupes, la violence des gangs, les armes dans les gangs, les activités lucratives (drogue et prostitution), le cycle des gangs, les filles dans les gangs et enfin, l'ethnicité du phénomène.*

La définition du phénomène

Un premier thème participant à la description du phénomène des gangs en est un qui aborde explicitement la dimension de la définition des gangs de rue, présent dans les documentaires #1 (segments 1, 7 et 9) et #2 (segments 7, 8 et 14) et plus subtilement dans le documentaire #3 (segment 2). Malgré le fait que ces productions nous présentent un contenu qui vise généralement à définir le phénomène en présentant ses différentes facettes, seule une portion définie des documentaires traite explicitement du sujet à proprement parler. Cette définition revient toutefois à un amalgame des différents éléments descriptifs exposés dans le reste des documentaires.

Bien la différence c'est que, c'est bon, dans les gangs de rue, on a, il y a la question de l'**âge** qui est important de considérer. Ce sont généralement des adolescents avec des jeunes adultes qui comme les autres gangs sont préoccupés par des **questions identitaires**, des **questions de territoire**, des **questions de réputation**. Et pour affirmer leur pouvoir sur un territoire donné, l'**argent** est un bon moyen. Ok, si moi je mène la barque, si c'est moi qui a le **pouvoir**, si c'est moi qui a le pouvoir de contrôler ce territoire là par le biais de **la drogue, la prostitution**, ces choses là, l'argent est une façon de contrôler et c'est là que les **enjeux de criminalité et violence** s'enchaînent. (Experte, documentaire #1, segment 7)

Les composantes des définitions semblent être axées sur ce que font les gangs et surtout, sur ce qu'ils font différemment. À nouveau, les informations regroupées par ce thème nous sont présentées sous forme de mini-exposés didactiques par des experts ayant des connaissances théoriques et pratiques en la matière, soient les criminologues et les policiers.

Au niveau du contenu de la définition, une incertitude quant aux limites exactes du phénomène semble être unanimement présente chez les actants, en raison de la confusion entre gangs de jeunes et attroupements :

Bien c'est la question à se poser quand on s'intéresse au phénomène parce qu'on n'arrive toujours pas à s'entendre sur une définition commune du terme de gang de rue pour trois raisons majeures : Premièrement, le gang c'est un phénomène normal à l'adolescence, la délinquance qu'on associe souvent aux gangs quand ils commencent à nous déranger, c'est aussi une expérience commune aux adolescents et la délinquance juvénile, c'est un phénomène de groupe (Experte, documentaire #2, segment 7).

Mais, comme mentionné par Spergel (1985), l'apparence d'incertitude disparaît sous le couvert de la convention et de la nécessité de définir le phénomène professionnellement et légalement. Suivant ce segment plus théorique, dans le documentaire #1, segment 7, la question de la définition des gangs est également posée à un *ex-membre* qui, par son vécu dans les gangs, confirme les composantes énoncées par la criminologue. Pour ce qui est des autres productions, bien que la question de la définition des gangs de rue n'est pas explicitement posée aux membres/ex-membres, le récit de leur témoignage définit tout de même les différentes facettes du phénomène abordées dans les définitions d'experts illustrées ci-haut.

Les territoires et groupes

Un autre thème repéré par l'analyse et qui définit le phénomène s'apparente aux territoires occupés par les différents gangs et même par les autres groupes criminalisés (motards, mafia, etc.) (segments 1, 2, 6 et 7 du documentaire #1, segments 4, 8, 10, 15, 20 et 22 du documentaire #2 et segments 1, 2, 6, 8, 9 et 10 du dernier documentaire). À maintes et maintes reprises, les notions de territoire et guerre de territoire ont été soulevées au fil des différents segments et ce, par divers actants, sous différents angles, laissant entrevoir l'importance de la question territoriale chez les gangs, sans pour autant nous informer des détails très précis de la chose. Une première façon d'aborder le sujet, probablement la plus directe, a pris la forme d'exposés et de discours -au sens grammatical et non foucaldien-magistraux donnés par des experts (criminologues) qui tracent un portrait géographique des différents gangs sur un territoire donné. Cette présentation s'est même accompagnée, dans le cas des documentaires #2 (segment 10) et #3 (segment 2), d'images cartographiques des

lieux décrits. Le sujet fut aussi traité par divers membres/ex-membres au segment 2 et 6 du documentaire #1, aux segments 8, 10, 20 et 22 du documentaire #2 et aux segments 8 du documentaire #3, sous l'angle de témoignage de leur expérience au sein de guerres de territoires.

Ex-membre : Hahaha! C'était gang rival. C'était gang rival. C'était une bataille de gangs de rue, là.

Animateur : Pour le contrôle de votre territoire.

Ex-membre : C'est ça. (Documentaire #2, segment 22)

À nouveau, ces références au thème territorial relèvent plutôt du domaine de la simple allusion que des explications approfondies, c'est à dire que la notion de territoire est évoquée, mais sans plus d'explications. Enfin, au segment 2 du documentaire #1, aux segments 4 et 8 du documentaire #2 et aux segments 9 et 10 du documentaire #3, différents intervenants, policiers et travailleurs sociaux, particulièrement en milieux scolaires, ont également abordé la notion de territoire et de groupes en expliquant leur quotidien en tant qu'agents de répression et de prévention auprès des jeunes. Somme toute, le territoire est chez les gangs un objet qu'ils se doivent de protéger et défendre puisque garant de leur puissance. Il y a donc une association entre l'espace géographique et le phénomène, le premier venant délimiter le règne du second au sein de la société.

La violence des gangs

Le thème de la violence, sous ses diverses formes, valeur médiatique d'importance selon Jewkes (2004), transcende les trois documentaires, explicitement et implicitement, du premier segment au tout dernier, à quelques exceptions près. Tout dans les gangs est violent : les membres sont violents, leurs activités sont violentes, les processus d'affiliation et de désaffiliation sont violents, les commerces de la prostitution, de la drogue et des armes sont violents, leurs interactions avec la société sont violentes. Bref, les gangs sont violents, point. Tous les actants présents dans les productions, qu'ils soient présentateurs, experts, membres/ex-membres, victimes et ou témoins/citoyens, se tâchent de le confirmer. Cette violence comporte plusieurs caractéristiques : elle est spectaculaire, gratuite, spontanée, désorganisée, hors de contrôle, etc. et comporte plusieurs formes : taxage, bataille, guerre, contrôle, abus physique, meurtre, etc. Elle n'engendre donc que du mal : souffrance, enfer,

douleur, mort, blessures. Par l'omniprésence de ce thème, les documentaires nous portent ainsi à croire qu'il s'agit d'une composante intégrale du phénomène des gangs de rue.

Les armes au sein des gangs

Le thème des armes, liée au thème précédent de la violence, est également présent dans nos matériaux, plus particulièrement dans le documentaire #2, segments 1, 3, 4, 8 à 11, 14, 16, 19, 10, 21 et #3, segments 3, 4, 5, 6, 7 et 20. Bien que la connaissance scientifique nous parle des armes sous l'angle d'un commerce lucratif, nos documentaires ont abordé ce thème plutôt comme symbole suprême de violence. Les armes figurent ainsi comme accessoires violents fréquemment utilisés par les membres des gangs. Cette réalité nous est dépeinte par une longue série de scènes, entre autre, par les témoignages de deux membres/ex-membres, en prison, qui nous expliquent avec aisance et fierté comment il leur était simple de se procurer des armes, sans trop connaître le parcours qu'elles avaient dû emprunter (documentaire #3, segment 3). D'autres nous racontent leurs « histoires de guerre » incluant l'utilisation d'armes blanches et à feu (documentaire #1, segments 3, 8, 11 et 20). Durant ce temps, des images de jeunes mafiosos avec leurs armes défilent à l'écran, de même que des coupures de presse avec pour entête « Meurtre » et « Règlement de compte » (Documentaire #2, segments 9, 10, 11). Ces mêmes types d'images nous présentent également des policiers armés, or ce scénario évoque plutôt un sentiment de sécurité que de violence (documentaire #2, segments 1, 14 et 19 et documentaire #3, segment 7 et 20). Des experts confirment la présence d'armes en partageant le quotidien de leur travail, tel qu'un spécialiste en balistique qui explique les nouvelles tendances en armement chez les jeunes (documentaire #3, segment 4) et un policier qui raconte ses anecdotes de patrouille : fusillades, meurtres, etc. (documentaire #2, segment 4). Une scène d'arrestation d'un jeune membre possédant une arme blanche nous est exposée (documentaire #2, segment 20). Des victimes d'attaques armées présentent leurs péripéties terrorisantes (documentaire #2). Une chanson témoigne même de l'utilisation d'armes par ses paroles : « Peu importe où est-ce que t'habites ça vient aux oreilles de gangs, faique t'embarque dans game, faut que tu le fasses pour la gang, parce que si non tu te fais **bang!** » (Groupe de musique, documentaire #2, segment 9). Le documentaire #3 nous offre également des témoignages de jeunes étudiants

qui savent trop bien comment font les membres de gangs pour se procurer leurs armes, du moins théoriquement (segment 5):

C'est très facile ici d'avoir une arme enregistrée au Canada. Ça passe à la frontière des États-Unis et c'est très facile d'en avoir. (...) Yo, les États-Unis là, eux autres sont que trop fiers d'avoir leurs armes. Faique là ils disent oui vous avec le droit de vous protéger, blablabla blablabla, faique c'est facile d'en avoir, faique ils passent par les frontières puis ils l'ont leur arme là. (Falone, Jeune étudiante)

À cet effet, toujours pour prouver la présence d'armes chez les gangs de rue, ce même documentaire se rend à la frontière du pays pour témoigner du manque de surveillance de notre société en simulant une tentative expérimentale d'acquisition d'arme par colis postal à partir des États-Unis; tentative réussie (segment 6). Les résultats démontrent alors que les gangs sont de plus en plus armés et que c'est en partie en raison d'un manquement au niveau des lois et de la vigilance dans notre société. Bref, les armes font partie de la « réalité » des gangs.

Les activités lucratives (drogue et prostitution)

Autre volet thématique descriptif présent dans nos matériaux d'étude traite des activités lucratives des gangs. Cette idée de lucrativité est explicitement abordée dans les segments 4, 7 et 8 du documentaire #1, 7, 9 et 13 du documentaire #2 et 12, 17, 18 et 21 du documentaire #3. Effectivement, les gangs

(...) oeuvrent dans une multitude d'activités criminelles. Tout ce qui est lucratif, tout ce qui peut leur rapporter des sous, c'est gens là sont pour exploiter le système et faire de l'argent. (Expert, documentaire #2, segment 12)

La notion d'activités criminelles lucratives se trouve dans chaque documentaire sous la forme de segments dédiés à celle-ci, dont deux en particulier, soit le commerce de la drogue et de la prostitution.

Une première activité criminelle lucrative est le commerce de la drogue, thème abordé dans le documentaire #1, segment 2, documentaire #2, segments 3, 8, 12, 13 et 24 et documentaire #3, segment 1, 19, 20, 21 et 22. Les documentaires établissent d'abord l'existence de ce commerce au sein des gangs de rue en nous présentant divers témoignages de membres ou affiliés qui furent autrefois en charge de ce commerce et qui nous détaillent leur expérience

personnelle en nommant quelques lieux de vente, quelques types de drogues vendues, quelques informations financières, sans plus d'explications (documentaire #1, segment 2, documentaire #2, segments 3, 8, 13 et 24, et documentaires #3, segment 21).

Animateur : Carole, t'as été pendant combien d'années à travailler au centre-ville?

Ex-membre: J'te dirais 5 ans.

Animateur : 5 ans. Pour deux groupes.

Ex-membre : Oui. J'ai commencé avec un petit là.

Animateur : Un petit?

Ex-membre: Y'était petit dans le temps. Il commençait, faique y'était petit. Aujourd'hui bien sont tous en dedans. Mais j'ai commencé avec eux-autres puis après ça j'ai transféré avec les Hells.
(...)

Animateur : C'était quoi ton travail toi?

Ex-membre : J'ai commencé comme vendeuse.

Animateur : Vendeuse?

Ex-membre : De drogues

Animateur : De dépanneur ou?

Ex-membre : Non j'vendais pas des... Vendeuse de drogues.

Animateur : Qu'est-ce que vous vendiez?

Ex-membre : De la coke, on a commencé la coke, puis on avait des roches, de la crack.

Animateur : Puis c'était payant?

Ex-membre : Oui, oui...

Animateur : Oui?

Ex-membre : Oui, dans le temps là oui.

Animateur : Pour quelqu'un de 19-20 ans ça rapporte combien par semaine ça?

Ex-membre : Au début peut-être trois milles par semaine, oui.

(documentaire #2, segment 3)

Il semble intéressant de mentionner que parmi les actants témoignant d'avoir participé au commerce de la drogue, deux d'entre eux sont de sexe féminin (documentaire #2, segments 3 et 13, et #3, segment 21) et se sont toutes deux mérités une sentence de prison à la suite de leur arrestation.

Ensuite, les experts, particulièrement les policiers, viennent confirmer le problème du trafic de la drogue tel que mentionné par les membres/ex-membres et rajouter au récit en énumérant des statistiques et détails concernant certaines saisies policières ayant été menées dernièrement auprès des gangs de rue (documentaire #2, segment 12, et documentaires #3,

segments 19, 20 et 22). Plus particulièrement, dans le documentaire #3, le lien entre la drogue et les gangs est même retracé jusqu'à l'étranger, en Haïti, où les cartels de drogues sont en pleine expansion et où le commerce avec le Canada (donc avec les gangs du Québec) est fleurissant. À nouveau, des statistiques à cet égard nous sont fournies (segment 19). Ainsi, l'ampleur du commerce de la drogue au sein des gangs est montrée.

Le commerce de la prostitution, incluant la danse, est une seconde activité fort lucrative et en pleine expansion qu'abordent nos documentaires, particulièrement #1, segments 2, 3, 4, 8 et 10 et #3, segments 1, 13, 16, 17 et 18 – le documentaire #2 s'étant concentré sur le commerce de la drogue. Le sujet nous est présenté sous deux grandes perspectives, l'une, axée sur l'angle humanitaire, est celle présentée par des filles qui font parties du réseau et leurs intervenantes (documentaire #1, segments 3 et 4, documentaire #3, segments 16 et 18). Sous ce premier volet, on en apprend sur le commerce de la prostitution par les jeunes filles qui témoignent des détails de leur quotidien en tant que prostituée :

Ex-prostitué : 14 ans, j'ai peut-être eu quoi, deux relations avant ça là. Puis là c'est rendu que j'en 15 d'une même journée. C'est pas ça la vie d'une fille de 14 ans là.

Intervieweur : Est-ce que tu travaillais quoi 5 jours, 6 jours, 7 jours, d'une semaine?

Ex-prostitué : 7 jours par semaine. T'as pas de journée de congé là.
(...)

Ex-prostitué : Oui c'était grand comme une chambre de motel là tu sais.
Puis on était à peu près 15 là-dedans là.

Intervieweur : 15?

Ex-prostitué : Ah oui... Peut-être même 20 aussi là. Puis entre temps, moi j'me fais expliquer que là c'est comme ça que ça marche. Puis quand t'es une fille à un gars, tous les autres gars y vont coucher avec toi puis ça c'est correct parce que c'est mon cousin puis lui y'a le droit de coucher avec toi. Puis j'avais même des fausses cartes. En tous cas, c'était prévu. J'sais pas ça faisait combien de temps qu'il prévoyait ça mais, c'était prévu pour que j'arrive comme ça ou... Puis là j'sais pas, il se gardait des choses en réserve en tous cas. (documentaire #3, segment 16)

La seconde perspective, plus technique, nous est fournie par les présentateurs (documentaire #3, segments 1 et 16), les experts, policiers et intervenants (documentaire #1, segment 3 et 4, et documentaire #3, segment 1 et 2) et soutenue à l'occasion par des ex-membres masculins

(documentaire #1, segment 2 et 10 et documentaire #3, segment 18), de même qu'une danseuse (documentaire #3, segment 18). Ceux-ci nous donnent un portrait externe et global du commerce en nous informant de divers faits et statistiques concernant le sujet : expansion des crimes reliés à la prostitution, revenus touchés, techniques de recrutement, lieux d'affaires, etc.

Ces aperçus des différents commerces lucratifs qu'entretiennent les gangs avec un succès expansionniste, en plus de témoigner des valeurs anti-sociales des gangs, évoque aussi la notion de croissance économique du phénomène. Les documentaires, par des mentions explicites telles que « l'argent égal le pouvoir » (Experte, documentaire #3), associent argent et pouvoir. Par ces segments, les documentaires soulignent également l'accroissement de la puissance et l'ampleur des gangs, situation qui à nouveau mérite l'attention et l'inquiétude du public en tant que membres d'une société. Ceci vient donc lier ce thème à la première catégorie thématique, *l'établissement d'un problème social*.

Le cycle des gangs : De l'entrée à la sortie

Le cycle des gangs, soit celui de l'affiliation et de la désaffiliation en tant que membre masculin ou féminin, est également un thème évoqué par l'ensemble des documentaires pour définir le phénomène et ce, dans divers segments, soit du 2^e au 5^e segment du documentaire #1, au 2^e, 5^e, 6^e, 9^e, 11^e, 16^e, 17^e, 20^e, 24^e. et 26^e segment du documentaire #2 et au 13^e, 14^e, 15^e, 18^e et 21^e segment du documentaire #3 . On y présente à travers tous ces segments, une série d'actants qui, par la narration de leur récit personnel, chronologiquement éclaté dans les documentaires, en arrivent à raconter comment ils sont entrés dans les gangs, comment ils y ont vécu et comment ils en sont finalement sortis. Ces récits sont commentés par des intervenants et experts afin de valider et compléter les dires des premiers. L'entrée dans les gangs semble se produire graduellement et aboutit habituellement à une initiation, le plus souvent violente (documentaire #2, segment 8, documentaire #3, segments 13 et 14). Comme il en est témoigné au documentaire #1, segments 2, 3 et 4, au documentaire #2, segments 2, 5, 6 et 17, et au documentaire #3, segments 13 et 21, les jeunes se trouvent d'abord dans une situation d'insatisfaction, que ce soit en raison d'un rejet, d'un manque d'attention et de valorisation, d'intimidation, de pauvreté, etc. Le contact avec les gangs se produit alors et

ceux-ci apparaissent comme la solution qui viendra enrayer la situation d'insatisfaction, ce qui s'actualise, au début. Cependant, les segments 4 et 5 du documentaire #1; 9, 11, 16, 20, 24 et 26 du documentaire #2 et 15 et 21 du documentaire #3 témoignent de la réalité des gangs qui se manifeste vite : la violence, les problèmes, les démêlés avec la justice, etc. Les jeunes se rendent donc compte de la complexité de la chose et il semble s'y produire un désenchantement. Pour certains, un incident particulier – une bataille, une agression, une blessure, une arrestation et même la prison et la mort- se présente comme étant leur point limite; ils en ont assez, ils doivent sortir du gang. Pour d'autres, la sortie s'effectuera plus progressivement et vers autre chose de meilleur, telle que la musique, l'école ou l'amour par exemple (documentaires #1, segment 5 et #2, segments 9 et 26). Ainsi, que ce soit par « choix personnel » ou « imposé » par des circonstances externes, il semble que la sortie des gangs soit inévitable. Le processus est long et difficile, mais il est présenté comme étant quasi obligatoire ou du moins comme un parcours plus brave et courageux tel que l'insinuent les paroles d'une chanson jouée lors d'un extrait de segment :

Sueurs froides, une goutte tombe sur le trottoir. Tu viens de te faire « freeze ».
Tu as maintenant deux choix : Soit t'asseoir et pleurer sur ton sort à chaque soir,
ou faire un homme de toi, sois la suite de l'histoire. (Groupe de musique,
documentaire #2, segment 9)

Selon les témoignages, encore de membres/ex-membres et d'intervenants dans le domaine, l'alternative, soit rester dans les gangs, aboutit à une possibilité restreinte d'issues : la prison ou la mort. Quant à la possibilité de demeurer membre de gangs, l'idée est abordée par des experts et membres/ex-membres qui témoignent d'une tendance à demeurer de plus en plus vieux dans les gangs (documentaire #2, segment 12 et documentaire #3, segment 3) ou encore, par les victimes et proches qui sont insatisfaits de l'inactivité policière et du système de justice pénale pour ne pas avoir traduit les agresseurs devant la loi (documentaire #2, segments 25). Toutefois, aucun témoignage à cet effet n'est présenté, aucun exemple concret n'est donné. Ce dernier scénario demeure du domaine de l'imaginaire.

Les filles dans les gangs

Le présence des filles dans les gangs est une autre dimension définitionnelle qui s'est méritée une importante attention au sein du documentaire #1, segments 3, 4, 5, 6, 8 et 10, du

documentaire #2, segments 3 et 13 et du documentaire #3, segments 13, 15, 16, 18 et 21. Règle générale, on y a dépeint les filles comme étant des victimes innocentes. Leur témoignage explique comment elles se sont fait prendre par les manigances des gangs pour ensuite être mal traitées et utilisées par les gangs à des fins lucratives, que ce soit pour la prostitution, la danse, le trafic de drogue ou d'armes. En raison de ce statut, la plupart doivent maintenir leur anonymat à l'aide de pseudonymes et de mécanismes de masquage du visage et de la voix (documentaire #1, segment 3, 4 et 5 et documentaire #3, segment 15, 16 et 18). Seulement à quelques reprises les actants (Intervenante et témoins) ont pu mentionner que, parfois, ces filles n'étaient pas nécessairement les plus innocentes et approchaient elles-mêmes les gangs en toute connaissance de cause (documentaire #1, segments 8 et 10). Comme mentionné plus tôt, un témoin s'est cependant mérité des réprimandes pour avoir osé dire une telle chose (documentaire #1, segment 10).

La majeure partie de l'information dévoilée sur le sujet provient d'entretiens avec ces filles (documentaire #1, segment 4, documentaire #3, segments 16, 18 et 21) - et dans un cas (documentaire #3, segment 15), avec la mère d'une fille - qui se sont fait prendre dans la gueule du loup, la plupart pour prostitution et une pour trafic de la drogue (documentaire #3, segment 21). Elles nous racontent leur histoire, du premier contact avec les gangs (entrée) jusqu'à la toute fin (sortie), que celle-ci soit heureuse – ce qui est majoritairement le cas - ou non. Ces témoignages sont quelques fois secondés par l'opinion et les commentaires des présentateurs, d'intervenants ayant travaillé avec les jeunes filles ou d'experts ayant une connaissance en la matière (criminologues, policiers) (documentaire #1, segment 3, 5, 6, documentaire #3, segments 16, 18 et 21), qui ajoutent quelques détails à la situation et soulignent l'atrocité de celle-ci.

Dans le cas de Josée, oui c'était assez brutal, assez violent. Elle a été, elle a été séquestrée, elle a été... battue, violée. Bon, en fait, elle, ce qu'elle voulait c'était être avec ce garçon et tout le long, elle était avec ce garçon là et tout le long lui était là aussi lorsqu'elle subissait les sévices. Mais en même temps... elle l'aimait. (Experte, documentaire #3, segment 16)

Or, peu importe les circonstances, les jeunes filles qui parviennent à se détacher de l'emprise des gangs, tâche dite difficile, longue et ardue, sont qualifiées de braves et de courageuses pour avoir choisi une vie meilleure, une vie tranquille et sécuritaire, une vie à même la

société (documentaire #1, segments 5 et 6, documentaire #3, segment 15). Dans un seul cas (documentaire #3, segment 21), on nous présente les péripéties d'une jeune fille dont le dénouement n'a pas été aussi enchanté; celle-ci croupie maintenant dans une prison haïtienne pour les dix prochaines années de sa vie.

Parmi l'ensemble des segments présentés sur les filles dans les gangs, un seul exemple d'une fille ayant interagi dans ce milieu à titre de membre, plus précisément vendeuse de drogues, nous est présenté dans le documentaire #2, segment 3 et 13). Il est cependant intéressant de souligner que cette fille présente une allure plutôt masculine rendant, aux premiers abords, difficile de l'identifier en tant que membre du sexe féminin. Elle nous raconte également son parcours dans les gangs qui lui a mérité une sentence de prison à la suite de son arrestation pour vente de substances illicites. Contrairement aux autres filles, aucune mention de traitements violents et dégradants ne figure dans son témoignage.

Bref, ce thème souligne la présence de filles au sein des gangs; elles font partie du phénomène des gangs et ont une fonction au sein de leur organisation. La description présentée de ce rôle dépeint cependant une facette fort négative des gangs de rue suivant laquelle la sortie du gang est la seule issue raisonnable.

L'ethnicité du phénomène

Nombreuses sont les allusions à la question de l'ethnicité des gangs, tout au long des documentaires étudiés (documentaire #1, segments 1, 5, 6, 7, 8, 10 et 12, documentaire #2, segments 5, 10, 15, 17, 18, 21, 24 et 25 et documentaire #3, segment 6, 8, 9, 12, 20, 21 et 22), tellement qu'il est à se demander s'il est possible de se prononcer sur le phénomène autrement qu'avec la composante de la race.

Sans exception apparente, toutes les catégories d'actants semblent avoir le droit de se prononcer sur le sujet et ce, d'une variété de manières. Les animateurs/présentateurs abordent la question de front et cherchent des réponses. Les experts, criminologues et policiers tiennent un discours plus distant et professionnel en commentant les tendances au niveau de l'expansion raciale au sein des gangs depuis les dernières années, chose qui était

plus rarement constaté autrefois. Les intervenants, en ciblant leurs interventions sur certaines catégories de populations (i.e. jeunes de la communauté haïtienne, jeunes d'une école reconnue pour son multiculturalisme), admettent simplement que certaines ethnies sont plus socialement prédisposées à devenir membres de gangs en raison de leur statut d'immigrants. Les membres/ex-membres témoignent de la présence d'une diversité culturelle au sein des gangs auxquels ils appartenaient. Les victimes, sans nécessairement pointer du doigt une ethnie en particulier, soulignent au passant l'origine de leur agresseur. Enfin, les témoins/citoyens transmettent leurs opinions et observations sur les gangs en différenciant les divers groupes ethniques. Bref, tous abordent la question de la couleur des membres de gangs.

En somme, le lien entre l'ethnicité et les gangs se trouverait au niveau de leur statut d'immigrant non intégré à la société d'accueil, donc dû à un manque de repères culturels, un manque d'opportunités économiques en tant que communauté immigrante. Bref, la cause des gangs serait la non intégration des membres à la société d'accueil, la nôtre.

Toutefois, ils mentionnent prudemment qu'il ne s'agit pas d'un phénomène propre à une ethnie précise.

C'est pas seulement gangs de rue immigrants, c'est pas seulement ça. C'est pas seulement gangs de rue de noirs, latinos, arabes ou quoique ce soit. C'est aussi les Italiens, c'est autant que les noirs, autant que les québécois, autant que tout (Citoyen/témoin, documentaire #3, segment 8).

Non, non, non. Absolument pas, parce que vous avez des blancs qui sont aussi sadiques puis maniaques que des noirs, des ethnies (...) (Citoyen/témoin, documentaire #2, segment 25).

Or, même avec une telle mise en garde, il demeure que la dimension raciale a été soulevée. Les témoignages de tous laissent entendre que la composante de l'ethnicité, une forme de différenciation des individus permettant d'identifier ce qui est notre semblable et ce qui est autre, serait en fait inhérente au concept des gangs de rue. On ne peut donc pas se prononcer sur le phénomène sans avoir recours à aux concepts de similarité et de différenciation de l'« autre ».

Toujours concernant la thématique de l'ethnicité des gangs de rue, une sous-catégorie particulière mérite d'être plus longuement commentée, soit celle de la communauté haïtienne. Effectivement, plusieurs segments ont été consacrés qu'à ce seul thème (documentaire #1, segment 12, documentaire #2, segments 6, 17, 18 et 24, et documentaire #3, segments 1, 20, 21 et 22). Généralement abordée par des représentants de cette communauté (intervenants haïtiens) (documentaire #1, segment 12, documentaire #2, segments 17, 18 et 24), de même que par des chercheurs, spécialistes et policiers possédant une connaissance théorique ou pratique sur le sujet (documentaire #2, segments 18 et 24 et documentaire #3, segments 20 et 22), la problématique spécifiquement haïtienne des gangs de rue au Québec et Canada est jugée alarmante. Bien que le phénomène touche l'ensemble des communautés culturelles, il demeure que les gangs de la communauté haïtienne se méritent le qualificatif des plus grandioses ; ils « font des actions plus percutantes que les autres » (Animateur, documentaire #2, segment 18), ils sont beaucoup plus visibles et font plus peur que d'autres.

Un autre type de référence à la communauté haïtienne, qui se trouve uniquement dans le documentaire #3 -ce qui est en fait sa spécificité- mais qui mérite tout de même d'être mentionné, est le regard sur la situation en Haïti même (segments 20 à 22). L'hypothèse lancée, comme nous expliquent méthodiquement des policiers haïtiens, est que les gangs haïtiens ici au Québec maintiendraient des liens avec les gangs mères en Haïti et donc, le phénomène nous proviendrait en fait d'ailleurs, des autres. Cette allusion à la provenance externe du phénomène n'est toutefois pas unique à ce seul documentaire. Nous retrouvons aux documentaires #1 (segments 8 et 10) et #2 (segment 5) des témoignages et entrevues d'experts et de citoyens/témoins qui attribuent la cause du phénomène aux États-Unis. Bref, les gangs seraient un mal étranger à notre société.

Les avantages des gangs :

Un autre thème abordé dans nos documentaires afin de définir le phénomène concerne les avantages qui peuvent être retirés en étant membre d'un gang de rue (documentaire #1, segments 2, 4, 8, 10, documentaire #2, segments 6, 13, 17 et 24, et documentaire #3, segments 12). Malgré le portrait bien négatif qui est dépeint de ce monde, il demeure que les

gangs présentent certains bénéfices qui ne sont pas toujours facilement accessibles dans la société. Ces avantages comblent pour la plupart des manquements liés au rejet social, au manque d'estime de soi et de valorisation (documentaire #1 : 2, 10, doc. #2 : 6, 17), d'amour et d'attention (documentaire #1 : 4, doc. #2 : 24) ou à la pauvreté (doc. #1 : 4, 8, doc. #2 : 6, 13, 24 et documentaire #3 : 12). Des ex-membres et victimes à l'intérieur des gangs témoignent de leur propre situation afin de démontrer les aspects positifs qu'a pu leur apporter le choix de s'affilier aux gangs (documentaire #1, segments 2, 4, documentaire #2, segments 6 et 13, et documentaire #3, segments 12), témoignages qui sont validés par divers intervenants et experts qui conceptualisent les « profils types » des jeunes qui entrent dans les gangs :

Donc des gens qui ont des problèmes d'analphabétisation, des gens qui ont des problèmes psychologiques, des gens qui ont des problèmes au niveau de la promiscuité, ils ont pas assez d'argent, des gens qui ont des problèmes au niveau de l'éducation, ce ne sont pas de gens éduqués. (Expert, documentaire #2, segment 17)

Bref, des gens qui semblent avoir beaucoup à gagner en s'affiliant aux gangs dû aux manques dans leur vie.

Or s'il est permis d'énoncer les avantages perçus en tant que membre de gang, il est cependant nécessaire pour les actants de souligner que ces avantages ne sont que des illusions temporaires qui se transforment vite en cauchemar (documentaire #1, segment 4 et documentaire #2, segments 13 et 17). Effectivement, les énoncés plus positifs associés aux gangs sont immédiatement suivis de commentaires d'autant plus négatifs. Les actants nous le dirons : Certes il peut être avantageux de faire parti de la gang, mais il y a un prix à payer qui ne vaut pas la peine, soit la prison et des amendes dans le documentaire #2 (segment 13), la mort dans le documentaire #2 (segment 24) et la violence dans les documentaires #1 (segments 2, 4) et #2 (segments 6, 24). Et ce prix nous est longuement raconté par les ex-membres et victimes qui ont dû souffrir pleinement. Ainsi, malgré l'allure alléchante des gangs, à long terme, l'intégration dans la société « légale et normale » devient plus valorisante et sécuritaire.

4.1.2.3 La nécessité d'agir sur le problème social

Enfin, une dernière catégorie thématique permettant d'observer les modalités énonciatives des documentaires concerne la nécessité d'agir face au problème social. À ce sujet, un seul sous thème fut repéré par notre analyse, soit celui de *l'intervention et des solutions aux gangs*.

L'intervention et les solutions aux gangs

Le thème de l'intervention et des solutions appropriées pour remédier à la problématique des gangs de rue s'est vu accordé une importance marquée au sein des documentaires étudiés. Effectivement, toutes les trois productions ont bien souligné la nécessité d'agir sur le phénomène (documentaire #1, segments 3, 4, 8, 11, 12 et 14, le documentaire #2, segments 17, 19 et 27, et le documentaire #3, segments 10, 16, 19, 22, et 23). À cet effet, diverses façons nous sont proposées.

Une première avenue consiste en une intervention préventive auprès des jeunes à risque (documentaire #1, segments 4, 12, 14, documentaire #2, segment 17 et documentaire #3, segment 10). Il nous a ici été présenté une série d'intervenants communautaires, pour la plupart, spécialisés dans la problématique spécifiquement haïtienne – sujet sur lequel nous reviendrons plus tard- sauf exception de quelques intervenants et d'un directeur en milieu scolaire qui opéraient au sein d'une problématique multiethnique (documentaire #3). Ceux-ci, dont quelques uns font apparition dans plus d'un documentaire, nous présentent brièvement, en mots et même en images, les modalités du type de prévention qu'ils effectuent chez les jeunes, consistant grosso modo à les aborder, à discuter avec eux et à leur procurer un divertissement autre. Un autre type d'intervention est effectué auprès des filles aux prises avec les gangs afin de les aider à s'en sortir (documentaire #1, segments 3 et 4 et documentaire #2, segment 16).

Un second volet soulevé quant aux solutions face au problème concerne la répression du phénomène (documentaire #1, segments, 4, 8 et 11, documentaire #2, segment 19, et documentaire #3, segments 19 et 22). Celui-ci fut présenté par des policiers, autant les

patrouilleurs que les plus haut gradés, expliquant leur rôle au sein de la problématique et diverses initiatives entreprises pour contrer le phénomène avec succès. La question de l'inefficacité policière en matière de gangs de rue fut soulevée avec insistance à quelques reprises dans les documentaires #1 (segments 4, 8 et 11) et #3 (segment 22) entres autres par une jeune fille victime, par des citoyens/télespectateurs, par les animateurs et par des policiers-mêmes. Or, cette lacune, reconnue de tous, fut rapidement attribuée à un manquement au niveau des ressources policières et de la non-coopération des citoyens :

Bien vous comprendrez que je ne partage pas cette opinion. J'ai écouté attentivement Noémie et je suis persuadé que si Noémie avait eu la chance de parler à des policiers qui sont experts dans le domaine, elle aurait probablement parlé. On a un obstacle majeur qui est le silence. Les jeunes ne se confient pas facilement. Et quand on parle de Chantal, qu'on a de la difficulté à les infiltrer ou quelque chose comme ça, on a une multitude de dossiers qui ont été résolus, où on a faite plein de choses, plein de techniques qu'on a utilisées. On a procédé a plusieurs arrestations (...) (Expert, documentaire #1, segment 11)

de même qu'à un manquement au niveau des législations à l'intérieur et entre les divers pays :

Narrateur : Jusqu'à tout récemment, seuls des petits trafiquants se faisaient arrêter et purgeaient leur sentence. Les gros trafiquants achetaient tout le monde et s'en tiraient toujours. Or, maintenant, comme la collaboration entre les États-Unis et Haïti va très loin les vies des trafiquants, comme celui-là par exemple, peuvent être saisies grâce à l'implication de la justice américaine. Certains criminels sont tout simplement extradés aux États-Unis pour y être jugés et incarcérés d'abord

Policier : On n'a pas encore ça au Canada et c'est justement pour ça que vous avez cette tendance maintenant, que le Canada sert maintenant... le pays introduit par excellence... ou peut être utilisé Haïti comme, comme point d'entrée. (documentaire #3, segment 20)

Pour contrer ces lacunes, le concept d'intervention multi-stratégique est retenu dans les documentaires par les présentateurs et divers experts – intervenants sociaux, chercheurs et policiers- comme étant une voie plus intéressante et prometteuse en terme d'efficacité pour agir sur le phénomène des gangs de rue. La solution au problème se doit donc d'affronter toutes les facettes du phénomène et d'inclure tous les actants de la société : l'État, les intervenants et chercheurs, les policiers, et même les citoyens alertes et avertis. Le

documentaire #3 s'attarde plus que les autres sur la répression policière; or, les mérites de l'intervention préventive sont tout de même établis tout au long des segments qui abordent le sujet.

La notion d'intervention et de solutions soulève donc une question au niveau de l'avenir du phénomène : Que se passera-t-il ensuite? et conséquemment, Que devons-nous faire? Ces interrogations, amenées directement ou sous-entendues par les animateurs/présentateurs et experts, témoignent d'une incertitude et inquiétude en la matière.

Et, moi ce qui m'inquiète dans tout ça, c'est que ça peut pas durer comme ça. Il va y avoir une guerre. Moi c'est ça qui m'inquiète. Moi j'me dit, à un moment donné, ça va péter (...) (Experte, documentaire #3, segment 23)

Bien qu'aucune réponse définitive ne puisse être fournie à la première question, la seconde laisse sous-entendre un présupposé bien clair : le problème ne se règlera pas seul. Il faut donc agir pour ne pas perdre le contrôle de la situation. À cet effet, aucune solution précise n'est proposée; seulement quelques pistes d'action qui se doivent d'être entreprises par tous et chacun, par la société dans son ensemble et non seulement par des individus désignés comme spécialistes et experts. Ainsi, les documentaires lancent l'invitation aux citoyens-auditeurs à devenir actifs et à participer à la solution du problème sans nécessairement énoncer explicitement ce que cela implique. L'idée de leur participation est seulement effleurée tel un bref commentaire porteur de possibilités infinies, laissant porte ouverte à l'interprétation et ce, à la lumière de ce qui fut précédemment présenté dans les documentaires.

4.1.2.4 Chronologie des « thèmes principaux »

Suivant l'identification de ces divers thèmes par lesquels il est possible de retrouver les diverses modalités énonciatives, une analyse horizontale des segments présentés nous a permis de repérer une chronologie des divers thèmes principaux pour chacun des documentaires. Il est à préciser que par principaux, nous entendons ici les thèmes qui sont explicitement présents en blocs segmentaires complets et non simplement éparpillés ici et là dans les documentaires. Ainsi, par l'appellation « principal » nous n'évaluons pas l'importance significative d'un thème au sein d'un documentaire donné. Un thème principal

peut également figurer dans d'autres segments comme une simple allusion et de plus, il peut constituer plus d'un bloc segmentaire. Les thèmes principaux en ordre chronologique sont:

Pour le documentaire #1 :

- Introduction – amalgame de divers thèmes (segment 1)
- La violence des gangs (segment 2)
- Les filles dans les gangs (segments 3 à 5)
- L'évolution des gangs(ampleur) (segment 6)
- L'ethnicité du phénomène (segment 7)
- Les filles dans les gangs (segment 8)
- La définition du phénomène (segment 9)
- L'intervention et les solutions aux gangs (police) (segment 11)
- L'évolution des gangs (expansion) (segment 12)
- L'intervention et les solutions aux gangs (général) (segment 12 et 13)
- Conclusion : L'intervention et les solutions aux gangs (segment 14)

Pour le documentaire #2 :

- Introduction – amalgame de divers thèmes (segment 1)
- Le cycle des gangs (entrée) (segments 2 à 6)
- La définition du phénomène (segments 7 et 8)
- Le cycle des gangs (sortie) (segment 9)
- Les territoires et groupes (segment 10)
- Le cycle des gangs (sortie) (segment 11)
- Les activités lucratives (drogue) (segments 12 et 13)
- La violence des gangs (segments 14, 15 et 16)
- L'intervention et les solutions aux gangs en lien avec l'ethnicité du phénomène (Haïtien) (segments 17 à 19)
- Les victimes des gangs (segment 20 à 26)
- Conclusion : L'intervention et les solutions aux gangs (segment 27)

Pour le documentaire #3 :

- Introduction – amalgame de divers thèmes (segment 1)
- Territoires et groupes (segment 2)
- Armes (segment 3 à 6)
- Violence (segment 7)
- Ethnicité du phénomène (segments 8 et 9)
- Intervention et solution (prévention) (segment 9 à 11)
- Avantages des gangs (segment 12)
- Cycle des gangs (segments 13 et 14)
- Filles dans les gangs (segment 15)
- Activités lucratives (prostitution) (segments 16 à 18)
- Activités lucratives (drogue) *en lien avec* Ethnicité du phénomène (segments 19 à 21)

- L'intervention et les solutions aux gangs (police et autres actants) *en lien avec* Ethnicité du phénomène (segment 22)
- Conclusion : L'intervention et les solutions aux gangs (segment 23)

Bien que ces thèmes ne soit pas présentés suivant une même chronologie dans chaque documentaires, une certaine logique de présentation semble s'en dégager. Il apparaît d'abord que les documentaires peuvent se prononcer sur la question des gangs de rue en abordant le phénomène en tant que problème social dont l'existence est établie par les thèmes relatifs à la prolifération de la menace pour les individus, pour ensuite aborder l'aspect descriptif et définitionnel des diverses facettes propres à l'activité des gangs, variant d'un documentaire à l'autre tout dépendant de l'orientation désirée de ceux-ci, et se termine sur la notion d'intervention et de solution afin de contrôler l'avenir du phénomène.

Quant aux différentes orientations données aux documentaires, nous ne pouvons nous y prononcer en nous référant uniquement à la chronologie des thèmes ci-haut présentée puisque tel que mentionné précédemment, elle n'est pas nécessairement garante de l'importance que les documentaires attribuent aux thèmes ni mêmes aux énoncés qui en ressortent. Or, de ce qui se dégage de l'ensemble de l'analyse des thèmes abordés dans les documentaires, il semble que les productions #1 et #2 soient plus axées sur la dimension humaine du phénomène (récits de victimes et d'ex-membres) et des répercussions qu'il engendre sur la population, alors que le documentaire #3 s'articule plutôt autour de la notion du phénomène des gangs comme problème venant d'ailleurs et étant étranger à notre société. Toutefois, malgré ces différences, il demeure que les trois productions traitent du phénomène des gangs comme un problème social constitué de plusieurs facettes négatives auprès duquel l'intervention, voire l'action est nécessaire.

4.1.3 Comment le dit-on?: Techniques de l'établissement de la vérité

Après avoir déconstruit, décortiqué et réamalgamé pour ensuite défiler à la queue leu leu l'ensemble du contenu présenté dans nos matériaux d'étude, un prochain aspect de

l'énonciation produite dans nos documentaires sur lequel nous nous sommes attardé concerne la forme : Comment est-il permis aux documentaires de nous présenter leur contenu? En repérant les diverses formes d'information employées, nous avons constaté un caractère commun à chacune d'elles, voire une règle énonciative, soit qu'elles participent toutes à l'établissement du certain statut de la connaissance produite en tant que réelle et conséquemment vraie. Afin d'éviter les répétitions, la section suivante sera à la fois l'énumération des diverses formes d'information, de même que la mise en lumière des techniques employées par les documentaires pour établir le statut de vérité de cette information.

Une première forme d'information présentée dans nos documentaires consiste en des *présentations monologuées* d'un actants – animateur/narrateur – pour des fins d'introduction aux sujets, de récapitulation ou de conclusion. Ces présentations journalistiques prennent l'allure d'un reportage ou d'un bulletin de nouvelles : un actant seul debout ou assis devant l'écran qui s'adresse directement à l'audience. Cette mise en scène évoque usuellement en soi le sérieux de la chose et annonce que les informations qui suivront méritent notre attention puisqu'elles nous sont destinées, elles nous impliquent et donc sont réelles pour nous (Nichols, 2001 :51).

Ces types de présentations servent la plupart du temps comme introduction ou conclusion à un second format d'information, soit *l'entrevue*, un échange verbal entre un actant qui interroge et un autre qui répond, par lequel un ensemble de connaissances est produit (Nichols, 2001). Les connaissances issues des entrevues des documentaires étudiés sont de deux ordres : professionnelles et personnelles. Les entrevues professionnelles sont menées avec un actant expert (policier, chercheur, intervenant, ou autre spécialiste) qui participe à l'entrevue à titre de professionnel et donc légalement ou moralement tenu d'honorer le code de valeurs et éthiques propre à sa profession. Ce témoignage devient par le fait même digne de vérité par le statut qui est socialement conféré à la profession (Lupton, 1999). Le ton de ce type d'entretien est par conséquent neutre et didactique; le contenu nous est livré comme étant scientifique. De plus, ces entrevues – dans le cas des documentaires #2 et #3 puisque #1 est entièrement enregistré en studio – sont souvent réalisées dans des lieux représentatifs de

ce professionnalisme : école, centre de police, laboratoire, dans la rue (terrain de recherche des intervenants), etc.

En ce qui a trait aux entrevues personnelles, il s'agit ici de membres/ex-membres, victimes, témoins ou simples citoyens dont l'entretien permet de recueillir une information sur un exemple réel et concret du monde des gangs de rue. Le focus à ce niveau est placé sur le vécu de l'actant. Le contenu de l'entretien est ainsi perçu comme réel puisque ayant réellement été vécu (Biressi et Nunn, 2005 : 155). La véracité des paroles de ces actants ne tient donc pas d'un statut professionnel, mais plutôt d'un statut de « vraie personne » en ce sens que leurs propos sont vrais puisque prononcés par des individus réels qui se sentent interpellés par le phénomène. Différents moyens sont employés pour amener l'auditeur à y croire. Dans certains cas, l'actant raconte son histoire dans le détail et l'émotivité; des images et des plans de caméras rapprochés montre la sentimentalité du témoignage i.e. un plan sur les mains d'une jeune fille qui semble stressée ou sur les larmes d'une autre qui est incarcérée (documentaire #1 et #3). Dans d'autres cas, les actants ont la figure et la voix brouillées afin de conserver l'anonymat, laissant sous-entendre par le fait même que la situation peut engendrer des conséquences réelles au niveau de leur sécurité. Ces entretiens sont souvent réalisés dans des lieux plus intimes ou significatifs au témoignage : dans la demeure des victimes, dans l'établissement d'incarcération et centres de jeunes/bars pour les membres/ex-membres, etc. On nous montre même différents plans de ces lieux, question de donner un aperçu de la réalité des actants mis en scène et de permettre à l'audience de bien s'y familiariser afin de comprendre l'information transmise. Autrement dit, ces entrevues nous fournissent un portrait de la réalité humaine du phénomène.

Ensuite, bien que propre à un seul documentaire (#1), un autre format d'information accompagnant les précédents est l'intervention téléphonique ou par courriel des citoyens/télespectateurs qui désirent partager leur opinion à un moment donné dans l'émission. Cette participation du public est en soi un apport de vérité au documentaire, indépendamment de ce qui est dit, simplement du fait que des gens comme Monsieur et Madame tout le monde prennent part au phénomène en s'y prononçant (Wangermée, 2004). L'attente de vérité par rapport à ces actants n'est donc pas de produire une connaissance

réelle sur les gangs, mais seulement de fournir au public la connaissance de fait que des citoyens réels se penchent sur le phénomène.

À ces gabarits d'information plus linguistique viennent s'ajouter les scènes visuelles, autres que celles mettant simplement à l'écran les actants parlants (plus présentes dans les documentaires #2 et #3, à nouveau, en raison du tournage en direct du studio pour le documentaire #1), qui participent également à l'établissement de la véracité des propos énoncés dans les documentaires (Welverton, 1983). On y présente à la fois des scènes réelles et des scènes simulées. Les premières – e.g. : membres de gangs se faisant arrêter, policiers et ambulanciers au travail, scènes de crime, etc. - sont présentées à la manière des nouvelles : le narrateur explique un événement et des images de celui-ci défilent à l'arrière comme support visuel validant les dires. Dans d'autres cas, il s'agit d'images qui illustrent ce dont on parle, sans pour autant être propres à cet événement particulier. Autrement dit, ces images ne sont pas celles des événements précis soulevés dans les bandes audio, mais elles témoignent tout de même d'événements réels similaires qui se sont produits auparavant. Elles viennent donc confirmer la véracité des propos en y présentant visuellement des exemples s'étant déjà produits. D'autres scènes visuelles relèvent plutôt de la simulation; elles ont un format similaire aux scènes réelles, mais sont accompagnées d'éléments musicaux et visuels (e.g. : brouillage de l'écran) qui laissent entrevoir que la scène ne s'est pas actuellement produite. Elles ont tout de même le mérite d'illustrer les propos mentionnés sans nécessairement apporter un élément de preuve.

Toujours dans la forme visuelle d'information figure également les images statiques et graphiques (Nichols, 2001). Des statistiques, des résultats de sondage, des cartes géographiques, des découpures de vrais journaux, etc., sont présentés à l'écran, la plupart du temps de concert avec des explications auditives afin de faciliter l'intégration des données fournies. Ces supports visuels, présentés sous des formats de résultats d'enquêtes, de recherches et autres processus plus scientifiques/neutres, avec sources formelles à l'appui, viennent donc agir en tant que preuves qui légitiment les propos mentionnés.

Enfin, un troisième type d'élément visuel ajoutant à la véracité des propos énoncés dans les documentaires relève de la géographie, soient les différents lieux physiques de tournage (Wolverton, 1983 : 102). Outre le documentaire #1 qui est presque exclusivement réalisé en studio sur un plateau de tournage, à l'exception d'un entretien avec une victime qui fut pré-enregistré au domicile de celle-ci (segment 4), les productions se déroulent dans une variété de lieux familiers ou du moins reconnaissables pour l'audience. Certains sont facilement identifiables, que ce soit par déjà vu/vécu ou en raison d'indications visuelles et/ou sonores - coins de rue et quartiers de Montréal, Service de police de Montréal, écoles, centres de détention pour jeunes, etc. Ceci permet à l'audience de se situer tout au long des documentaires, de se reconnaître et de se sentir près de chez soi et donc de comprendre que la problématique se situe à proximité d'elle, de son quotidien, même si elle en n'est pas forcément consciente. Dans le documentaire #3, le tournage se réalise également à l'étranger, en Haïti (segments 20, à 22) et aux frontières des États-Unis (segment 6). Cette manœuvre permet de constater la véracité des affirmations formulées en ce qui concerne la provenance d'ailleurs du phénomène des gangs. Des scènes visuelles nous font découvrir ces nouveaux lieux en nous présentant même le parcours pour s'y rendre (parcours automobile et aérien), question de permettre à l'audience de voyager ou d'avoir l'impression de voyager avec les actants. D'autres lieux, bien qu'identifiables au sens général du terme – ceci est une ruelle, un bar, un centre récréatif pour la jeunesse- ne sont pas identifiés formellement par le documentaire. Ceux-ci ont tout de même le mérite de présenter à l'audience une variété d'endroits témoignant à celle-ci que le documentaire s'est réalisé sur le terrain et que l'information qui lui est acheminée provient de quelque part de concret, de réel.

Concernant le documentaire #1, un commentaire mérite d'être mentionné par rapport à sa particularité quant au lieu unique de tournage. Bien que la composante de la diversité géographique ne soit pas présente dans cette production, il demeure que le choix de réalisation cinématographique à même un plateau de tournage ajoute à au réalisme du documentaire et ne peut être négligée. Effectivement, comme cette production nous présente un tournage en direct, l'audience doit croire que ce qui figure à l'écran est bel et bien réel puisque se produisant au fur et à mesure que l'émission progresse et donc générateur de

vérité (Wangermée, 2004 : 25). Les diverses scènes filmées sur le plateau montrent de vrais actants qui discutent de vraies choses, en temps réel.

Selon Nichols (2001) cette utilisation des lieux pour fin de validation de l'information présentée implique la supposition que l'audience a recours à un processus d'association entre la présentation d'images de « lieux réels » et la « véracité des propos », comme si le fait que l'actant parlant soit physiquement sur les lieux d'un événement ou d'une situation lui attribue un statut de connaissance particulier. Cette supposition nous présente une vision simpliste du processus de reconnaissance de la vérité chez les individus.

Enfin, participant également à l'établissement de la vérité au sein des documentaires sont les différents extraits de musique incorporés tout au long des productions qui annoncent à l'audience le ton donné au contenu qui suivra ou encore, le sentiment qui doit être ressenti en percevant les informations à venir (Wolverton, 1983 :117). Une première forme de musique relève des mélodies thèmes des documentaires. Celles-ci, présentes dans chacun, sont jouées au début et à la fin des productions, de même qu'entre les segments, pour marquer les coupures avant et après les pauses commerciales. Cette musique au rythme saccadé et à l'allure d'une mélodie précédant un reportage de nouvelles saisit l'attention de l'audience et impose un ton sérieux et nécessitant une certaine vigilance face au contenu. Par le fait même, ces informations se voient attribuées le statut de faits méritant notre pleine écoute et présentent nécessairement un caractère de ce qui relève de la réalité.

Une autre forme de musique présente dans les documentaires est celle qui est jouée à l'intérieur des segments, entre les scènes ou simultanément, en arrière son, avec ou sans paroles, et qui, par son rythme et/ou ses paroles, indique à l'audience l'émotion qui devrait être vécue à cet instant précis, en lien avec ce qui lui est présenté. La gamme de sentiments peut varier : inquiétude, tristesse, colère, etc. En guise d'exemple, lorsque le sujet de la dangerosité des gangs de rue est abordée ou sera abordée dans les documentaires, une musique de suspense inquiétante se fait entendre pour graduellement s'estomper et donner lieux à la prochaine scène ou extrait.

Une dernière forme de musique, employée dans un seul documentaire (#2, segment 6), est celle d'un groupe de musique dont le chanteur est un ex-membre de gang qui témoigne de son expérience à même les gangs et de sa sortie. Les paroles de cette musique reflètent le processus vécu du membre en laissant transparaître l'espoir de la sortie. Il s'agit donc dans ce cas-ci d'un ensemble d'informations qui, en plus d'être relatées sous la forme d'un entretien traditionnel, sont également chantées. La véracité des paroles est donc renforcée par la répétition du contenu, mais sous des gabarits différents.

Bref, à la question *Comment en parle-t-on?*, il nous apparaît que les informations contenues dans les productions documentaires sont présentées comme des vérités par rapport à l'objet de connaissance que sont les gangs de rue. Effectivement, l'établissement de ce statut de vérité est accompli par l'entremise des diverses techniques mises en lumière dans cette section. Celles-ci se complémentent donc l'une et l'autre afin de bien soutenir que la connaissance produite par les documentaires relève du domaine du réel.

4.2 Répétition, familiarité et simplification

Suivant une logique similaire à celle élaborée à la section précédente, d'autres méthodes d'analyses, soit une analyse de la chronologie des divers segments repérés dans les documentaires et une analyse narrative, nous ont également permis de observer la présence de la règle d'énonciation ci-haut discutée, soit l'établissement du statut de vérité des connaissances produites par les documentaires, par une technique la répétition et la familiarité, procédés qui mènent à la simplification du contenu (Nichols, 2001).

4.2.1 Plus on le dit, plus c'est vrai...

Notre analyse de la chronologie des segments, dont les résultats sont présentés ci-haut au point 4.1.2.1, nous a permis de constater une tendance apparaissant dans chaque

documentaire, soit de répéter, au travers des différents segments, la même information sous des formes différentes et par différents actants. Nous remarquons alors que pour un thème donné, les documentaires abordent plusieurs facettes de celui-ci. On y relate des exemples variés de situations illustrant le thème et plusieurs types d'actants s'y prononcent, tous confirmant et renchérissant les propos des uns et des autres. En guise d'exemple, dans le documentaire #3, segments 19 à 22, à propos de la question des activités lucratives (drogue) liées à l'ethnicité du phénomène, le sujet sera d'abord présenté brièvement par le narrateur. Ensuite, un juge du Québec ayant présidé plusieurs causes reliées à des délits concernant le trafic de la drogue nous offre son opinion personnelle sur la provenance haïtienne de celle-ci, opinion qui est en retour confirmée par le narrateur qui révèle les résultats du Service canadien de renseignements criminels corroborant les propos du juge. Les résultats de l'enquête sont ensuite validés et expliqués par un chercheur ayant travaillé sur le projet. Le narrateur reprend aussitôt la parole pour présenter la situation du trafic de drogue en Haïti qui est plus longuement expliquée par le Directeur de la police d'Haïti qui trace le lien entre le Canada et Haïti en ce qui a trait à la drogue et à son trafic. Une ex-membre/victime vient ensuite témoigner de son expérience émotionnelle et tragique en tant que mule de transport pour le commerce de la drogue au sein des gangs entre Haïti et le Canada. Le narrateur commente l'histoire de la jeune fille pour y ajouter des détails factuels. Un policier donne un autre exemple de gens qui se sont faits prendre au même piège et aborde la situation croissante du trafic par bateau. Le narrateur reconfirme finalement les dires de tous en concluant sur le sujet. Ainsi, le sujet de la provenance de la drogue d'Haïti a été abordé de différentes façons (Narrations, témoignages, explications, résultats de recherche) et par divers actants (Narrateur, experts – policiers et chercheur-, victime) afin d'établir la véracité des propos énoncés et de rendre difficile des penser autrement. L'apport de chacun à la connaissance du sujet n'a pas nécessairement à être originale et recherchée. Elle se doit simplement de soutenir l'affirmation principale propre à chacun des thèmes présentés. La logique d'accumulation qui semble se dégager derrière cette manœuvre est donc la suivante : puisque tout le monde le dit, ce doit être vrai.

L'utilisation d'images et même de musique constitue un autre élément venant ajouter à la répétition. Comme un documentaire comporte à la fois un format visuel et sonore, on peut

s'attendre à trouver des informations propres aux deux formes, en ce sens qu'une information supplémentaire devrait émaner des images et de la musique présente dans les documentaires. Or dans nos matériaux, à l'exception du documentaire #1 pour les raisons mentionnées précédemment concernant le tournage en direct dans un studio et donc avec très peu d'images et de musique additionnelles, il semble que l'apport informatif des images et de la musique ne soit en grande partie qu'un reflet visuel et mélodique de ce qui est énoncé verbalement. En guise d'exemple, lorsque le sujet de la dangerosité des gangs est discuté par les actants, il apparaîtra à l'écran des images de scènes de crimes ou d'ambulanciers transportant des victimes; lorsqu'il s'agira du sujet du trafic de la drogue, des images de jeunes dans la rue semblant exécuter des transactions illégales et des tables de saisie de drogues seront présentées; en abordant le sujet de la prostitution, on y verra des images de filles dans la rue approchant des voitures et y entrant; etc. À tous ces scénarios, nous entendrons également en arrière plan une musique au rythme incitant au suspense. Bref, les images et la musique seraient donc, dans la majorité des cas, des répétitions visuelles et mélodiques des propos tenus, renforçant du même coup l'idée de véracité de celle-ci. Cette particularité s'apparente en fait au genre documentaire dans lequel les images et la musique sont complémentaire à l'information verbale (Nichols, 2001 : 35).

4.2.2 La familiarité des schèmes narratifs

Les divers schèmes narratifs qui ont pu être décelés des entrevues des divers actants présentés dans les documentaires consistent également en une forme de répétition et de familiarité. Ces schèmes, résultant de l'analyse narrative que nous avons effectuée en repérant les différents temps présentés dans les récits éclatés d'actants, peuvent être classés en deux catégories, soit le schème relatif aux cycles dans les gangs et celui concernant l'escalade du phénomène. Le premier type de schème concerne le cycle des gangs qui fut préalablement et plus brièvement abordé dans la seconde section d'analyse, *Que dit-on?*. Effectivement, en découpant les histoires et expériences racontées des divers membres/ex-membres et victimes affiliées aux gangs, il est possible de repérer trois temps principaux

présents dans chaque récit relaté : avant le gang, pendant le gang et après le gang. Il est à préciser que l'apparition de ces trois temps se fait de manière éclatée, donc aucun ordre chronologique n'a pu être repéré.

Tel que mentionné plus haut, la période « avant le gang » est caractérisée par une situation d'insatisfaction. Les jeunes plus susceptibles de s'acoquiner aux gangs sont souvent issus d'un environnement « problématique » (difficultés familiale, rejet social et scolaire, pauvreté, situation d'immigration), mais les documentaires (#1 et #3) soulignent également la possibilité que des jeunes issus d'environnements « normaux », des « bons enfants », puissent également rentrer dans les gangs en moment de crise ou sous des influences négatives. Il se produit alors un événement déclencheur où l'action devient imminente pour remédier à la situation problématique. Cet événement se traduit de diverses façons propres à chaque actant, que ce soit à la suite d'un incident de taxage ou en raison d'un besoin financier ou affectif particulier. L'événement déclencheur suscite alors un sentiment d'impuissance qui requière une suite, une action. Cette action les mène à la transition progressive vers le gang. Les actants, insatisfaits de leur condition, réagissent. Ceux-ci attirent l'attention des gangs et graduellement, s'intègrent dans ce milieu et deviennent des membres actifs des gangs

En ce qui concerne la phase « pendant le gang », celle de la participation aux activités des gangs, elle figure d'abord comme un plateau de stabilité au sein de l'histoire. Cette étape est dépeinte comme étant aux premiers abords la plus glorieuse; on trouve à ce stade tous les avantages reliés aux gangs, telle que la valorisation personnelle, émotionnelle et la stabilité financière. Or cette phase semble éphémère et vouée à une fin. La lune de miel s'estompe vite pour laisser place à la peur, à la violence, aux agressions, au stress, bref à une série d'événements négatifs qui mènent ultimement et inévitablement à un élément perturbateur, un événement qui vient chambouler la stabilité et l'euphorie retrouvée dans les gangs. Celui-ci peut être relié à l'actant même ou à son environnement, son entourage, etc. Il peut s'agir, en guise d'exemple, d'une arrestation, d'une bataille, d'une attaque à sa personne, ou d'une mort. Mais peu importe la forme, l'événement provoque une remise en question, volontaire ou obligatoire, de la vie dans les gangs qui se termine par la sortie

Pour ce qui est du moment « après gang », il s'agit d'une fin : la fin dans les gangs, la fin du gang ou la fin de la vie tout court, peu importe. Les actants semblent tous sortir du gang. Cette sortie se présente comme étant assurée et inévitable, qu'elle soit positive ou négative. Les sorties négatives et non volontaires présentent des possibilités limitées : la mort ou la prison. Malgré les difficultés que les sorties volontaires du gang puissent engendrer, les alternatives positives au gang sont beaucoup plus souriantes, puisque proactives : la musique, l'intervention, l'école, l'amour, etc.

Ainsi, ces schèmes nous présentent un cycle quasi obligatoire par lequel toute personne affiliée aux gangs semble passer. Les documentaires, par les divers récits d'expérience qui se rejoignent, uniformisent l'expérience des gangs en un cycle continu et inévitable en peignant du même coup un portrait peu nuancé du processus. Ce dernier devient réalité par force d'exemples multiples ou plutôt par omission ou non existence d'exemples contraires. D'autant plus, ce type de cycle n'a rien d'une invention originale. Il a été employé maintes et maintes fois auparavant, dans divers contextes et sous des formes variables : le cycle de la violence pour les femmes battues s'apparente étrangement à ce qui a été décrit ci-haut (Walker, 2000). L'audience trouve donc dans cette présentation des choses une formule qui lui est familière, en laquelle elle peut avoir confiance et par conséquent, qu'elle peut établir en tant que vérité.

Un second schème narratif présent dans les documentaires, et plus explicitement dans le Documentaire #3, se présente sous la forme d'un récit d'escalade. Ce schème se constitue au travers des présentations monologuées et des entrevues des présentateurs et des experts. À nouveau constitué de trois temps présentés sans égard à la suite chronologique (de façon éclatée), ce cycle nous expose l'évolution du phénomène des gangs de rue au travers trois époques d'existence, soient auparavant, aujourd'hui et à l'avenir. La première nous dépeint un portrait d'*autrefois* lorsque le phénomène ne semblait pas trop inquiétant. Il s'agissait d'une petite criminalité, plus locale, qu'on trouvait surtout dans les grandes métropoles, rarement en banlieue et qui touchait des groupes ethniques précis et plus restreints. Bref, les gangs étaient subordonnés aux autres groupes criminels. Ce qu'étaient les gangs autrefois est

la plupart du temps mis en opposition à ce qu'il sont de nos jours. L'image du phénomène *aujourd'hui* semble donc avoir subi une transformation. Les documentaires nous renseignent sur l'évolution de la problématique qui s'amplifie, qui se répand géographiquement et démographiquement. Les gangs deviennent de plus en plus organisés, indépendants, multiethniques, lucratifs, armés et dangereux. Les lois et initiatives anti-gangs tentent de s'adapter et deviennent elles aussi plus sévèrement appliquées (documentaires #1 et #3), mais il semble que la problématique soit toujours croissante. Enfin, la représentation du phénomène *à l'avenir* semble être alarmante puisque toujours grandissante. Aucun des documentaires ne présente une situation qui se résorbera par elle-même. Le documentaire #3 laisse même sous entendre que le tout éclatera tôt au tard. Ainsi, l'action est convoitée par tous; il n'incombe pas uniquement aux policiers, experts et intervenants d'agir. Il est impératif que l'audience, voire la société, prenne action avant qu'il ne soit trop tard.

Ce schème de l'escalade du phénomène des gangs trace donc un portrait plutôt clair de la situation : il y a eu au cours des dernières années une progression non négligeable de la problématique, progression qui est supportée par des statistiques, des experts et témoignages, et il faudra y remédier. À nouveau, la ligne narrative se présente sous sa forme la plus simpliste et familière, rendant la véracité des propos d'autant plus plausible pour l'audience. La particularité de ce schème se trouve cependant dans l'interpellation de l'audience à la nécessité de passer à l'action. Il s'agit ici d'un message plutôt flou en ce sens qu'aucun exemple n'est explicitement fourni à savoir ce qu'il est attendu de faire plus pratiquement. Or, à cet effet, il nous est toutefois présenté, tout au long des documentaires, une série d'exemples de comportements pouvant être dégagés des divers témoignages et faits relatés, certains bons et exemplaires, d'autres visiblement néfastes et contre lesquels il faut se prémunir. Ainsi, sans nécessairement énoncer une liste détaillée d'actions à entreprendre en tant que citoyen responsable et respectueux de l'ordre sociale, les productions documentaires étudiées tracent au fil des extraits une ligne de conduite et non conduite qui devrait être comprise et intégrée par tout citoyen faisant preuve du « gros bon sens ».

Bien que ces deux types de schèmes narratifs permettent à l'audience de mieux comprendre la réalité du contenu qui leur est présenté par rapport aux gangs de rue, il demeure que

l'utilisation de ces structures simplifie le phénomène en s'attardant presque uniquement aux dimensions humaines et émotionnelles (les récits individuels), plutôt qu'à des dimensions ayant une portée sociale plus profonde (les phénomènes sociaux) (Machill, Köhler & Waldhauser (2007). Ce phénomène réfère à une valeur médiatique d'importance présentée par Jewkes (2004).

Ainsi, la répétition de schèmes narratifs familiers et simplifiés des dimensions émotionnelles aux sein des documentaires devient une modalité énonciative permettant d'établir que les informations produites sont effectivement du domaine du réel et donc de la « connaissance véritable ».

CHAPITRE V : LE DOCUMENTAIRE À L'ÈRE CONTEMPORAINE : LA CONSTRUCTION D'UN SUJET PARTICULIER

Dans ce dernier chapitre, nous discuterons des différentes constatations émanant de notre analyse à la lumière des diverses connaissances abordées aux chapitres I et II. Plus particulièrement, nous nous attarderons au contexte socio-historique et politique dans lequel s'actualise la forme de gouvernement sous la forme du documentaire, soit à l'ère néo-libérale d'une société du risque.

5.1 Statut et caractéristiques de la connaissance produite par les documentaires

L'analyse de nos matériaux de recherche nous a permis de repérer diverses caractéristiques présentes dans chacun des documentaires qui nous renvoient inévitablement à l'existence d'une énonciation discursive concernant le statut de ceux-ci. Tout d'abord, fidèles à la tradition du genre documentaire, nos productions confèrent à leur contenu un statut de vérité. Ainsi, l'information figurant dans les documentaires n'est pas produite à titre de fiction, mais en tant que manifestation ou de représentation de la « réalité » (Nichols, 2001). Nos documentaires, par le discours qu'ils tiennent sur le phénomène des gangs de rue, produisent des vérités dans la mesure où ils ont pu mettre en place un ensemble de pratiques/techniques qui produisent des connaissances qui sont du domaine du réel suite à leur énonciation à l'intérieur du discours.

À cet effet, les formes et techniques employées par les documentaires pour s'exprimer par rapport à l'objet de connaissance sont multiples. Nous constatons d'une part une ressemblance au documentaire de type exploratoire en ce qui concerne l'utilisation de présentateurs/narrateurs/animateurs qui présentent à l'audience ce qu'elle doit voir et comprendre de ce qui est mis en scène et ce, afin de susciter la mobilisation de celle-ci à l'intérieur d'un schème de pensée quelconque (Nichols, 2001). Nous observons également que le rôle des présentateurs/narrateurs/animateurs s'est modifié depuis l'apparition des tous premiers documentaires exploratoires pour laisser place à d'autres actants jouissant d'un statut d'expert qui viennent aussi commenter et soutenir les idées énoncées par les

documentaires (Lupton, 1999). De plus, on dénote dorénavant la présence de victimes et de citoyens/témoins qui, par leur témoignage anecdotique et émotionnel, ajoute une dimension d'« infotainment » aux documentaires. Ainsi, le savoir produit par nos documentaires se compose de plusieurs sources, ce qui redéfinit l'image de celui-ci à la lumière des différentes transformations et hybridités que connaît actuellement le genre.

Le contenu des documentaires comporte également quelques particularités en ce qui concerne la présentation de récits de vie et de cheminements d'actants, parfois « délinquants » (membres/ex-membres), d'autres fois « ordinaires » (victimes et citoyens/témoins) (Palmer, 2004). Notre analyse révèle une importante attention accordée à l'ensemble des comportements de ceux-ci, de même qu'au jugement de ceux-ci par divers personnages, tel que les téléspectateurs. On invite l'audience à les observer et même à commenter, tendance télévisuelle qui s'est fortement développée avec l'avènement de la télé-réalité (Wangermée, 2004; Biressi & Nunn, 2005). Les présentateurs et experts doivent ainsi partager la scène documentaire avec cette abondance de comportements des divers autres actants. Alors, bien que nos matériaux d'étude présentent des particularités propres au genre documentaire plus classique, certaines caractéristiques les apparentent indéniablement au genre télévisé plus récent qu'est la télé-réalité. Nos productions sont donc le résultat de l'hybridité de la télévision contemporaine (Biressi & Dunn, 2005).

En ce qui a trait à la connaissance produite par les documentaires étudiés, celle-ci nous apparaît comme un amalgame des diverses connaissances scientifiques, policières et médiatiques telles que présenté dans le chapitre I. Effectivement, on a pu repérer à même nos documentaires plusieurs connaissances scientifiques relatives aux caractéristiques de membres et de leurs activités, de même que par rapport à l'intervention et la prévention que nécessite le phénomène (Tichit, 2003). Les documentaires présentent également, à la manière policière, nombre de statistiques concernant l'évolution du phénomène et des crimes qui y sont associés (Cummings & Monti : 1993). D'autant plus, diverses valeurs médiatiques présentées par Jewkes (2004) peuvent être repérées dans nos matériaux, notamment en ce qui concerne la *violence* et les *imageries* (grandeur des crimes violents), de la prévisibilité (récits des victimes), la *proximité* (les événements se produisent dans nos villes, près de chez nous),

le *sexe* (prostitution, viols), les *enfants* (comme en sont la plupart des membres et victimes), la *simplification* et l'*individualisme* (les causes structurelles sont abordées brièvement, sans profondeur et la ligne narrative est axée sur des récits d'individus particuliers), le *risque* (le phénomène est inquiétant et dangereux et il faut agir conséquemment pour l'éviter) et enfin, l'*idéologie conservatrice* (cette obligation d'enrayer le phénomène par l'intervention). Ainsi, la connaissance émise par les documentaires n'a rien de nouveau et révolutionnaire. Elle est simplement la somme ou le résultat d'un assemblage des connaissances scientifiques, policières et médiatiques au sujet de gangs de rue et du crime. Cela n'a rien d'une surprise puisque en fait, les documentaires sont en grande partie la mise en scène de scientifiques et policiers dans un arène médiatique.

Toujours au sujet de la connaissance produite par nos documentaires, une autre question mérite d'être soulevée concernant la prétention du genre propre à nos matériaux de recherche à avoir pour visée fondamentale d'informer l'audience par rapport à un sujet donné. De toute évidence, les documentaires étudiés constituent effectivement une source d'information sur le phénomène des gangs. Or, la question est plutôt : quel est le type et la qualité de l'information qui est produite par ceux-ci. Les documentaires font le tour de plusieurs sujets liés au phénomène : établissement de l'existence d'un problème social (évolution des gangs de rue; inquiétude; victimes) description des facettes du problème social (définition du phénomène; territoires et groupes; cycle des gangs; avantages des gangs; violence; activités lucratives; filles dans les gangs; ethnicité du phénomène) et la nécessité d'agir sur le problème social (intervention et solutions). Ainsi, aux premiers abords, une quantité impressionnante d'information semble être générée par les documentaires. Toutefois, en décortiquant les renseignements et en extrayant l'essentiel du contenu présenté, notre analyse permet vite de constater les mécanismes de simplification et de répétition de l'information qui sont effectués par les documentaires, ce qui enlève à la profondeur du contenu. L'abondance d'exemples et de récits d'expérience mettant en scène des événements spectaculaires et tragiques semble plutôt servir de divertissement informatif, voire « infotainment », que d'information à proprement parler (Cohen-Almagar, 2002). Même le documentaire #3 qui, par son regard à la situation étrangère, semble fournir une information plus riche en détails et en profondeur d'analyse, succombe à la tendance

d' « infotainment ». Effectivement, comme démontré ci-haut, les documentaires présentent un même sujet sous plusieurs angles différents et par divers actants. Ainsi, par exemple, aux segments 3 à 5 du documentaire #1, pour illustrer la situation problématique des filles dans les gangs, d'abord, un ex-membre témoignera, par son expérience, de la présence des filles dans les gangs et de leur rôle dévalorisant. Ensuite, l'animatrice présentera les faits saillants de la situation et passera à sa prochaine invitée, une intervenante auprès des jeunes filles qui elle témoignera de son expérience professionnelle avec une victime qui à son tour fournira un exemple pour soutenir les propos ci-haut en racontant son propre vécu de la violence dans les gangs en tant que fille. Enfin, l'animatrice résumera, renchérira et conclura sur ce qui fut mentionné par tous. Cette formule de présentation fournit à l'audience plusieurs sources d'informations relatives au sujet, mais en bout de ligne, une fois tout le « flafla » épuré, il semble que les actants affirment à quelques différences près la même chose : les filles dans les gangs de rue subissent un traitement dégradant. Certes, l'audience connaîtra les diverses formes de traitements dégradants. Elle aura l'exemple de l'expérience d'un cas concret d'une telle situation. Elle sera même informée de la difficulté qu'ont les filles à se sortir de celle-ci. Mais à nouveau, l'idée essentielle qui se dégage des segments sera celle que les filles dans les gangs sont mal traitées. De ce fait, nous constatons que l'information produite par les documentaires étudiés est simple et parfois superficielle, malgré l'illusion de profondeur résultant de procédés précis.

Nous pouvons alors supposer que nos documentaires, bien qu'ils accomplissent la tâche d'informer, n'ont pas nécessairement la visée d'informer exhaustivement leur audience sur le phénomène des gangs de rue. Le but des productions n'est donc pas de former des experts en la matière qui pourront par eux mêmes juger de la problématique. Il y a sélection des informations présentées. De ce qui se dégage des résultats d'analyse, l'accent semble être placé sur l'ensemble des actions, comportements et normes anti-sociales des gangs, de même que sur les actions et comportements préventifs/répressifs qui peuvent être entrepris pour remédier au problème. On y dépeint alors le problème qui menace la société, et donc l'audience, ainsi que les solutions envisageables. Autrement articulé, les documentaires mettent en scènes des citoyens qui adoptent des comportements et des choix de vie non-exemplaires, qui vont à l'encontre de l'ordre social. Il se crée alors une distanciation entre

eux, et nous, bon citoyens (Biressi, 2001). Ceci est effectué à la manière de la nouvelle tendance cinématographique de la télé-réalité, telle qu'abordée dans le chapitre I. Comme l'aborde Wangermée (2004), face à ces comportements, l'audience est alors invitée à prendre position, que ce soit par une participation directe des citoyens (appels de téléspectateurs) ou simplement par un processus individuel interne. Les documentaires amènent le public à juger les comportements des gangs - un jugement qui peut difficilement être favorable compte tenu du portrait qu'ils dressent du phénomène (Palmer, 2003). La position défavorable à laquelle mènent les documentaires est précipitée dans ce cas par la notion de solution au problème, qui implique en soi la nécessité de mettre fin au phénomène. Cette fin n'est cependant possible que par l'intervention de divers actants, incluant inévitablement l'audience. Ainsi, celle-ci est également interpellée à l'action, par l'entremise d'appels téléphoniques ou par la participation aux solutions qui sont décrites dans les documentaires. L'audience doit participer et s'impliquer en tant que groupe de citoyens qui désirent maintenir et préserver l'ordre social dans lequel ils sont parties prenantes et contre lequel les comportements des gangs de rue se rebellent. Les documentaires étudiés, par l'entremise du phénomène des gangs de rue, obligent donc une réaffirmation d'un certain ordre social établi; l'audience a alors le choix de se situer à l'intérieur ou à l'extérieur de cet ordre tel que présenté par ceux-ci (Biressi, 2001).

C'est ainsi que notre chapitre théorique postule que le discours dans lequel s'insère activement le documentaire télévisé, en tant que forme de média, participe, par des mécanismes de gouvernement, à la subjectivation de l'audience. Effectivement, celle-ci se voit présenter un ensemble d'énoncés relatifs aux gangs de rue concernant, entre autres choses, les comportements et attitudes adoptés par ceux-ci et par divers autres actants environnants (victimes, citoyens). Comme le mentionnent Biressi (2001) et Palmer (2003) les comportements et attitudes viennent se situer de part et d'autre de la ligne qui distingue, par des valeurs et normes sociales, le bon citoyen/sujet moral et responsable du moins bon. L'audience, face à ce schème cognitivo-comportemental qui, suite à la présentation particulière du phénomène des gangs, semble être l'unique voie raisonnable à entreprendre à titre d'individu social, est alors invitée à refléter ce modèle dans sa propre conduite. Par le fait même, elle devient active dans sa propre subjectivation au schème présenté par les

documentaires et par conséquent au pouvoir qui les traverse. Le sujet produit par le discours des documentaires sur les gangs de rue est donc une forme de gouvernement de soi au sein de notre société.

L'audience des documentaires en tant que sujet de gouvernement est alors une fabrication; elle ne précède pas le média et le discours, mais en est le produit perpétuel. Les médias, par le discours, invitent leur audience à être et devenir. De ce qui se dégage des énoncés relevés dans nos matériaux de recherche, il est possible d'établir un portrait type du citoyen modèle. Il ne s'agit pas nécessairement d'un individu qui possède une vaste connaissance du phénomène des gangs, tel un expert ayant recherché et approfondi sa compréhension globale, mais plutôt d'un individu qui est conscient de l'existence d'une problématique. La connaissance qui en est exigée concerne alors plutôt les facettes dérangeantes et menaçantes du phénomène. Le citoyen doit être averti des dangers que posent les gangs pour la communauté et des diverses répercussions résultantes pour la société. Il doit également concevoir le phénomène comme étant essentiellement négatif et donc nécessitant d'être enrayer. Par conséquent, le bon citoyen doit être prêt à combattre le phénomène des gangs, de concert avec d'autres actants bien évidemment, en participant à différentes initiatives de prévention et de résolution du problème.

Les documentaires construisent un citoyen anti-gangs qui ne sera pas à l'image des gangs de rue; un citoyen qui ne sera pas violent; qui n'aura pas recours à des comportements et activités illicites pour survivre et subvenir à ses besoins; qui ne sera pas une victime des gangs; qui ne sera pas non plus mésadapté à la société -comme il en est malheureusement le cas pour plusieurs immigrants comme mentionné dans le documentaire # 2. Au contraire, le citoyen tel que présenté par les documentaires étudiés sera honnête et respectueux des lois et règlements, même si la transgression puisse paraître avantageuse à l'occasion; il sera vigilant pour ne pas être victimisé par les gangs; il sera adapté et intégré à la communauté; il pourra certes être immigrant, mais un immigrant outillé pour être partie intégrante de sa société d'accueil. Bref, les documentaires visent à construire une audience type qui s'insère dans les valeurs et principes d'une classe moyenne de citoyens typiques, informés d'une part, mais

principalement alertes et proactifs face aux dangers qui pourraient atteindre l'ordre des choses telle que connue (Biressi, 2001).

Ainsi, comme il fut mentionné au chapitre I que les documentaires d'autrefois prétendaient informer l'audience à la manière d'une transmission directe d'un contenu entre un émetteur et un récepteur (Nichols, 2001), les résultats et constatations découlant de notre analyse suggèrent qu'il se serait depuis effectuée une modification dans la relation média/documentaire et audience. Cette transformation s'illustre à plus grande échelle par ce que nous désignons comme l'avènement des phénomènes de télé-réalité et autres dérivés cinématographiques qui vinrent redéfinir le genre télévisé et conséquemment, le rôle de l'audience au sein du processus de communication médiatique (Biressi, 2001; Palmer, 2003; Wangermée, 2004). Suite au constat de la manifestation de ce changement à même les documentaires étudiés, résultant en la production d'une audience aux caractéristiques particulières, il nous semble primordial de nous questionner sur les diverses conditions environnantes ayant pu participer à cette nouvelle construction. L'étude du contexte socio-historique plus large que celui des seuls documentaires nous permettra de mieux saisir l'ensemble des composantes derrière la formation d'une telle audience.

5.2 Réflexion sur les résultats de recherche à la lumière de l'avènement concept de risque au sein d'une société néo-libérale

Au cours des quelques derniers siècles, notre société a subi maintes transformations politiques et sociales relatives au gouvernement des populations et individus. Celles-ci ont été riches en conséquences pour l'entièreté des sphères de la vie sociale, notamment au niveau du rôle qui revient au citoyen au sein de celles-ci. Tel qu'abordé au Chapitre II en ce qui concerne la notion de la gouvernementalité, la société souveraine d'avant le XVIIIe siècle, où le pouvoir de gouverner relevait d'un seul être suprême qui étendait son règne sur l'ensemble des populations et territoires possédées qui eux, en retour, obéissaient sans réflexion aux ordres et volontés imposées du haut (Foucault, 1994c), a laissé place, au tournant du XIXe siècle, à une rationalité gouvernementale libérale qui substitut cette forme de gouvernement de force et de terreur par une logique cultivant les libertés et la rationalité des individus et populations à être gouvernées.

An essential and original feature of liberalism as a principal of governmental reason is that it pegs the rationality of government, of the exercise of political power, to the freedom and interested rationality of the governed selves ... it finds the principle for limiting and rationalising the exercise of political power in the operation of the freedom and rationality of those who are governed (Burchell cité par O'malley, 2004: 28).

Il s'agit d'une forme de gouvernement différente, plus effacée, absente des grandes manifestations de pouvoir sans merci d'auparavant, mais tout aussi efficace dans son approche. Un gouvernement par la liberté certes, mais une liberté qui fut instituée suivant un code de civilité, de raison et d'ordre qui dessine explicitement la norme à être respectée pour jouir correctement de cette liberté (Rose 1999 :69).

Suivant cette transition sociétale à la logique libérale - ayant jusqu'à présent adopté trois phases distinctes : le libéralisme classique, l'État social et maintenant, le néo-libéralisme - la responsabilité d'assurer un bon gouvernement a été remise aux individus, en tant qu'êtres autonomes et rationnels, sous la forme du gouvernement de soi. Découlant de cette rationalité, l'objectif de la réalisation et du souci de soi pour l'atteinte d'un bonheur maximal s'est positionné au sommet des priorités des citoyens. Conséquemment, divers discours font apparition concernant les notions de sécurité, d'incertitude et de risque les citoyens et ce, particulièrement depuis le néo-libéralisme alors que l'intervention étatique dans les sphères sociales s'est considérablement minimisée (Lupton, 1999 ; Rose, 2000 ; O'Malley, 2004).

Il est donc dorénavant du devoir des individus de se protéger des divers risques qu'ils encourent, non seulement par de simples mesures réactives, telles l'adhésion à des régimes d'assurances quelconques en cas d'accident, mais en instaurant, par la connaissance et l'information produite par divers experts et institutions gouvernementales, une série de calculs, de techniques, de routines et de commodités du risque pour prévenir son occurrence au quotidien (O'Malley, 2004 : 73).

L'information produite par les experts et institutions gouvernementales a pour fonction de diriger les individus quant aux choix du cours de leurs actions; ils peuvent soit adhérer au schème de bonnes conduites responsables et prudentes énoncées par le discours et s'inclure à

même la société ou y renoncer et se ranger du bord des conduites plus dangereuses et irresponsables. Dans le second cas, l'individu devient par le fait même exclu, autre, voire criminel :

The pervasive image of the perpetrator of crime is not one of the juridical subject of the rule of law, nor that of the social and psychological subject of criminology, but the individual who has failed to accept his or her responsibilities as a subject of moral community (Rose, 2000: 337).

À cet effet, il va sans dire que si la notion de risque, depuis les derniers siècles, s'est vite propagée dans notre société pour y occuper une importance primordiale au sein de son fonctionnement quotidien, cette notion n'a certainement pas laissée indifférent le système de justice criminelle. Les répercussions du concept de risque en ce qui concerne le domaine criminologique sont multiples. La préoccupation grandissante de la sécurité individuelle et communautaire à la lueur du risque a donné lieu à l'établissement, selon une logique actuarielle bien entendu, d'une série de facteurs potentiels pouvant mener à celui-ci. Les stratégies d'intervention, de nature préventive plutôt que réhabilitative, dans un tel contexte, ne sont donc plus uniquement axées sur l'individu criminel. On ne s'attarde plus tant aux causes individuelles du crime, mais plutôt à l'environnement dans lequel celui-ci se produit (Lupton, 1999; O'Malley, 2004). Du même coup, l'objet d'intervention s'est déplacé de l'individu criminel à la victime potentielle. Non seulement l'offenseur est tenu responsable de son choix d'action libre et éclairé, mais la possible victime, en tant qu'individu libre et rationnel, informé des risques, est maintenant également responsable de réduire et prévenir sa vulnérabilité au crime en étant informée et outillée.

Those individuals who are deemed to be at risk either of being a victim of risk or of perpetrating risk are expected to take control to prevent risk through their own actions rather than rely on social insurance apparatuses as a safety-net (Lupton, 1999 : 100).

Ainsi, la notion de risque à l'ère du néo-libérale est venue profondément transformer le rôle des divers actants au sein du phénomène criminel et plus largement, au sein de la société. La connaissance du contexte d'apparition d'un tel concept nous permet donc d'effectuer une seconde lecture plus éclairée et informée des résultats de notre analyse des documentaires étudiés.

Pour en revenir au sujet de la production d'une audience particulière par nos documentaires, nous comprendrons alors en quoi le modelage d'un citoyen paisible, honnête, respectueux des lois et règlements, intégré à la communauté, vigilant des risques propres aux gangs de rue et proactif dans sa prévention des dangers potentiels peut être perçu comme une résultante de la propagation du concept de risque au sein de notre société. Effectivement, nos matériaux de recherche, par l'ensemble des sujets et thèmes qu'ils abordent sous la forme des différentes facettes du phénomène qui pour la plupart sont négatives et dangereuses, nous présentent en fait les divers risques associés aux gangs de rue.

À cette fin, comme le soulignent Lupton (1999) et Rose (2000), nous pouvons observer dans nos documentaires une variété d'experts jouissant d'une reconnaissance institutionnelle qui défilent à l'écran pour expliquer les dangers incontestables du phénomène pour la communauté dans son ensemble. Ces dangers nous sont présentés par nombre de faits statistiques, caractéristiques d'une société du risque (O'Malley, 2004), dont la validité et la véracité sont secondés par des exemples de citoyens ayant réellement vécu la problématique. Des récits d'expérience autant à titre de membres que de victimes de gangs sont présentés en détails, relatant ces dangers et exposant à l'audience le comportement ou le parcours emprunté par ces citoyens, un parcours particulier dont certaines caractéristiques semblent se retrouver dans chaque témoignage. Comme le souligne Lupton (1999), des récits, par les imageries populaires de victimes innocentes et naïves et de membres/ex-membres aux comportements destructifs et dégradants, permettent donc d'illustrer au public le chemin à ne pas emprunter et conséquemment, le chemin à emprunter afin d'éviter les risques présentés par les gangs. Ces témoignages informent également des démarches à entreprendre pour s'en sortir, advenant que la menace du risque s'actualise, et des aboutissements lugubres possibles si l'individu demeure dans les gangs. Ainsi, tel que mentionné par Biressi (2001), les documentaires tracent, à la lumière des divers risques possibles en ce qui concerne les gangs de rue, la voie du droit chemin – droit chemin au sens moral et rationnel, chemin qui est agréable, bon et permet l'épanouissement sécuritaire des individus - à entreprendre en tant que citoyen averti des risques en matière du phénomène en question.

Loin de se contenter d'uniquement informer leur public des risques inhérents aux gangs de rue, les documentaires incitent également l'audience à passer à l'action afin d'assurer sa propre gestion de risques d'une part, en lui montrant ce qui pourra se produire le cas échéant, mais aussi en lui rappelant que les policiers et autres intervenants sociaux mis en place par l'État ne sont pas en mesure d'agir seuls face au phénomène. La responsabilité de la sécurité de l'audience est donc présentée, par les documentaires étudiés, comme étant du domaine du soi individuel et non plus de l'État social, logique digne de la société néo-libérale (Rose, 1996; Ericson & Hagerty, 1997; Lupton, 1999 ; Rose, 2000 ; O'Malley, 2004). Cette quasi obligation de passer à l'action et de devenir responsable place l'audience dans une position de choix : choisir de s'inclure ou de s'exclure de la société, d'être à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de celle-ci.

En ce qui concerne les limites de cette société, elles sont tracées, entres autres, par les divers comportements et attitudes présentés dans les documentaires; les comportements attribuables aux membres de gangs et même à leurs victimes étant nécessairement à l'extérieur de celles-ci (Lupton, 1999). Ainsi, il est dressée pour l'audience une liste de conduites permises ou non qui, en se situant de part et d'autre de la ligne sociétale, en arrivent à la définir et à la construire. Or, les limites ne sont pas uniquement abstraites et conceptuelles; elles sont également géographiques. Les documentaires désignent certains endroits physiques - de même que leurs habitants - comme étant sources de la problématique du phénomène de gangs de rue, que ce soit des régions et quartiers précis à l'intérieurement même de territoires familiers ou des pays étrangers tels que les États-Unis et Haïti. Ce n'est évidemment pas seulement l'entité physique de ces lieux qui est exclue de la « société », mais bien certaines spatialités sociales de ceux-ci dans lesquelles la probabilité de rencontrer des risques particuliers est plus marquée, probabilité qui est calculable et quantifiable grâce aux statistiques d'incidents ayant été identifiés sur les territoires. On désignera toutefois quand même l'entièreté géographique des lieux comme étant extérieure à notre société en raison de la difficulté à dissocier les spatialités physique et sociale. Ainsi, comme l'affirme Biressi (2001), une ligne sera définie entre ce qui est le nous social et ce qui est autre, en l'occurrence les gangs de rue. À nouveau, cette ligne, par sa seule existence, obligera l'audience à se situer et à choisir sa conduite ou, autrement articulé, à choisir de se gouverner

soi-même ou non en matière du phénomène de gangs de rue et à plus grande échelle, en matière de citoyenneté.

CONCLUSION

Notre recherche s'était donnée la visée de mettre en lumière les divers procédés et techniques impliqués dans la construction du discours médiatique, plus précisément en matière du documentaire sur le phénomène des gangs de rue, afin de mieux comprendre le rôle de celui-ci au sein du gouvernement et plus précisément de la « subjectivation » de son audience. Après avoir passé en revue les différents types de connaissances produites au sujet des gangs de rue et nous être attardés au contexte particulier dans lequel évolue la production de connaissances documentaires de nos jours, nous avons effectué une analyse de discours d'un matériau de recherche constitué de trois documentaires. En repérant diverses modalités énonciatives du discours dans lequel s'insèrent nos documentaires au travers des divers actants et thèmes présents dans nos documentaires, de même que par les techniques et règles de présentation de l'information, nous avons pu identifier un ensemble d'énoncés discursifs relatifs à l'objet de savoir que sont les gangs de rue pour ainsi comprendre comment il est permis de se prononcer sur le sujet. Par l'identification de ce discours, nous avons ensuite démontré comment le documentaire télévisé participe à la gouvernance d'individu en tant que stratégie de « subjectivation ».

À cet effet, nous avons constaté diverses caractéristiques propres aux sujets produits par le discours documentaire. Notre questionnement s'est situé au niveau du sujet produit par les documentaires plutôt qu'au niveau des effets de cette production sur l'audience. Enfin, cette démarche ne pouvait être complète sans la prise en compte du contexte socio-politique dans lequel s'actualise le gouvernement et donc la « subjectivation » d'individus. Nous avons alors tenté de comprendre comment nos résultats pouvaient prendre sens à l'intérieur d'une société néo-libérale à l'ère du risque.

Notre analyse nous a permis de constater que le sujet produit par nos trois documentaires s'insère dans la logique de gouvernement d'une société du risque. Effectivement, on y présente un sujet-citoyen qui se doit d'aspirer à être connaisseur des risques qu'il encoure face aux gangs de rue et vigilant, voire prévenant face à ceux-ci. Bref, il s'agit d'un citoyen responsable de sa liberté et qui prend action pour assurer sa propre sécurité. Comme notre

recherche présente des limites en ce qui concernent la taille de notre corpus empirique, nous ne pouvons prétendre pouvoir généraliser nos résultats à l'ensemble de la production documentaire. Toutefois, notre matériau de recherche nous permet tout de même d'observer empiriquement, par des cas précis, diverses tendances en matière de production télévisée qui témoignent du changement de rationalité politique qui s'est effectué au sein de notre société au cours des derniers siècles.

Ainsi, en s'attardant à une stratégie particulière de gouvernement, le documentaire télévisé, nous avons pu étudier les rapports sociaux entre individus-citoyens et institutions de gouvernement. Au travers de ceux-ci, nous avons retracé les nouveaux mécanismes de « biopouvoir » qui traversent dorénavant la société et qui se traduisent par le gouvernement de soi et la « subjectivation » d'individus. Nous avons alors constaté, à même nos documentaires, le recul du rôle de l'état au sein du gouvernement des citoyens, et par conséquent l'augmentation de la nécessité de leur participation à leur propre « subjectivation », tel que conceptualisé dans les premiers chapitres de notre problématique.

Comme il fut mentionné ci-haut, cette étude n'avait pas pour objectif de s'attarder à l'impact du gouvernement opéré par les documentaires sur l'audience. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer sur la portée sociale des constatations découlant de notre analyse et interprétation auprès de la population, à savoir si, suite au visionnement d'un documentaire sur le phénomène des gangs de rue, l'audience en vient à « réellement » gouverner sa propre conduite. Une telle démarche présenterait une toute autre série de défis méthodologiques. Peut-être s'agit-il là d'une limite de notre recherche que d'étudier un phénomène dont l'impact peu difficilement être mesuré? Cela dit, il demeure que notre étude nous a permis, au travers du documentaire sur le phénomène des gangs de rue, d'observer un ensemble de transformations qui s'actualisent au sein de notre société. Nos documentaires peuvent donc être perçus comme une manifestation de l'ordre des choses, de l'ordre social qui s'est mis en place depuis l'avènement d'une nouvelle forme de pouvoir, le « biopouvoir ».

À cet effet, il devient intéressant de se questionner à savoir s'il aurait pu être possible de repérer au sein de ces mêmes documentaires d'autres logiques gouvernementales que celle

qui s'est mise en place depuis les derniers siècles, soit le gouvernement des autres et de soi selon une rationalité de nos jours devenue néo-libérale. Notre démarche scientifique s'est construite à l'aide d'instruments méthodologiques permettant l'observation de ces concepts précis. Elle ne s'est cependant pas munie de méthodes alternatives permettant de sortir de ce cadre de pensée pour observer les diverses autres philosophies politiques en matière de gouvernement de populations. Le cas échéant, aurions-nous pu retracer ces autres rationalités au sein de nos documentaires? Autrement dit, ces documentaires sont-ils nécessairement si différents des documentaires des années 50 qui énoncent explicitement et de façon didactique comment être bon citoyen? Pouvons-nous sincèrement croire qu'il y a eu rupture entière entre les formes de gouvernement d'autrefois et celle qui est actuellement qui fut abordée tout au long de cette étude? N'y aurait-il pas encore des mécanismes de rationalité conservatrice, disciplinaire et même providentielle à l'œuvre? Après tous, l'ensemble de ces rationalités ont toutes pour effet de produire un citoyen libre et raisonnable, respectueux de l'ordre social.

Chose certaine, si les diverses rationalités ci-haut énoncées en matière de gouvernement produisent effectivement un résultat semblable, il n'en demeure pas moins que la manière par laquelle elles parviennent à cette fin est loin d'être la même. Ainsi, l'objectif de cette étude n'était pas tant l'observation du résultat du gouvernement au sein des documentaires, mais plutôt des stratégies employées pour y parvenir et ce en ce qui concerne le discours sur les gangs de rue. Cela dit, il est à se demander si nous aurions pu arriver aux mêmes résultats en s'attardant à un autre objet de connaissance? Les stratégies de gouvernement au sein des documentaires sont-ils propres à cet objet de connaissance donné? Nous en serions bien étonnés.

BIBLIOGRAPHIE

- Barnouw, E. (1983). Documentary : a History of the Non-fiction Film. New York : Oxford University Press.
- Biressi, A. (2001). Crime, Fear, and the Law in True Crime Stories. New York: Palgrave.
- Biressi, A. & Nunn, H. (2005). Reality TV : Realism and Revelation. New York : Wallflower.
- Bruzzi, S. (2006). New Documentary. London : Routledge.
- Bruzzi, S. (2000). New Documentary : A Critical Introduction. London : Routledge.
- Brown, S. (2003). Crime and law in media culture. Buckingham ; Philadelphia : Open University Press.
- Buckingham, J. I. (2004). "Newsmaking" Criminology or "Infotainment" Criminology? The Australian and New Zealand Journal of Criminology, 37(2), 253–275.
- Burrows, W. E. (1977). On Reporting the News. New York: New York University Press.
- Cameron D. & Fraser E. (1987). The Lust to Kill: A Feminist Investigation of Sexual Murder, Cambridge: Politi Press.
- Carter, C. (1998). When the 'Extraordinary' Becomes 'Ordinary': Everyday News of Sexual Violence. In C. Carter, G. Branston & S. Allen (eds) News, Gender and Power. London: Routledge.
- Cohen-Almagor, R. (2002) Responsibility and Ethics in the Canadian Media: Some Basic Concerns. Journal of Mass Media Ethics, 17(1), 35–52.
- Cummings, S. & Monti, D.J. (1993). Gangs : the Origins and Impact of Contemporary Youth Gangs in the United States. Albany : State University of New York Press.
- Demazière, D. & Dubar, C. (2004). L'entretien de Luc : essai d'analyse structurale. In Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion, (103-139). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Denney, D. (2005). Risk and Society. California; Sage Publications.
- Ditton, J. and Duffy, J. (1983). Bias in the Newspaper Reporting Crime News. British Journal of Criminology, 23 (2) : 159-165.
- Dorais. M. & Corriveau, P. (2006). Jeunes filles sous influence : prostitution juvénile et gangs de rue. Montréal : VLB.

- Ericson, R. V., & Hagerty, K. D. (1997). Policing the Risk Society. Toronto : University of Toronto Press.
- Fairclough, N. (1992). Discourse and Social Change. Cambridge, England: Polity Press.
- Fassin, D. (2006). La biopolitique n'est pas une politique de la vie. Sociologie et sociétés, 38(2) : 35-48.
- Ferrell, J. (1999). Cultural Criminology. Annual Review of Sociology. 25, 395-418.
- Foucault, M. (1994a). La vérité et les formes juridiques. In Foucault, Dits et écrits. Tome II. 1970-1975 (pp. 1406-1491). Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994b). Le discours ne doit pas être compris comme... . In M. Foucault, Dits et écrits. Tome III. 1976-1979, (pp. 123-234). Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994c). La «Gouvernementalité». In M. Foucault Dits et écrits. Tome III. 1976-1979, (pp. 635-657). Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994d). Pouvoir et savoir. In M. Foucault, Dits et écrits. Tome III. 1976-1979, (pp. 399-418). Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994e). Naissance de la biopolitique. In M. Foucault, Dits et écrits. Tome III. 1976-1979, (pp.818-825). Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994f). Les Mailles du pouvoir. In M. Foucault, Dits et écrits. Tome IV. 1980-1988, (pp. 182-201). Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1982). The subject and power. In H. Dryfus and P. Rabinow, (eds.) Michel Foucault: Beyond Structuralism and Hermeneutics, (pp. 208-226). London. Harvester Wheatsheaf.
- Foucault, M. (1980). Power/Knowledge: Selected Interviews & Other Writings 1972-1977. New York: Pantheon Books.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et Punir. Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1971) L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre. Paris : Gallimard.
- Gans, H. (1980). Deciding What's News. New York: Vintage.
- Garland, D. (1997). Gouvernementality and the problem of crime: Foucault, criminology, sociology. London: Sage Publications.

- Garro, L. C., & Mattingly, C. (2000). Narrative as Construct and Construction. In C. Mattingly & L.C. Garro (eds), Narrative and the Cultural Construction of Illness and Healing, (pp. 1-30). Berkley: University of California Press.
- Gendarmerie Royale du Canada . (2006). Un rapport de recherche sur les gangs de jeunes: problèmes, perspectives et priorités. Ottawa : Gendarmerie Royale du Canada.
- Greer, C. (2003). Sex Crime and the Media: Sex and the Press in a Divided Society. Collumpton: Willan.
- Guba, E.G., & Lincoln, Y.S. (2004). Competing Paradigms. in Qualitative Research. Theories and Issues. In S. Hesse-Biber, & P. Leavy (eds), Approaches to Qualitative Research: A Reader on Theory and Practice, (pp. 17-38). New York : Oxford University Press.
- Hall, S., Critcher, C., Jefferson, T., Clarke, J. & Roberts, B. (1978). Policing the Crisis: Mugging, the State and Law and Order. London: Macmillan.
- Hiebert, R.E. et Gibbons, S.J. (2000). Exploring Mass Media for a Changing World. Mahwah, NJ: Lawrence Erlbaum Associates, Inc
- Izod, J., Kilborn, R. & Hibberd, M. (eds), From Grierson to the docu-soap : breaking the boundaries. Luton, Bedfordshire, UK : University of Luton Press.
- Jankowski, M. S. (1991). Islands in the street : gangs and American urban society. Berkeley : University of California Press.
- Jewkes, Y. (2004). Media and Crime, London : Sage Publications.
- Kilborn, R. (2000). The Docu-soap: A Critical Assesment. In J. Izod, R. Kilborn & M. Hibberd (eds), From Grierson to the docu-soap : breaking the boundaries, (p.111-119). Luton, Bedfordshire, UK: University of Luton Press.
- Klein, M. (2004). Gang Cop : the Words and Ways of Officer Paco Domingo. Walnut Creek, CA : Altamira Press.
- Kohler Riesman, C. (1993). Narrative Analysis. Newbury. Newburg Park: Sage Publications.
- Kontos, L., Brotherton, D. & Barrios, L. (eds) (2003). Gangs and society : alternative perspectives. New York : Columbia University Press.
- Kvale, S. (2002). The social construction of Validity. In N. K. Denzin, & Y. S. Lincoln (eds), The Qualitative Inquiry Reader, (pp.299- 325). Thousand Oaks: Sage Publications.
- Landre, R., Miller, M., & Porter, D. (1997). Gangs : a Handbook for Community Awareness. New York : Facts on File.

Lotz, E.D. (1991). Crime and the American Press. New York: Praeger.

Lupton, D. (1999). Risk. London : Routledge.

Machill, M., Köhler, S.& Waldhauser, M. (2008). The Use of Narrative Structures. In Television News. An Experiment in Innovative Forms of Journalistic Presentation. European Journal of Communication, 22(2): 185–205.

McNair, B. (1993). News and Journalism in the UK. London : Arnold.

Monti , D. J. (1993). Origins and problems of Gang Research in the United States. In S. Cummings & D. J. Monti, Gangs : the Origins and Impact of Contemporary Youth Gangs in the United States, (pp. 3-25). Albany: State University of New York Press.

Moore, J. (1993). Gangs, Drugs, and Violence. In S. Cummings & D. J. Monti, Gangs : the Origins and Impact of Contemporary Youth Gangs in the United States. (pp. 27-46). Albany: State University of New York Press.

Mourani, M. (2006). La face cachée des gangs de rue. Montréal : Les édition de l'Homme.

Mourani, M. (2004, 18 août). Une alliance dans le crime ? La face cachée des gangs de rue. Le Devoir, p. A7.

Mucchielli, A. (2005). Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains. Recherche qualitative et production de savoirs. Actes du colloque Recherche qualitative et production de savoirs, UQAM, 12 mai 2004, Hors-Série, (1).

Néron, J. F. (2002, 18 décembre). Réseau de prostitution juvénile. Ascension rapide des gangs de rue. Le Soleil, p. A3

Nichols, B. (2001). Introduction to Documentary. Bloomington, Ind. : Indiana University Press.

Nichols, B. (1991). Representing Reality : Issues and Concepts in Documentary. Bloomington : Indiana University Press.

Niney, F. (2002). L'épreuve à l'écran : essai sur le principe de réalité documentaire. Bruxelles: De Boeck.

Oehme, C.H. (1962). Gangs, Groups, and Crime : Perceptions and Responses of Community Organizations. Durham, N.C. : Carolina Academic Press.

O'Malley, P. (2004). Risk, Uncertainty and Government. London : Glasshouse Press.

O'Shaughnessy, M, & Stadler, J. (2005) Media and society : An Introduction. New York : Oxford University Press.

Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. Cahier de recherche sociologique, (23), 147-181.

Palmer, G. (2003). Discipline and Liberty. Television and Governance. New York: Palgrave.

Prior, L. (2004). Following in Foucault's footsteps. Text and Context in Qualitative Research. in S. Hesse-Biber, & P. Leavy (eds), Approaches to Qualitative Research : A Reader on Theory and Practice, (pp. 317-333). New York : Oxford University Press.

Prior, L. (2003). Using Documents in Social Research. London : Sage Publications.

Reiner, R., Livingstone, S. & Allen, J. (2003). From Law And Order To Lynch Mobs: Crime News Since The Second World War. in P. Masson, & P. Willan (eds), Criminal Visions: Media Representations of Crime and Justice, (pp. 13-32). Collumpton: Willan Publishing.

Rhodes, G. D. & Springer, J. P. (eds) (2006). Docufictions : essays on the intersection of documentary and fictional filmmaking. Jefferson, N.C. : McFarland & Co.

Rocher, G. (1969). Introduction à la sociologie générale. Montréal: HMH Hurtubise.

Rose, N. (2000). Government and Control. British journal of Criminology, 40, 321-339.

Rose, N. (1999). Powers of Freedom : Reframing Political Thought. New York : Cambridge University Press.

Rose, N. (1996). Governing "Advanced" Liberal Democracies. in A. Barry, T. Osborne, & N. Rose (eds), Foucault and Political Reason. Liberalism, Neo-Liberalism and Rationalities of Government, (pp. 37-64). Chicago: University of Chicago Press.

Rose, N. (1993). Government, Authority and Expertise in Advanced Liberalism. Economy and Society, 22(3) : 283-299.

Sandberg, S. (2008). Street capital. Ethnicity and violence on the streets of Oslo. Theoretical Criminology, 12(2), 153-171.

Service de police de la ville de Montréal. (2004). Plan d'action provincial sur les gangs de rue. Comité national de coordination - Réunion du 25 mai 2005 à Toronto. Québec : Ministère de la Sécurité publique du Québec.

Shelden, R. G., Tracy, S. K. & Brown W. B. (1997). Youth Gangs in American Society. Belmont, California : Wadsworth Pub. Co.

- Sheridan, A. (1985). Discours, sexualité et pouvoir : initiation à Michel Foucault. Bruxelles : P. Mardaga.
- Smith, S. J. (1984). Crime in the News. British Journal of Criminology, 24(3) : 289-295.
- Spergel, I. A. (1995). The Youth Gang Problem : A Community Approach. New York : Oxford University Press.
- Spurk, J. (2006). Pour une théorie critique de la société. Lyon: Parangon.
- Surette, R. & Otto, C. (2002) A test of a crime and justice infotainment measure. Journal of Criminal Justice, 30, 443– 453.
- Tichit, L. (2003). Le construit de l'ethnicité en criminologie. Criminologie, 36 (2) : 57-58
- Thornham, S. & Purvis, T. (2005) Television Drama : Theories and Identities. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Touzin, C. (2008, 1 février). Bilan 2007 du SPVM. Hausse des crimes violents liés aux gangs de rue. La Presse, p. A7.
- Tukett, A. (2005). Part II. Rigour in Qualitative Research: Complexities and Solutions. Nurse Researcher, 13(1): 29-42.
- Walker, L. E. A. (2000). The battered woman syndrome (2^e édition). New York: Springer Publishing Co.
- Wangermée, R. (2004). À l'école de la télé-réalité. Bruxelles : Labor.
- Welverton, M. (1983). How to make documentaries for video/radio/film : reality on reels. Houston : Gulf Pub. Co.
- White, D. (2004). Taba and the Rude Girls: Cultural Constructions of the Youth Street Gang. Journal for Crime, Conflict and the Media, 1(2), 41-50.
- Williams, P. and Dickinson, J. (1993). Fear of Crime: Read all about it? British Journal of Criminology, 33(1) : 33-56.
- Yablonski, L. (1966). The Violent Gang. New York: Macmillan.

Sources électroniques :

Ministère de la Justice Canada. (2008). Code criminel (L.R., 1985, ch. C-46). Retrieved September 1, 2008, from <http://lois.justice.gc.ca/fr/ShowFullDoc/cs/C-46///fr>. (Août 2008).

Sécurité publique Canada - Centre National de prévention du crime. (2007). Les gangs de jeunes au Canada : Qu'en savons-nous? . Retrieved September 6, 2007, from http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/bldngevd/_fl/2007-YG-1_f.pdf.

Sécutité publique Québec. (2007). Gangs de rue : le plan d'intervention québécois 2007-2010. Retrieved August 15, 2008 from http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevention.asp?txtSection=lutte_crime_organise&txtCategorie=gangs_rue

Service correctionnel du Canada. (2004). Rapports de recherche Les gangs de rue : examen des théories et des interventions, et leçons à tirer pour le SCC. Retrieved October 15, 2006, from <http://www.csc-scc.gc.ca/text/rsrch/reports/r161/r161-fra.shtml>.

FILMOGRAPHIE

Lina, J.W. & Béliveau, J. (Producteurs). (2004). Auger enquête : Les maternelles du crime. [Motion picture]. Canada : ORBI-XX1 Productions inc.

Ouellette, R. (Producteur). (2004). Dans la mire. Les gangs de rue. [Television series episode]. Canada : Québecor Médias.

Pelletier, J. (Producteur). (2006). Zone libre enquêtes. Sex, drogue et territoire : l'enfer des gangs de rue. [Television series episode]. Canada : Radio-Canada.

ANNEXES

Annexe A

Fiche identitaire I:

Fiche identitaire	Titre	Les Maternelles du crime
	Producteur	Jacques W. Lina Julien Béliveau
	Animateur	Michel Auger
	Recherchiste	Mélanie P.-Morin
	Scénariste –Réalisateur	Pierre Bastien Marie-Hélène Grenier Joël Bertomeu Jean-François Després
	Production	ORBI-XX1 Productions inc.
	Distribution	ORBI-XX1 Distribution inc.
	Diffuseur (Chaîne)	TQS (2005)
	Année de conception	2004
	Origine	Québec
	Durée	47 minutes (1 heure - diffusion)
	Autre?	Épisode de la Série <i>Auger enquête II</i> contenant 8 épisodes sur des crimes divers

ANNEXE B

Fiche identitaire : II

Fiche identitaire	Titre	Les Gangs de rue - Dans la Mire
	Producteur	Robert Ouellette (Assistant)
	Animateur	Jocelyne Cazin
	Journaliste	Nathalie Roy
	Rédacteur	Michel Terrien
	Recherchiste	Caroline Langlois Suzanne Pouliot
	Scénariste –Réalisateur	Serge Catafard Pascale Hardy (Assistante)
	Diffuseur (Chaîne)	TQS - Québecor Médias
	Année de conception	2004 (Mercredi 8 septembre)
	Origine	Québécoise
	Durée	45 minutes
	Autre?	Émission Ayant été mise en onde de 2001 2005

ANNEXE C

Fiche identitaire : III

Fiche identitaire	Titre	Les gangs de rue : De la délinquance au crime organisé.
	Producteur/Directeur	Jean Pelletier
	Animateur	Jean-François Lépine
	Journaliste	Michel Sénécal
	Réalisateur	Christine Gautrin
	Recherchiste	Chantal Cauchy Katherine Tremblay
	Diffuseur (Chaîne)	Radio-Canada
	Année	2006 (Diffusé le 6 octobre)
	Origine	Québécoise
	Durée	52 minutes
	Autre?	Épisode de la série Zone-libre enquête